

## Introduction

Au cours du siècle dernier, un changement majeur est intervenu dans l'évolution démographique des pays en voie de développement. Ce changement, consécutif à l'amorce de la deuxième phase de la transition démographique a conduit à une réorganisation de la structure par âges des populations des pays du Sud. Car cette phase de la transition démographique, avec en particulier la baisse de la mortalité et le maintien de la fécondité à son niveau initial, a eu pour conséquence directe la transformation de la pyramide des âges, les proportions des jeunes devenant de plus en plus importantes.

Ces enfants et ces jeunes ont des besoins urgents internationalement reconnus, auxquels nos jeunes nations doivent faire face. Les pays du monde entier se sont réunis en 1990 puis en 1994 pour arrêter des stratégies visant l'amélioration des conditions de vie des jeunes générations.

Dans les conclusions de ces rencontres mondiales, la communauté internationale donne mandat aux pays membres de mettre en place des dispositifs assurant une protection et un développement harmonieux aux enfants et aux jeunes. A cet effet, les pays membres doivent mobiliser tous les acteurs socioéconomiques nationaux et les partenaires techniques et financiers pour assurer à la jeunesse du sud un avenir meilleur à travers un accès facile à l'éducation, à la santé et à un travail décent.

Au Niger, conséquemment à ce Sommet Mondial pour l'enfance tenu en 1990, le gouvernement a élaboré un Programme d'Action National (PAN) pour la survie, la protection et le développement de l'enfant au Niger à l'horizon 2000. Par ce programme, le gouvernement s'est fixé comme objectifs à atteindre entre 1992 et 2000 :

- La réduction de la mortalité infantile et infanto juvénile ;
- La réduction de la malnutrition des enfants ;
- L'accès de toutes les familles à un approvisionnement en eau salubre et à un environnement sain ;
- La création d'un environnement et d'un cadre juridique favorable à la protection de l'enfant et garantissant des conditions de vie meilleures aux enfants en situation difficile;
- La promotion d'accès de jeunes aux services sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation de base, de la formation des jeunes filles, de l'éducation spéciale, de l'insertion sociale et de la formation professionnelle.

La Conférence Internationale sur la Population et le Développement a permis aux cent soixante dix neuf (179) pays présents au Caire en Egypte du 5 au 13 septembre 1994 d'adopter un programme demandant à chaque Etat de réaliser les objectifs en matière de maîtrise de la croissance et de la structure de population relativement à la promotion de la santé, du bien-être, et des potentialités des enfants, des adolescents et des jeunes ; de répondre aux besoins particuliers de ces couches vulnérables notamment en matière d'appui social, familial et communautaire ; d'assurer leur accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à des services de conseils et à des services de haute qualité en matière de reproduction et de la sexualité et à encourager les enfants, les adolescents et les jeunes à poursuivre leur éducation.

A ce titre, les pays sont invités à promulguer et faire respecter strictement des lois interdisant l'exploitation économique, les sévices physiques et mentaux ou l'abandon des enfants. Ils devraient

ainsi créer un environnement socio-économique favorable à l'élimination de tous les mariages d'enfants et décourager les mariages précoces.

En adoptant la Charte de la jeunesse des Nations Unies, le Niger s'est engagé d'oeuvrer à la réalisation des buts et principes contenus dans cette dernière, parmi lesquels figurent la promotion de niveaux de vie plus élevés, le plein emploi et les conditions du progrès et du développement économiques et sociaux, selon lesquels, les jeunes du monde entier, quels que soient le niveau de développement et le contexte socio-économique du pays où ils vivent, aspirent à participer pleinement à la vie de la société, comme le prévoit la Charte, notamment à :

- offrir aux jeunes la possibilité d'accéder à l'éducation, d'acquérir des compétences et de participer pleinement à la vie de la société en vue notamment d'obtenir un emploi productif et de vivre de manière autonome;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des petites filles et des jeunes femmes et supprimer tous les obstacles à l'égalité entre les sexes et à la promotion et à l'autonomisation des femmes et devraient garantir le plein accès des petites filles et des jeunes femmes à l'éducation et à l'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes;
- faire en sorte que sa politique à l'intention des jeunes soit fondée sur des données fiables concernant leur situation et leurs besoins et que le public ait accès à ces données pour lui permettre de participer de manière constructive au processus de prise de décisions;
- répondre aux besoins particuliers des jeunes concernant l'adoption de pratiques responsables de planification familiale, la vie familiale, la santé génésique, les maladies sexuellement transmissibles, l'infection au VIH et la prévention du SIDA, conformément au Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement en septembre 1994<sup>1</sup>, à la Déclaration de Copenhague et son Programme d'action rendus public et adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social en mars 1995, à la Déclaration de Beijing et au Programme d'action adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en septembre 1995 ;
- prendre des mesures pour accroître les possibilités d'éducation et d'emploi pour les jeunes handicapés;
- prendre des mesures pour améliorer le sort des jeunes qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, notamment en protégeant leurs droits;
- inscrire le plein emploi au premier rang des priorités de leurs politiques socio-économiques et accorder une attention particulière à l'emploi des jeunes. Ils devraient également prendre des mesures pour éliminer l'exploitation économique des enfants.

C'est ainsi que des mesures visant leur insertion dans les circuits de production ont été initiées. Il s'agit de la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse, du volontariat, de la contractualisation des emplois, du service civique national, de la formation et installation des jeunes du service national de participation, de la création d'un fonds de garantie auprès de la Banque Régionale de Solidarité etc.

En matière de promotion de la santé de la reproduction, des centres amis de jeunes et des centres d'écoute pour les jeunes ont été expérimentés avec l'appui de l'ANBEF et à partir de 2001, le

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

projet initiative jeunes pour la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents au Niger a pris en charge les activités visant un changement de comportement des jeunes et adolescents dans quatre des huit régions que compte le Niger.

Ces différents programmes visent entre autres la lutte contre le chômage par la création et la promotion d'emplois en faveur des jeunes, la protection et l'insertion sociale des jeunes en luttant contre les phénomènes de marginalisation et de stigmatisation des jeunes, la promotion d'un cadre de vie décent et une sexualité responsable.

Malgré toutes ces actions, les avis sont aujourd'hui partagés quant à la place et au rôle que doivent jouer les jeunes dans la société nigérienne. Pour certains, la jeunesse, avec son niveau actuel de formation et d'ouverture sur le monde moderne, risque de constituer un frein pour le développement futur du pays si rien n'est entrepris pour faciliter son intégration dans le système productif du pays. Pour d'autres, par contre, cette jeunesse acculée serait capable de conduire une véritable «révolution grise» selon l'expression de Michel Loriaux (1990)<sup>2</sup>.

Une décennie après, le recensement général de la population et de l'habitat de 2001 offre l'opportunité d'évaluer, en partie, à travers les niveaux de satisfaction des besoins fondamentaux des jeunes et les changements observés par rapport à la situation de 1988, les efforts faits par le Niger.

Cette question fait l'objet du présent travail, recommandé par le séminaire atelier de consensus national sur les thèmes d'études prioritaires et les indicateurs tenu à Niamey du 28 au 30 avril 2003. C'est pourquoi il traite dans sa première partie le contexte nigérien dans lequel la jeunesse évolue, la deuxième partie est consacrée à la situation sociale des enfants et la troisième partie traite de la situation socio-économique des jeunes.

Cependant il y a lieu de préciser que l'enfance est définie comme constituée de personnes physiques âgées de 0 à 14 ans. Les jeunes, quant à eux, ont un âge compris entre 15 et 24 ans révolus. Ces deux définitions prennent en compte le souci de constituer deux groupes sociaux distincts et celui du respect des définitions internationales pour la jeunesse et celle de la population en âge d'exercer une activité économique au sens du Bureau International du Travail.

---

<sup>2</sup> Loriaux Michel, institut de démographie, UCL/SPED, cité par Francis GENDREAU et al dans Jeunes, Vieilles, Démographie et Sociétés, L'Hamattan, 2001

**Première partie**  
**CADRE DE L'ETUDE ET ASPECTS**  
**METHODOLOGIQUES**

# Chapitre 1

## Contexte de l'étude

### *Introduction*

L'exécution efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger nécessite la disponibilité, sur une base régulière, d'informations statistiques et démographiques pertinentes et à jour sur les interrelations entre la population et le développement. L'une des sources majeures de ces informations est le recensement général de la population et de l'habitation dont les données permettent l'élaboration d'indicateurs statistiques, socioéconomiques et démographiques qui contribuent au suivi et à l'évaluation des programmes sectoriels de développement économique et social.

Ces différents indicateurs, tributaires de la méthodologie du recensement, doivent être considérés dans le contexte physique, politique, administratif, économique et démographique du pays. Dans ce cadre, la présentation du contexte de l'étude comprendra deux parties. La première partie porte sur la présentation succincte de la République du Niger. La deuxième partie, quant à elle, traite de la méthodologie du recensement

### **1.1 : Présentation du Niger**

La présentation du Niger porte sur la situation géo climatique, l'organisation administrative et politique, la situation économique et sociale et enfin sur la dynamique démographique.

#### ***1.1.1 : Situation géo climatique***

La République du Niger, pays situé en Afrique Subsaharienne, est limitée au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par la République Fédérale du Nigeria et le Bénin, à l'ouest par la Burkina Faso et au nord-ouest par le Mali. De par sa superficie, le Niger est l'un des pays les plus vastes en Afrique de l'ouest avec 1.267.000 km<sup>2</sup>. C'est aussi un pays continental et enclavé, sans débouché sur la mer. Le port le plus proche est situé à près de 1.000 km.

#### **1.1.1.1: Aspects physiques**

Deux bassins sédimentaires et trois régions de socle caractérisent le relief au Niger. Le bassin Oullimenden, avec une structure monoclinale orientée vers le Sud-ouest, s'étend de l'Aïr au Nord au plateau du Liptako à l'Ouest. Ce bassin sédimentaire présente en son sein certaines artères du réseau hydrographique actuel. Il y a également le bassin sédimentaire du Tchad dont le Niger ne possède que sa partie nord occidentale. A ces deux grands bassins, il faut ajouter ceux du Tamesna, du Djado, de Termit et de Bilma.

Les régions de socle sont constituées de l'Aïr, des hauts plateaux du Nord-Est et des basses terres du Sahara. Elles se caractérisent par une série de massifs montagneux et de dunes de sable qui entourent quelques pénéplaines entaillées par un réseau hydrographique hiérarchisé qui facilite le développement de vies humaines par endroit, notamment sur les oasis. La majeure partie du pays, soit les deux tiers du territoire national, est ainsi composée de massifs et de déserts peu habitables.

Les résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en mai-juin 2001 révèlent une densité moyenne de moins d'un habitant au Km<sup>2</sup> dans cette région du pays.

La partie restante, essentiellement composée des plateaux du Sud, est une bande de terre de 1.300 km de long et 200 km de large. Elle comprend la vallée du fleuve Niger à l'Ouest, l'Ader, les Goulbi, le Tégama et le Tadress au centre et enfin le Damagaram, le Mounio, le Damergou, le Koutous et le pays Manga à l'Est. Cette zone, caractérisée par un ensablement progressif, laisse apparaître quelques collines granitiques et des buttes témoins. C'est principalement dans cette zone tampon entre le Sahara et la région soudanienne du continent africain que se développent, dans des conditions climatiques très aléatoires, l'agriculture et l'élevage qui constituent les principales ressources du Niger. Il ressort de la description du relief que sur une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup>, moins de 500.000 km<sup>2</sup> sont habitables. En 2001, la densité moyenne de cette région du pays varie entre 15 et 120 habitants au Km<sup>2</sup> selon le département de résidence (Niger, 2005a). C'est donc sur le tiers de l'étendue du pays que se concentre le peuplement humain.

### **1.1.1.2: Aspects climatiques**

Il en est de même du réseau hydrographique et des conditions climatiques propices à l'agriculture et à l'élevage. Trois saisons rythment la vie des populations. Il s'agit de la saison sèche et froide (novembre à février), de la saison sèche et chaude (mars à juin) et enfin de la saison des pluies qui s'étalent de juillet à octobre avec des précipitations très variables. La saison sèche et froide se caractérise par une basse hygrométrie, des journées courtes et une atmosphère sèche. La température moyenne à midi est de 30°C à l'ombre alors que l'amplitude nocturne varie de 15 à 18°C. Les matinées sont ressenties comme très fraîches à cause de l'Harmattan qui draine dans son sillage des vents en provenance du Nord-est responsables des basses températures du moment.

L'Harmattan continue à souffler d'avril à mai avec des vents de brume sèche atteignant six à dix mètres par seconde. Au cours de cette saison sèche et chaude, la température moyenne journalière tourne autour de 42-43°C avec une amplitude nocturne moyenne de pas moins de 30°C. Le paroxysme est atteint en mai avec des températures de 46°C pendant plusieurs semaines. Les mois de juin et d'octobre qui encadrent la saison des pluies sont aussi difficiles à supporter à cause de l'hygrométrie élevée et des nuits moites dues à l'incapacité de la mousson à provoquer l'orage. Au cours des mois de juillet, août et septembre la mousson s'installe et occasionne des pluies régulières. Les températures sont douces et la végétation régénère sur toute la bande sahélo-soudanienne du pays.

Dans l'extrême Nord du pays, caractérisé par les déserts du Ténéré et du Talak, les massifs montagneux de l'Aïr et les hauts plateaux, il règne un climat désertique avec lequel aucune pluviométrie annuelle n'est assurée. Dans la zone nord sahélienne par contre, on enregistre quelques précipitations annuelles ne dépassant guère 350 mm et n'autorisant pas par conséquent la culture sous pluie. Ces précipitations autorisent par contre la reconstitution des stocks fourragers. Cette région constitue la zone pastorale du pays. Plus au sud de cette région, on rencontre un climat sahélien et un climat nord soudanien. Le climat sahélien se caractérise par des précipitations de 350 à 750mm de pluie par an permettant la culture sous pluies pendant les mois de juillet, août et septembre. Il concerne la majeure partie de la bande sud du pays et englobe la Communauté Urbaine de Niamey, capitale du pays. Le climat nord soudanien prévaut dans l'extrême sud du pays (le Dendi, c'est-à-dire la frontière avec le Bénin) avec une pluviométrie relativement abondante.

L'observation météorologique nationale mise en place depuis 1921 montre une succession de périodes de sécheresse et d'années "normales" en matière de production agricole. Aux périodes de sécheresse des années 1921-1946, 1968-1974, 1982-1987 et 1996-1997 se sont succédées celles des années humides caractérisées par des tranches d'eau annuelles plus abondantes et des jours de précipitations plus nombreux. Il s'agit de 1947-1967, 1975-1981, 1988-1995 et 1998-1999. En réalité, les variations saisonnières de la pluviométrie ont toujours existé d'une année à l'autre, d'une région à l'autre et pendant une même saison de pluie. La pluie qui a permis les semences peut n'être suivie d'aucune autre précipitation pendant plusieurs semaines, occasionnant ainsi la perte des semis déjà effectués. La pluie peut aussi faire défaut pendant l'épiaison. Les sécheresses de 1930, 1973, 1984 et 1997 ont ainsi concerné plusieurs milliers de nigériens n'ayant aucune autre ressource que l'agriculture et l'élevage (Alpha G.B., 1994).

### ***1.1.2 : Organisation politique et administrative***

La République du Niger a accédé à l'indépendance en 1960, comme beaucoup d'autres pays africains. La langue officielle est le français. L'histoire du territoire, qui est devenu le Niger moderne actuel, est très riche en événements. Elle a été marquée, depuis le VII<sup>ème</sup> siècle après Jésus christ, par d'importantes migrations et de multiples brassages des populations favorisés par sa position géographique et l'expansion rapide de l'Islam. Il en résulte une histoire politico-administrative jalonnée de régimes tirant leur légitimité soit du peuple soit de l'action des forces armées nationales. De 1960 à 2005, le Niger a connu cinq républiques et trois coups d'Etat militaires. La première république, au cours de laquelle un régime monopartisan a fini par s'imposer entre 1960 et 1974, a cédé sous la pression conjuguée de la contestation sociale et l'action des forces armées nationales le 15 avril 1974. Le régime militaire, dirigé par le Conseil Militaire Suprême (CMS), qui en est issu gouverna le pays jusqu'en 1989. Les élections générales de 1989 ont permis la naissance de la seconde république qui a aussi cédé sous la pression de la grogne sociale ayant abouti à l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine de juillet à octobre 1991. Cette conférence a permis la mise en place des organes transitoires ayant occasionné l'organisation des élections générales de 1993 dont est issue la troisième république renversée elle aussi en janvier 1996 par coup d'état militaire. La naissance de la quatrième république au cours de la même année n'a pas mis fin à l'instabilité politique, car elle est à son tour renversée en avril 1999 pour donner naissance à la cinquième république actuellement en vigueur depuis juillet 1999. Cette cinquième république, dont la seconde mandature est actuellement en cours, a permis de parachever la mise en place de l'ensemble des institutions démocratiques et de relancer le processus de décentralisation administrative dont la finalité est d'assurer la gouvernance locale par les populations elles mêmes. Ce processus de décentralisation, amorcé depuis plusieurs années, est opérationnel depuis le 24 Juillet 2004, date des élections locales. Il permettra, d'une part, aux représentants élus des populations de prendre en charge la gestion des nouvelles entités administratives, et, d'autre part, d'améliorer le processus d'identification, d'élaboration et d'exécution des plans et programmes de développement avec une meilleure prise en compte des préoccupations et des besoins des populations.

Sur le plan administratif, le Niger était subdivisé, jusqu'avant la loi sur la décentralisation, en sept (7) départements et une (1) communauté urbaine. Les départements étaient subdivisés en arrondissements, les premiers étant administrés par des préfets et les seconds par des sous-préfets. Cependant, la réforme administrative adoptée au courant de l'année 1999 a transformé les départements en régions, et les arrondissements en départements. De ce fait, le Niger est actuellement divisé en sept grandes régions plus la Communauté urbaine de Niamey (la capitale du

pays). Ces régions sont subdivisées en départements (il en existe 36 au total) qui sont à leur tour divisés en postes administratifs, en communes rurales et en communes urbaines. En mars 2005, le pays compte 28 postes administratifs et 265 communes. A la tête de chaque entité administrative est placé un responsable. Les gouverneurs sont nommés à la tête des régions et les chefs de postes administratifs à la tête des postes administratifs. Il en est de même des Préfets qui administrent les départements. Par contre, depuis juillet 2004, les conseillers municipaux élus au suffrage universel élisent les maires qui administrent les communes rurales et urbaines. Chaque responsable est chargé de promouvoir les actions de développement dans son entité administrative. Il a pour tâche de mener les activités programmées en collaboration avec les cadres techniques et les associations professionnelles.

### **1.1.3 : Situation économique**

La situation économique du Niger est fortement marquée par une évolution en dents de scie. Trois étapes charnières ont caractérisé son évolution. La première période allant de 1960 à 1975 a été marquée par une économie à composantes dominantes rurales. Il s'agit de l'agriculture de subsistance et de l'élevage extensif. Le secteur rural occupait plus de 80% de la population active et contribuait à hauteur de 60% à la formation du produit intérieur brut (PIB). C'était une économie fortement tributaire des aléas climatiques comme en témoignent les années de sécheresse de 1969 à 1973 qui ont occasionné la famine et décimé le cheptel.

L'exploitation des ressources minières et la succession des périodes de pluviométrie abondante au cours de la seconde moitié de la décennie 1970 a permis de modifier sensiblement la structure de l'économie nationale. Le secteur agricole ne représente plus que 40% environ du PIB alors que le secteur marchand moderne intervenait pour 20% et l'administration pour 8%. L'économie est monétarisée avec une masse monétaire de 12,5% du PIB. Les récoltes céréalières sont diversifiées grâce aux investissements importants injectés dans le secteur primaire avec la manne financière provenant de l'exploitation de l'uranium et de l'endettement extérieur.

Cette période de croissance et de prospérité n'a malheureusement pas duré assez longtemps. Le début des années 1980 a été marqué par l'effondrement du marché de l'uranium et le rétrécissement de la capacité d'endettement du pays. Le taux d'accroissement économique est passé en termes réels de 4,6% en 1973 à 2,3% en 1983. Cette récession économique s'est accompagnée d'un déficit budgétaire d'environ 10% du PIB et d'un déficit de la balance de paiement estimé à 22% du PIB. Elle a occasionné, de la part des pouvoirs publics, la mise en œuvre de plusieurs mesures d'austérité dont l'ajustement structurel appuyé par les institutions financières internationales (Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International particulièrement). Ces mesures, s'appuyant sur une limitation des charges et une mobilisation accrues des ressources internes et externes, étaient destinées à contenir les déséquilibres économiques. Elles n'ont cependant pas permis au Niger de retrouver le chemin de la croissance économique au cours des années 1990. Les principales raisons avancées pour expliquer cet échec résident dans l'instabilité des institutions politiques au cours des décennies 1980 et 1990, les multiples remous sociaux et les faibles performances de l'économie nationale.

La stabilité sociale et politique retrouvée après l'organisation des élections générales de 1999 a redonné un nouveau souffle à l'économie nigérienne. Le deuxième rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté publié en 2004 relève une performance globalement satisfaisante en ce qui concerne la mise en œuvre du programme économique et financier, des

résultats encourageants dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, emplois, etc.), un accroissement des infrastructures hydro-agricoles, des infrastructures d'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale et une augmentation des activités génératrices de revenu dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire. En guise d'illustration, rappelons que le taux de scolarisation de base a atteint 50% tandis que la couverture sanitaire est de l'ordre de 65% en 2003.

Cependant, malgré les progrès accomplis, plusieurs contraintes limitent les actions entreprises. « Ces contraintes tiennent en un ensemble de facteurs qui freinent, d'une part la croissance des revenus et d'autre part, altèrent la qualité de vie et de nutrition des populations les plus vulnérables. [...] Ces facteurs sont liés aux ressources limitées, aux conditions climatiques, au faible développement des activités génératrices de revenu en milieu rural, à une forte croissance démographique, à la faible disponibilité des terres cultivables et à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à l'insuffisance des infrastructures de base » (Niger, 2004a : 6).

Au niveau macro-économique, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a prévu d'accélérer la croissance et de maintenir la stabilité économique. Si les programmes économiques antérieurs ont souffert d'instabilité sociale et politique défavorable, le présent bénéficie du maximum de sérénité pour sa mise en oeuvre. La crédibilité retrouvée vis-à-vis de l'extérieur est aussi un grand atout dont l'interaction avec la stabilité sociale peut être une base pour assurer une croissance continue et une économie stable. Au niveau des ménages et des individus, les objectifs de réduction de la pauvreté, d'amélioration du niveau d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable ont toujours été cités comme prioritaires. Cependant, la lutte contre la pauvreté risque d'être confrontée à la croissance rapide de la population nigérienne au cours des prochaines décennies.

#### **1.1.4 : Situation démographique**

Au 1er juin 2001, selon les résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat, le Niger comptait 11.060.291 habitants. Entre le recensement de 1988 et celui de 2001, la population nigérienne a augmenté en moyenne de 3,3% par an. Un regard sur les sources de données statistiques disponibles montre qu'au cours du vingtième siècle, le temps de doublement de la population nigérienne s'est considérablement raccourci. En effet, selon plusieurs estimations basées sur les recensements administratifs et les archives coloniales, l'effectif de la population nigérienne, qui était d'environ un million en 1905, est passé à près de trois millions à la fin des années cinquante (Alpha G.B., 1994).

**Tableau N°1 : Evolution de l'effectif de la population au cours du XX<sup>ème</sup> siècle**

Période	1905 Recensement administratif	1960 Estimation (enquête par sondages)	1977 RGPH 1977	1988 RGPH 1988	2001 RGPH 2001
Nombre d'habitants	1.075.000	2.876.000	5.102.980	7.251.626	11.060.291

**Source** : Adapté de May J., Harouna S. et Guengant J. P., 2004 :19

Le second doublement de la population nigérienne a pris moins de trente ans car il serait intervenu vers le début des années 1980. Au recensement général de la population et de l'habitat de 1988, le Niger comptait plus de sept millions d'habitants contre onze millions en 2001. En fait, au cours du siècle dernier, l'effectif de la population nigérienne a été multiplié par onze.

Cette croissance rapide de l'effectif de la population nigérienne s'explique par les niveaux élevés de fécondité, la baisse progressive des niveaux de la mortalité et certainement aussi par l'amélioration de la qualité de la collecte des données ces dernières années. En effet, toutes les sources de données statistiques disponibles concordent pour montrer une augmentation des niveaux de fécondité entre 1960 et 1998 alors que les niveaux de mortalité dans l'enfance ont considérablement baissé au cours de la même période ; ce qui engendre un fort taux d'accroissement naturel de la population. Au même moment, les données sur les migrations indiquent un solde migratoire international proche de zéro. Ces différents éléments concourent pour expliquer les niveaux élevés des taux d'accroissement intercensitaire de 3,4% et 3,3% trouvés respectivement entre 1977-1988 d'une part et entre 1988-2001 d'autre part.

## **1.2 Méthodologie du RGP/H**

Cette section traite des généralités sur la méthodologie du troisième recensement général de la population et de l'habitation. Elle aborde aussi bien la méthodologie de collecte des données que les procédures de traitement et d'exploitation des résultats définitifs.

### **1.2.1 Définition du recensement de la population**

Le recensement de la population est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, regrouper, évaluer, analyser et publier (ou diffuser de toute autre manière) des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie déterminée d'un pays<sup>3</sup>.

Un recensement de la population fournit des informations sur l'état et la structure, et éventuellement la dynamique, de la population étudiée.

#### **1.2.1.1 Objectifs du RGPH 2001**

Le troisième recensement général de la population et de l'habitat du Niger avait pour objectifs à court terme<sup>4</sup> :

- de mettre à la disposition des différentes institutions et structures étatiques et divers utilisateurs à l'échelon national, des données récentes et fiables relatives à toutes les divisions administratives du pays, jusqu'aux petites localités. Ces données portent sur:
  - l'effectif, la structure et la distribution spatiale de la population;
  - les indicateurs sur les mouvements de la population (fécondité, mortalité, migrations);
  - les caractéristiques économiques;
  - les caractéristiques socioculturelles et
  - les caractéristiques de l'habitat ;

<sup>3</sup> Nations Unies, New York, 1980

<sup>4</sup> RGP/H 2001, Manuel de l'agent recenseur

- de permettre de mesurer par comparaison avec les résultats des recensements précédents et ceux provenant d'autres sources, de l'évolution de la croissance de la population, le processus de sédentarisation des nomades et d'urbanisation ;
- de permettre l'actualisation et l'amélioration du fichier national des localités ;
- de servir à la préparation des futures opérations de collecte par le biais des travaux cartographiques et des résultats du dénombrement en fournissant une base de sondage adéquate.

### **1.2.1.2 Méthodologie du RGP/H-2001**

L'exécution du troisième RGPH-2001 a été précédée par la mise en place du cadre légal (textes réglementaires) et des structures de gestion (administratives et financières) des activités y afférentes. Il a également été procédé à une évaluation des difficultés rencontrées lors des recensements généraux précédents (1977 et 1988) afin de ne pas répéter les mêmes erreurs et de capitaliser les expériences antérieures. Le document de projet, les outils techniques de collecte des données ont été élaborés et soumis aux différentes structures nationales et aux partenaires au développement pour appréciation et amendement. A la suite de ces différentes concertations, ces documents ont été finalisés et approuvés, ce qui a permis d'acquérir les financements nécessaires à la réalisation des travaux de terrain.

### **1.2.1.3 Travaux de cartographie censitaire**

La phase d'exécution a démarré avec les travaux cartographiques dont le but était de répertorier l'ensemble des sites habités, de délimiter et de découper les aires ou zones de dénombrement, de réaliser la couverture exhaustive de l'ensemble du territoire sans omissions ni double compte, d'évaluer les besoins en personnel de terrain et la logistique requise pour une exécution satisfaisante du dénombrement général de la population.

Les travaux cartographiques devaient permettre d'illustrer les données démographiques, économiques et sociales recueillies (représentation graphique, Graphiques, croquis, cartes thématiques) et d'établir une base de sondage pour les enquêtes futures. La principale insuffisance constatée au niveau des travaux cartographiques concerne le délai qui sépare son exécution de la date du dénombrement général de la population. En effet, ces travaux ont été finalisés en 1998 alors que le dénombrement n'a pu avoir lieu qu'en mai-juin 2001 ; entre temps des nouveaux sites habités ont vu le jour tandis que d'autres ont certainement disparus. Dans les centres urbains par exemple il a été nécessaire de reprendre les travaux cartographiques afin de faciliter le repérage des agents recenseurs dans leurs zones de dénombrement ; cela n'a pas été possible à l'échelle nationale compte tenu du coût financier exorbitant et des délais d'exécution très longs. Il a fallu attendre la fin du dénombrement pour procéder aux remises à jour des travaux cartographiques à l'échelle nationale. Ces types d'insuffisance des travaux cartographiques ont naturellement des incidences dans la collecte des données, dans la mesure où ils peuvent constituer des risques d'omissions de ménages et donc de différentes catégories de personnes.

### **1.2.1.4 : Dénombrement général de la population et de l'habitat**

Le dénombrement général de la population et de l'habitat du troisième recensement général de la population et de l'habitat a été réalisé du 20 mai au 10 juin 2001. Des données ont été collectées sur les:

- Caractéristiques des ménages: lieu de résidence (région, département, canton, commune, localité), milieu de résidence (urbain, rural), mode de vie (sédentaire, nomade), etc. ;

- Caractéristiques démographiques (âge, situation matrimoniale, présence d'handicap, survie des parents, etc.), socioculturelles (instruction, langue d'alphabétisation, appartenance ethnique, religion) et économiques (situation d'activité, occupation principale, branche d'activité, situation dans l'emploi principal) de l'ensemble des individus membres des ménages ;
- Caractéristiques de l'habitat (type d'habitation du ménage, caractéristiques dominantes du logement occupé, mode d'approvisionnement en eau, type de source d'énergie utilisée, type de lieu d'aisance, mode d'évacuation des ordures ménagères, équipements du ménage et statut d'occupation du logement) ;
- Evènements survenus dans le ménage au cours des douze derniers mois (décès par âge et sexe, naissances vivantes de chaque femme de 10 ans ou plus).

#### **1.2.1.5 La codification, le traitement et l'apurement des données recueillies**

Certaines réponses recueillies au cours du dénombrement général de la population et de l'habitat ne peuvent être exploitées directement. Il a donc été nécessaire de procéder à leur codification. Ces travaux ont précédé la phase de traitement informatique des données qui a consisté à saisir les informations recueillies et à apurer les données brutes pour éliminer certaines erreurs. Les procédures d'apurement et de redressement des données ont été appliquées à l'aide des résultats de l'enquête post censitaire de couverture et de certaines informations liées aux principaux phénomènes démographiques (fécondité, migration, nuptialité, etc.) et socioéconomiques (instruction, emploi, catégorie socio-professionnelle, branche d'activité).

#### **2.1.2 Thèmes prioritaires d'analyse des résultats du RGPH 2001**

Les résultats définitifs du RGPH 2001, présentant la répartition de la population du Niger par sexe selon la région et le département, ont été publiés en avril 2005. Un séminaire atelier de consensus national sur les thèmes d'études prioritaires et les indicateurs du RGP/H-2001 a été organisé du 28 au 30 avril 2003. Il a recommandé la réalisation des analyses thématiques ci-dessous.

1. Etat de la population
2. Evaluation directe de la qualité des données sur l'âge
3. Alphabétisation et fréquentation scolaire
4. Activités économiques de la population
5. Nuptialité et situation matrimoniale
6. Natalité et fécondité
7. Mortalité
8. Migrations
9. Dynamique de la population
10. Situation sociale des enfants
11. Situation socio-économique des jeunes
12. Situation socio-économique des personnes âgées
13. Situation socio-économique de la femme
14. Situation socio-économique des personnes handicapées
15. Caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages
16. Caractéristiques de l'habitation et cadre de vie des ménages

## Chapitre 2

### Présentation du thème

La population du Niger se caractérise entre autre par son taux élevé de croissance (taux d'accroissement naturel de 3,2%) et son extrême jeunesse. En effet, les moins de 15 ans représentent 47,5% de la population et ceux âgés de 0 à 24 ans font plus de 65,6%. Conscient de l'énorme potentiel que représentent les enfants et les jeunes dans le devenir du pays, le gouvernement du Niger leur a, depuis longtemps, accordé une place de choix dans ses grandes orientations de développement.

#### 2.1 Contexte

Suite à la Déclaration du Sommet Mondial pour l'enfance tenu en 1990 et la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en Egypte, le gouvernement a élaboré un Programme d'Action National (PAN) pour la survie, la protection et le développement de l'enfant au Niger à l'horizon 2000 et une série d'actions en faveur des jeunes.

A travers le PAN, le gouvernement s'est fixé comme objectifs à atteindre entre 1992 et 2000 :

- La réduction d'au moins un tiers des taux de mortalité infantile et infanto juvénile, de moitié le taux de la malnutrition des enfants et de permettre l'accès de toutes les familles à un approvisionnement en eau salubre et à un environnement sain ;
- La création d'un environnement et d'un cadre juridique favorable à la protection de l'enfant et garantissant des conditions de vie meilleures aux enfants en situation difficile;
- La promotion d'accès de jeunes aux services sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation de base, de formation des jeunes filles, de l'éducation spéciale, de l'insertion sociale et de formation professionnelle.

Aussi, les cent soixante dix neuf (179) pays présents au Caire en Egypte du 5 au 13 septembre 1994 en adoptant le programme de la CIPD, demandent ils à chaque Etat de réaliser les objectifs suivants, relativement à la promotion, à la protection et au développement des enfants, des adolescents et des jeunes :

- ◆ En matière de maîtrise de la croissance et de la structure de population, les objectifs assignés aux états visent à :
  - Promouvoir la santé, le bien-être, et les potentialités des enfants, des adolescents et des jeunes ;
  - Répondre à leurs besoins particuliers notamment en matière d'appui social, familial et communautaire ;
  - Assurer leur accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à des services de conseils et à des services de haute qualité en matière de reproduction et de la sexualité ;
  - Encourager les enfants, les adolescents et les jeunes à poursuivre leur éducation.

A ce titre, les pays sont invités à donner un rang de priorité élevé à la survie, la protection et le développement des enfants et des jeunes et à ne ménager aucun effort pour éliminer les conséquences néfastes de la pauvreté sur ces groupes vulnérables. Ils doivent également promulguer et faire respecter strictement des lois interdisant l'exploitation économique, les sévices physiques et mentaux ou l'abandon des enfants. Ils devraient ainsi créer un environnement socio-économique favorable à l'élimination de tous les mariages d'enfants et décourager les mariages précoces.

- ◆ En matière de promotion des Droits et Santé de la reproduction, il est dit que les Etats signataires doivent résoudre les problèmes de santé liés à la sexualité et à la reproduction chez les adolescents notamment les grossesses non désirées, les avortements clandestins et les Infections Sexuellement Transmissibles en particulier le VIH/SIDA.

A cet effet ils doivent :

- Encourager un comportement procréateur et sexuel responsable et sain ;
- Fournir des services et orientations adaptés aux groupes d'âges ;
- Réduire considérablement le nombre de grossesses d'adolescentes ;
- Veiller à ce que les programmes et attitudes de ceux qui dispensent les soins de santé ne restreignent pas l'accès des adolescents aux services et à l'information ;
- Préserver la confidentialité et la dignité des adolescents ;
- Collaborer avec les ONG et mettre en place des dispositifs appropriés pour répondre aux besoins spécifiques des adolescents.

En adoptant la Charte de la jeunesse des Nations Unies, les États Membres de l'Organisation sont convenus d'oeuvrer à la réalisation des buts et principes contenus dans cette dernière, parmi lesquels figurent la promotion de niveaux de vie plus élevés, le plein emploi et les conditions du progrès et du développement économiques et sociaux, selon lesquels, les jeunes du monde entier, quels que soient le niveau de développement et le contexte socio-économique du pays où ils vivent, aspirent à participer pleinement à la vie de la société, comme le prévoit la Charte, notamment à :

- obtenir un niveau d'éducation à la mesure de leurs aspirations;
- accéder à des emplois correspondant à leurs capacités;
- recevoir une alimentation et une nutrition suffisantes pour leur permettre de participer pleinement à la vie de la société;
- évoluer dans un environnement physique et social qui favorise un bon état de santé ainsi que la protection contre la maladie et la toxicomanie et qui soit exempt de tous types de violence;
- jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion et sans discrimination aucune;
- participer au processus de prise de décisions;
- disposer de lieux et d'installations pour les activités culturelles et sportives et les loisirs afin d'améliorer leur niveau de vie, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le Niger en adhérant à ces programmes s'engage à :

- offrir à leurs jeunes la possibilité d'accéder à l'éducation, d'acquérir des compétences et de participer pleinement à la vie de la société en vue notamment d'obtenir un emploi productif et de vivre de manière autonome;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des petites filles et des jeunes femmes et supprimer tous les obstacles à l'égalité entre les sexes et à la promotion et à l'autonomisation des femmes et devraient garantir le plein accès des petites filles et des jeunes femmes à l'éducation et à l'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes;
- faire en sorte que sa politique à l'intention des jeunes soit fondée sur des données fiables concernant leur situation et leurs besoins et que le public ait accès à ces données pour lui permettre de participer de manière constructive au processus de prise de décisions;
- répondre aux besoins particuliers des jeunes concernant l'adoption de pratiques responsables de planification familiale, la vie familiale, la santé génésique, les maladies sexuellement transmissibles, l'infection au VIH et la prévention du SIDA, conformément au Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement en septembre 1994<sup>5</sup>, à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social adoptés en mars 1995 à la Déclaration de Beijing et au Programme d'action adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en septembre 1995 ;
- prendre des mesures pour accroître les possibilités d'éducation et d'emploi pour les jeunes handicapés;
- prendre des mesures pour améliorer le sort des jeunes qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, notamment en protégeant leurs droits;
- inscrire le plein emploi au premier rang des priorités de leurs politiques socio-économiques et accorder une attention particulière à l'emploi des jeunes. Ils devraient également prendre des mesures pour éliminer l'exploitation économique des enfants;

C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements, il a été mené en 1992 – 1993 une enquête sur les besoins et aspirations des jeunes ayant débouché sur l'élaboration et l'adoption de la charte et de la déclaration de la politique nationale de la jeunesse. Ce qui a conduit à l'élaboration d'un programme d'action en faveur des jeunes en 1997 – 2001 puis à la définition d'un programme cadre pour la jeunesse 2004 -2010 et la mise en place d'un conseil national de la jeunesse.

Ces différents programmes visent, entre autres, la lutte contre le chômage par la création et la promotion d'emplois en faveur des jeunes, la protection et l'insertion sociale des jeunes en luttant contre les phénomènes de marginalisation et de stigmatisation des jeunes et la promotion d'un cadre de vie décente.

Par ailleurs notons qu'au Niger, dans le domaine de la scolarisation et la formation professionnelle il a été enregistré des avancées significatives depuis 1988 bien que les indicateurs restent parmi les plus inquiétants de la planète. Le taux brut de scolarisation passe de 26% en 1988 à 39% en 2001. La proportion des filles scolarisées est passée de 19,4% en 1988 à 29,3% en 2001.

---

<sup>5</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

En matière de création d'emploi, des programmes d'insertion économique des jeunes en début d'exercer une activité ont été développés à travers l'entrepreneuriat jeunesse, l'entrepreneuriat féminin, l'insertion économique des jeunes diplômés, le volontariat, la contractualisation et le service civique national.

Ces efforts semblent être freinés par la conjoncture économique et les différents programmes d'ajustement dont les conséquences sur la situation des enfants et des jeunes ne sont plus à démontrer. En effet, depuis 1994, le recrutement à la fonction publique, secteur pourvoyeur d'emplois, ne se fait plus, contraignant ainsi les jeunes diplômés à initier des actions de survie.

La combinaison de tous ces efforts en faveur des enfants et des jeunes, tout en engendrant de profonds changements a fait naître un exode rural massif et de nouvelles catégories d'enfants qualifiés «d'enfants en situation difficile ou en détresse». Ceux-ci regroupent des enfants abandonnés, orphelins, handicapés, travailleurs, confiés, prostitués, des enfants de la rue.

Cette catégorie d'enfants fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement et des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.). Cependant, le manque de statistiques sociales fiables, des indicateurs objectivement vérifiables et des outils de suivi évaluation efficaces handicape le plaidoyer et l'action du gouvernement et des partenaires techniques et financiers en ce sens qu'il est difficile de suivre l'évolution des programmes développés et les résultats atteints.

## 2.2 Justification

Face à cette situation de vide statistique, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat nous donne une occasion d'apprécier de façon indirecte les indicateurs liés à l'environnement social des enfants et à la situation d'activité des jeunes tels qu'ils se présentent en 2001 et créer ainsi un point de départ des statistiques sociales et des indicateurs pour ces deux catégories de population.

En effet, au cours du recensement général, il a été demandé aux enquêtés de fournir des informations relatives :

- à leur caractéristiques démographiques (date de naissance ou âge, sexe, lien avec le chef de ménage, état matrimonial, lieu de naissance, la survie de leurs parents, résidence antérieure et fécondité pour les femmes et l'état physique : présence d'un handicap) ;
- à leurs caractéristiques socioculturelles (ethnie, religion, niveau d'instruction) ;
- à leur situation d'activité (occupé, inoccupé, occupation principale, situation dans l'emploi, branche d'activité) ;
- aux caractéristiques de leur habitat (mode d'éclairage, d'évacuation des ordures et eaux usées, d'approvisionnement en eau, nombre de personnes vivant dans une même pièce, type de lieu d'aisance).

Ces différentes variables permettent de renseigner les indicateurs relatifs à la distribution spatiale par âge et sexe des enfants et des jeunes, à l'environnement social et le cadre de vie des enfants, aux conditions d'hygiène et d'assainissement dans les ménages, à la présence d'un handicap, à la survie des parents, à la nuptialité et la fécondité des enfants et des jeunes, à l'accès à l'éducation, à l'insertion des jeunes sur le marché du travail et au travail des enfants.

## 2.3 Définition des concepts

Les groupes cibles «enfants» et «jeunes» sont désignés par des concepts polysémiques qui dépendent des caractéristiques physiques, sociales et culturelles propres à chaque société. Toute analyse de ces sous-populations doit commencer par une identification des différents sous-groupes, avec leurs caractéristiques, leurs besoins particuliers et leurs aspirations.

Très souvent, ces sous-groupes sont définis à partir du seul critère d'âge bien que l'utilisation et le sens de ces termes varient d'une société à une autre dans le monde en fonction du contexte politique, économique, socioculturel ou des particularités sectorielles telles que la santé et la démographie. Toutefois, la définition de l'enfance suscite moins de controverses que celle de la jeunesse.

La définition de la jeunesse pose le problème d'intervalle d'âges. Dans certains pays, la limite inférieure de cet intervalle ou l'âge d'entrée dans la catégorie de jeunes est fixée à 12 ou 13 ans ou encore 14 ou 15 ans pour d'autres. Cependant, toute définition de la jeunesse se réfère à un ou deux des trois facteurs essentiels suivants :

- Le facteur biologique: la jeunesse est la période de la vie au cours de laquelle se produisent certains changements physiologiques de l'individu. Ce facteur fait référence à l'âge qui détermine le développement biologique ;
- Le facteur socioculturel qui met en jeu le processus de socialisation à la fois chez l'individu dans la mesure où il agit sur le jeune et sur la société où il détermine la conduite à tenir à l'égard des jeunes. C'est à ce niveau que la logique des droits et devoirs des enfants vis-à-vis de leur société requiert tout son sens et met en exergue la notion de **situation sociale** qui fait référence aux variables liées à l'instruction et à l'alphabétisation, à l'état matrimonial et la fécondité, à la survie des parents et la cohabitation avec un parent, à la présence d'un handicap et dans une certaine mesure au sexe ;
- Le facteur économique qui permet de définir la jeunesse du point de vue du contrôle et de la détention des biens économiques contrairement aux vieux. Ainsi, l'analyse de la **situation économique** quant à elle se réfère à l'exercice d'une activité économique et à la position qu'on occupe dans cette activité. S'agissant des enfants, l'exercice d'une activité économique sera analysé sous un **angle social** (travail des enfants) car pour beaucoup ils sont en situation d'initiation et d'apprentissage faute d'école.

La jeunesse constitue, de ce qui précède, un ou des groupes d'individus ayant des caractéristiques spécifiques, des besoins particuliers et des aspirations. Par caractéristiques, on fait allusion ici à l'âge, l'état matrimonial, la situation scolaire ou la propriété etc. Ainsi, un jeune peut être défini par son appartenance à un groupe d'âge dans certaines sociétés ou par sa situation matrimoniale dans d'autres comme chez les Haoussa du Niger.

Ainsi, le terme enfant s'applique, en médecine et en démographie, aux personnes âgées de zéro à cinq ans tandis que la jeunesse pour ces deux disciplines s'arrête à 14 ans. Pour l'UNICEF, le terme enfant s'emploie pour désigner les personnes âgées de zéro à dix huit (0 – 18) ans.

Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Bureau International du Travail (B.I.T), est considérée comme jeune, toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans. La conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) a retenu la tranche d'âge 16 – 30 ans.

Au niveau traditionnel, dans certaines sociétés, la personne reste toujours jeune tant qu'elle n'a pas contracté un premier mariage et ce quelque soit son âge. Ici, le statut d'adulte se confond avec la responsabilité conjugale.

Au niveau officiel, la charte nationale de la jeunesse du Niger a retenu comme jeune toute personne physique âgée de 14 à 30 ans. Dans tous les programmes de développement et dans les discours politiques on se donne une autre définition de la jeunesse qui est entendue comme constituée d'individus dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

Dans le cadre de cette analyse, pour répondre au souci des uns et des autres, nous avons retenu la tranche d'âge zéro quatorze ans **(0-14 ans) pour l'enfance et la jeunesse est définie** comme constituée de personnes physiques **âgées de 15 à 24 ans**. Cette définition intermédiaire tient compte de l'âge minimal (15 ans) retenu par deux des quatre précédentes définitions et est conforme à la définition internationalement retenue pour mieux comparer la situation des jeunes de tous les continents.

Sans prétendre donner satisfaction à toutes les préoccupations, l'analyse de la « Situation socioéconomique des enfants et des jeunes » à partir des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2001, tentera de donner des statistiques nationales et régionales fiables.

## **2.4 Niveau d'analyse**

Cette analyse mettra un accent particulier, dans sa première partie, sur l'importance et la distribution spatiale des enfants, sur leur environnement social (survie des parents, cohabitation avec un parent), leur cadre de vie (condition d'hygiène et d'assainissement dans les ménages). La nuptialité, la fécondité, l'éducation, la migration et le travail des enfants seront analysés pour essayer de bien cerner la situation de l'enfant au Niger.

Dans une deuxième partie, le cas des jeunes sera abordé. A ce niveau, les principaux maux qui minent la jeunesse comme l'éducation, la nuptialité et la fécondité des adolescentes, ainsi que l'insertion des jeunes sur le marché du travail constituent les principaux points d'analyse. Cette analyse portera sur le niveau national, régional et sur les variations selon le milieu de résidence et le sexe.

**Seconde partie**

**SITUATION SOCIALE DES ENFANTS AU NIGER**

## **Chapitre 3**

### **Caractéristiques démographiques des enfants**

L'enfance se définit comme la frange de la population constituée de personnes physiques âgées de zéro à quatorze (0 à 14) ans. Elle est subdivisée en plusieurs sous-ensembles qui se justifient en fonction des besoins spécifiques auxquels l'on veut s'attaquer. Ainsi, les sous-ensembles suivants la compose : 0 – 1 an (mortalité infantile), 0-2 ans (nourrissons), 1 – 4 ans (mortalité juvénile), 0-5 (Population à vacciner), 3-6 ans (population préscolaire), 7-12 ans (population scolarisable au primaire), 10-14 ans (première adolescence) etc. Ces groupes spécifiques selon l'âge sont largement étudiés dans l'analyse des thèmes «ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION», « MORTALITE » et « ALPHABETISATION ET FREQUENTATION SCOLAIRE ». A ce niveau d'analyse un accent particulier sera mis sur la distribution spatiale de l'ensemble de la population des enfants, sur leur environnement social et physique, sur les évènements démographiques qui surviennent pendant l'enfance et l'adolescence (nuptialité, fécondité, mortalité, migration). Par ailleurs une section spéciale sera ouverte pour l'analyse de la sous-population des enfants «travailleurs».

#### **3.1 Volume et répartition spatiale**

Au Niger, la répartition spatiale de la population est, comme partout ailleurs, fonction de la disponibilité et de l'accès aux ressources nécessaires à la survie de l'homme (eau, énergie, terres, etc.). Les relations population/environnement sont donc marquées par les caractéristiques physiques (climat, végétation et relief, etc.), socio-économiques et historiques. Les enfants étant le produit de la reproduction humaine, ils subiront les effets de cette loi universelle.

Avant de présenter la répartition spatiale et en grands groupes des enfants, signalons qu'en 2001, il a été dénombré, au Niger, 5 258 638 enfants âgés de 0 à 14 ans, soit 47,5% de la population totale, dont 4 458 434 en milieu rural (84,8%), et 800 204 en milieu urbain, (15,2%). La proportion des enfants parmi la population urbaine est de 44,5% contre 48,1% en milieu rural. En milieu sédentaire 5 156 846 enfants ont été enregistrés (98,1%) et seulement 101 792 (1,9%) pour le mode de vie nomade.

La répartition par sexe fait ressortir que les enfants de sexe masculin sont au nombre de 2 697 103 (51,3%) contre 2 561 539 de sexe féminin (48,7%) contrairement à la structure par sexe de l'ensemble de la population qui affiche une légère prédominance des femmes (50,1%).

##### **3.1.1 Répartition spatiale**

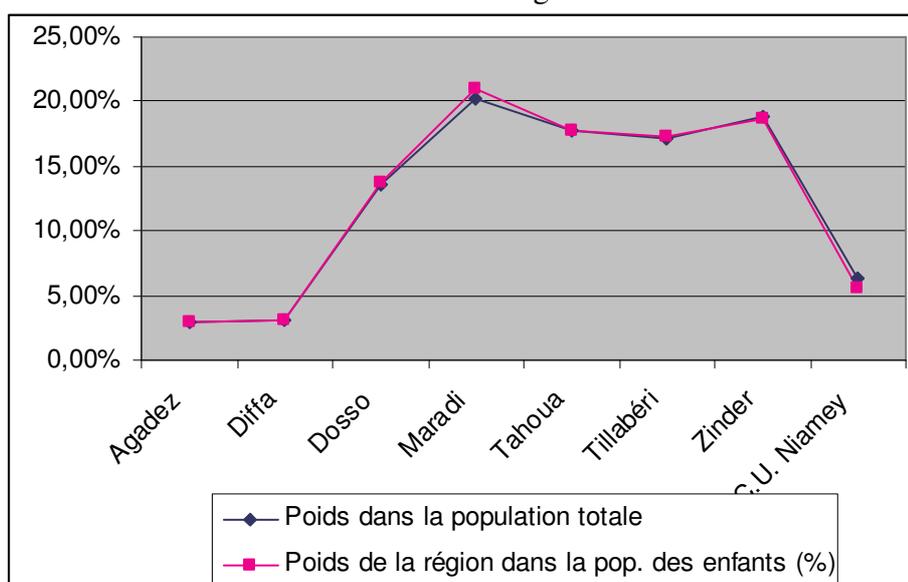
Dans l'analyse thématique « ETAT ET STRUCTURES DE LA POPULATION », il été relevé une répartition inégale de la population d'une région à une autre, se traduisant par un poids disproportionné des régions dans la composition de la population totale du Niger. Partant de ce fait, sous l'hypothèse d'une migration (émigration et immigration) nulle des enfants, les variations du schéma observé dans la participation des régions à la constitution du peuplement du Niger ne sauraient être déterminées que par des niveaux différentiels de la fécondité ou de la mortalité des enfants. Le tableau N°2 présente la répartition des enfants de 0 – 14 ans suivant la région de résidence.

**Tableau N°2** : Répartition des effectifs et proportions des enfants selon la région de résidence

Région	Pop. Totale	Poids dans la population totale	Pop. Enfants	% des enfants au sein de la population	Poids de la région dans la pop. des enfants (%)
Agadez	321 639	2,9%	152 783	47,5%	2,9%
Diffa	346 595	3,1%	164 286	47,4%	3,1%
Dosso	1 505 864	13,6%	724 915	48,1%	13,8%
Maradi	2 235 748	20,2%	1 102 732	49,3%	21,0%
Tahoua	1 972 729	17,8%	937 026	47,5%	17,8%
Tillabéri	1 889 515	17,1%	907 516	48,0%	17,3%
Zinder	2 080 250	18,8%	977 636	47,0%	18,6%
C.U. Niamey	707 951	6,4%	291 744	41,2%	5,5%
<b>NIGER</b>	<b>11 060 291</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 258 638</b>	<b>47,5%</b>	<b>100,0%</b>

Ce tableau indique que la région de Maradi vient en tête avec 20,2% de la population totale du Niger et 21% des enfants. Elle est suivie de Zinder puis de Tahoua avec respectivement 18,8 et 17,8% de la population et 18,6 et 17,8% des enfants. Les régions d'Agadez et de Diffa participent dans des proportions identiques à la constitution des deux ensembles (3%).

L'examen des proportions « poids des régions dans la population totale et celui qu'elles acquièrent dans la population » des enfants laisse apparaître de légères variations pour Dosso, Tillabéri, Maradi, Zinder et Niamey. Pour les deux premières régions, il s'agit des écarts positifs qui pourraient signifier une stagnation des niveaux de fécondité ou une amélioration des conditions sanitaires tandis que l'inverse s'observe dans les trois autres régions. La participation des régions de Tahoua, Diffa et Agadez est constante comme le montre le Graphique 1 ci-dessous qui représente le poids démographique des régions au sein de la population totale et au sein de celle des enfants au Niger en 2001

**Graphique N°1** : Poids démographique des régions au sein de la population totale et au sein de celle des enfants au Niger en 2001.

La proportion des enfants au sein de la population totale du Niger est de 47,5% ce qui témoigne de son extrême jeunesse. L'analyse de cet indicateur par région fait ressortir que les moins de 15 ans représentent 49,3% de la population de Maradi, 48% des populations de Dosso et Tillabéri et seulement 41,2% de la population de la Communauté Urbaine de Niamey (Tableau 1.1a).

La répartition de la sous population des enfants peut être influencée par le milieu de résidence du fait des niveaux différents de fécondité observés en milieu urbain (61,5%) et en milieu rural (77,5%)<sup>6</sup>, et de la répartition des infrastructures scolaires entre les deux milieux. Le tableau N°3 donne la répartition des enfants de zéro à quatorze ans vivant en milieu urbain.

**Tableau N°3 : Répartition des effectifs et proportions des enfants vivant en milieu urbain**

Région	Population urbaine	Effectif Enfants	Proportion	Poids des régions
Agadez	159 908	76 241	47,7%	9,5%
Diffa	49 507	23 083	46,6%	2,9%
Dosso	117 871	50 359	42,7%	6,3%
Maradi	239 315	114 979	48,0%	14,4%
Tahoua	192 933	88 074	45,7%	11,0%
Tillabéri	76 373	32 971	43,2%	4,1%
Zinder	254 643	122 753	48,2%	15,3%
CU Niamey	707 951	291 744	41,2%	36,5%
Ensemble Niger	1 798 501	800 204	44,5%	100,0%

A la lecture de ce tableau, on remarque que la population des enfants du milieu urbain se trouve concentrée à Niamey, Zinder, Maradi et Tahoua qui totalisent à eux seuls 77,2% des enfants. Ainsi, près de deux enfants urbains sur cinq (36,5%) vivent à Niamey, 15,3% sont à Zinder et 9,5% à Agadez contre seulement 4,1% à Tillabéri et 3% à Diffa.

Contrairement à l'idée très répandue selon laquelle la structure de la population urbaine est fortement influencée par l'immigration et un exode rural des jeunes et des adultes, au Niger, en dehors de la Communauté Urbaine de Niamey et la région de Dosso, cette influence est peu perceptible. En effet, la proportion des enfants dans la population urbaine de Maradi, Agadez et Zinder dépasse la moyenne nationale tout milieu de résidence confondu. La répartition des enfants du milieu rural selon la région est quant à elle représentée par le tableau n°4

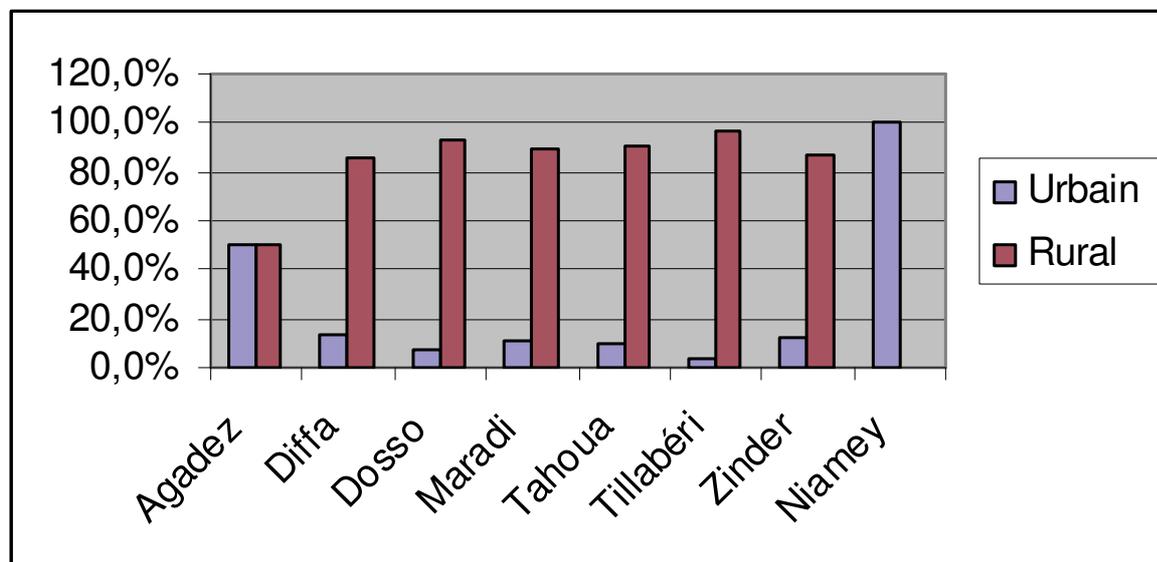
**Tableau N° 4 Répartition des enfants ruraux de 00 à 14 ans par région de ré et sexe**

Région	Ensemble	sexe Fém.	sexe Masc.	Poids dans Enfants Masc	Poids dans Enfant Fém	Poids dans Tot. Enfants
Agadez	76542	36384	40158	1,7%	1,7%	1,7%
Diffa	141203	68218	72985	3,2%	3,2%	3,2%
Dosso	674556	330019	344537	15,0%	15,3%	15,1%
Maradi	987753	481125	506628	22,1%	22,2%	22,2%
Tahoua	848952	403659	445293	19,4%	18,7%	19,0%
Tillabéri	874545	430332	444213	19,4%	19,9%	19,6%
Zinder	854883	413549	441334	19,2%	19,1%	19,2%
Niger	4458434	2163286	2295148	100,0%	100,0%	100,0%

<sup>6</sup> INS, RGP/H 2001, Rapport d'analyse de la natalité et fécondité, 2005

Il ressort du tableau ci-dessus que 22% des jeunes du Niger vivant en milieu rural sont dans la région de Maradi, 20% à Tillabéri, Tahoua et Zinder enregistrent chacune 19%. La région d'Agadez, qui a près de 10% de la population des enfants du milieu urbain, n'enregistre que 1,7% des jeunes du milieu rural tandis que la part de Diffa est restée quasi constante et tourne autour de 3% quelque soit le milieu. Le graphique qui suit permet d'apprécier la répartition intra-régionale de la sous-population des enfants.

**Graphique N°2** : Répartition des enfants selon le lieu de résidence et la région

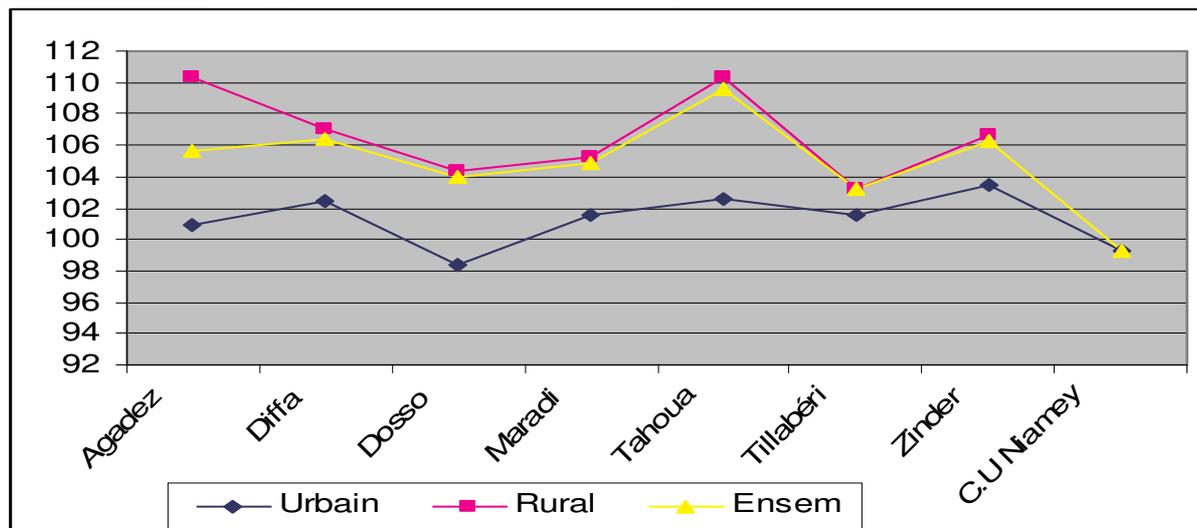


Lorsqu'on observe la répartition intra-régionale entre le milieu urbain et le milieu rural, on se rend compte que c'est seulement à Agadez que l'on rencontre autant d'enfants en milieu urbain qu'en milieu rural. Partout ailleurs les enfants urbains représentent moins de 15% de l'ensemble des enfants de la région comme l'indique le Graphique ci-dessus qui représente la part de chaque milieu au sein de la population des enfants.

D'une manière générale, distribution des enfants par région de résidence respecte le même schéma que celui de la distribution de la population totale, c'est-à-dire que le poids de la région au sein de la population jeune est proportionnel à celui qu'elle acquière dans la population totale.

### 3.1.2 Structure par sexe et âge

La connaissance de la structure par sexe de la population des enfants permet un suivi des efforts à entreprendre dans le cadre de la promotion de l'équité du genre à l'occasion de la satisfaction de leurs besoins. La structure par sexe d'une population est saisie à travers deux indicateurs que sont les rapports et les taux de masculinité ou de féminité selon le choix que l'on opère. Le rapport désigne le nombre d'hommes pour 100 femmes (Effectif hommes divisé par effectif femmes rapporté à 100 personnes) et le taux de masculinité donne la proportion d'hommes au sein de la population totale (effectif hommes sur population totale rapporté à 100). Le graphique N°3 ci-dessous présente les rapports de masculinité par région.

**Graphique N°3** : Rapports de masculinité milieu et par région

Ce graphique fait ressortir une suprématie du sexe masculin au niveau de toutes les régions à l'exception de la Communauté Urbaine de Niamey.

Cette situation exceptionnelle du Niger soulève la question de l'exhaustivité de la déclaration des enfants de sexe féminin, d'une part, et de l'exactitude de leurs âges, d'autre part. Au cas où le problème ne se situe pas à ces niveaux, il serait indiqué que des investigations sur les conditions de protection des enfants selon le genre soient menées. Y aurait-il une surmortalité des enfants de sexe féminin à bas âge ? L'étude sur la mortalité pourrait nous édifier d'avantage.

La répartition des enfants par sexe et région selon les taux et rapports de masculinité sont présentés dans le tableau 5 ci-dessous.

**Tableau N°5**: Répartition des enfants par sexe, région et milieu de résidence

Région	Ens 00-14 ans	Fém. Urbain	Fém Rural	Ens. Fémi	Masc Urbain	Masc. Rural	Ens Homme	Rapports de masculinité			Taux de Masc
								Urbain	Rural	Ensem	
Agadez	152783	37941	36384	74325	38300	40158	78458	100,9	110,4	105,6	51,4
Diffa	164286	11397	68218	79615	11686	72985	84671	102,5	107,0	106,4	51,5
Dosso	724915	25388	330019	355407	24971	344537	369508	98,4	104,4	104,0	51,0
Maradi	1102732	57022	481125	538147	57957	506628	564585	101,6	105,3	104,9	51,2
Tahoua	937026	43467	403659	447126	44607	445293	489900	102,6	110,3	109,6	52,3
Tillabéri	907516	16365	430332	446697	16606	444213	460819	101,5	103,2	103,2	50,8
Zinder	977636	60323	413549	473872	62430	441334	503764	103,5	106,7	106,3	51,5
C.U Niamey	291744	146350	-----	146350	145394	----	145394	99,3	-----	99,3	49,8
Niger	5258638	398253	2163286	2561539	401951	2295148	2697099	100,9	106,1	105,3	51,3

Il ressort de ce tableau que les rapports de masculinité des zones rurales tournent autour de 106%. De ce fait, par rapport à la question ci-dessus, c'est l'hypothèse d'une mauvaise déclaration des âges qui semble la plus plausible.

### 3.1.3 Les groupes spécifiques

Les groupes spécifiques sont des groupes qui connaissent des problèmes particuliers et sur lesquels des programmes interviennent de façon spécifique. Il s'agit des nourrissons, de la population préscolaire, de la population d'âge vaccinal, de la population scolarisable au primaire et des jeunes de la première adolescence.

Le tableau qui suit donne pour chacune de ces sous populations le pourcentage qu'elle acquiert dans la population des enfants. Les âges n'étant pas chronologiques, chaque proportion doit être interprétée par rapport à l'ensemble des enfants. C'est dire que la somme des pourcentages est supérieure à 100.

**Tableau N°6:** Structure des enfants suivant les groupes d'âge, le sexe et la région

Ensemble									
Région âges	Ensemble	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey
Ensemble	6246323	180530	194719	873569	287885	1111331	1081882	1154501	361906
0 - 2 ans	18,0%	16,0%	16,9%	17,5%	20,5%	18,3%	16,6%	18,6%	15,2%
3 - 6 ans	16,2%	14,8%	16,3%	15,8%	17,5%	16,4%	15,9%	17,0%	11,5%
7- 12 ans	15,5%	17,5%	15,7%	16,5%	14,8%	15,3%	16,7%	14,3%	15,3%
0- 5	22,9%	18,7%	20,0%	35,1%	23,4%	21,4%	19,5%	21,7%	15,5%
10- 14ans	10,4%	10,4%	11,2%	11,3%	9,3%	10,0%	11,8%	9,3%	12,7%
Sexe Féminin									
Ensemble	2561539	74325	79615	355407	538147	447126	446697	473872	146350
0 - 2 ans	25,7%	22,7%	24,1%	24,5%	28,1%	26,4%	23,4%	26,9%	28,2%
3 - 6 ans	34,4%	31,1%	34,5%	33,2%	36,2%	34,9%	33,2%	36,7%	27,5%
7- 12 ans	31,5%	36,2%	32,1%	33,5%	28,8%	30,9%	33,9%	28,6%	37,2%
0- 5	49,2%	39,4%	42,4%	77,8%	48,0%	45,6%	41,1%	46,7%	37,0%
10- 14ans	21,7%	23,8%	23,7%	23,2%	18,3%	20,6%	24,5%	19,4%	31,6%
Sexe Masculin									
Ensemble	2697103	78458	84671	369508	564585	489900	460819	503768	145394
0 - 2 ans	24,4%	26,0%	24,1%	42,3%	22,2%	21,4%	28,8%	6,7%	23,1%
3 - 6 ans	33,9%	31,2%	34,3%	32,6%	35,0%	34,2%	33,1%	35,8%	28,4%
7- 12 ans	33,6%	37,4%	34,1%	35,2%	31,3%	33,2%	35,8%	31,9%	37,2%
10 - 14 ans	47,2%	39,4%	42,1%	68,1%	47,0%	44,5%	40,2%	45,6%	38,4%

Il ressort de ce tableau que 18% des enfants âgés de moins de 15 ans sont des nourrissons. Cette proportion atteint 20% à Maradi 19% à Zinder, 18% à Tahoua et 17% à Diffa et Tillabéri.

La comparaison des proportions des nourrissons et de celles des préscolaires et des enfants d'âge scolaire permet d'évaluer l'importance de la demande en éducation pour les jeunes générations. Lorsque les générations récentes sont supérieures aux générations passées, la différence donne une idée sur des sacrifices supplémentaires à consentir pour satisfaire les besoins de l'excédant. Dans ce cadre, nous examinons ci-dessous l'évolution des effectifs d'enfants depuis 1977.

### 3.1.4 Evolution de la Structure

La structure est abordée ici à partir des effectifs globaux et l'évolution est appréciée à partir du taux d'accroissement. Les différents taux sont calculés en application de la formule :

$$P_t = P_0 (1 + r)^n$$

où : **P<sub>t</sub>** = représente l'effectif de la sous-population à l'année du dénombrement, **P<sub>0</sub>** l'effectif de la sous-population à l'année de base ou année de référence, **r** le Taux inter censitaire et **n** le nombre d'années écoulées entre l'année **t** et celle de référence : année **0**.

Le tableau 7 représente l'évolution des effectifs des catégories d'enfants entre 1977 et 2001 et les taux d'accroissement inter censitaires.

**Tableau 7 :** Evolution de la structure de la population des enfants âgés de 0 à 14 ans de 1977 à 2001

Période		1977	1988	2001	Accroissement 1977-1988	Accroissement 1988-2001
Catégorie						
Population totale des enfants	Sexe féminin	1 073 178	1 759 313	2 561 539	4,60%	2,93%
	Sexe masculin	1 166 538	1 801 587	2 697 099	4,03%	3,15%
	Ensemble	2 239 716	3 560 900	5 258 638	4,31%	3,04%
	Rapport de masculinité	108,7%	104,9%	101,8%		
Urbain	Sexe féminin	148 241	268 699	398 253	5,56%	3,04%
	Sexe masculin	145 178	272 270	401 951	5,88%	3,06%
	Ensemble	293 419	540 969	800 204	5,72%	3,06%
	Rapport de masculinité	97,9%	101,3%	100,1%	.....	.....
Rural	Sexe féminin	924 937	1 490 680	2 163 286	4,43%	2,91%
	Sexe masculin	1 021 360	1 529 251	2 295 148	3,74%	3,17%
	Ensemble	1 946 297	3 019 931	4 458 434	4,07%	3,04%
	Rapport de masculinité	110,4%	102,6%	102,1%	.....	.....
Sédentaires	-----	-----	3 422 687	5 156 846	.....	3,20%
Nomades	-----	----	138 213	101 792	.....	-2,33%

**Sources :** Calculé à partir des tableaux :

- Résultats définitifs 1977 « Tableaux Statistiques Détaillés » N°1, p.142
- Etat de population 1988, Annexes tableau N°A, B, 1, 2 et 3, pp99-107
- Données du RGP/H 2001

Il ressort de l'examen de ce tableau que les effectifs de la sous-population des enfants ont plus que doublé entre 1977 et 2001 passant de 2 239 716 en 1977 à 3 560 500 en 1988 puis à 5 258 638 en 2001 soit un taux d'accroissement de 4,3% entre 1977 et 1988 et de 3,0% entre 1988 et 2001. La baisse du taux d'accroissement observée, pourrait s'expliquer par des départs massifs entre 1977 et 1988 des ruraux vers les centres urbains suite aux sécheresses notamment celle de 1984. Les niveaux de fécondité de ces dix dernières années et la qualité des déclarations d'âge pourraient aussi influencer cette évolution. Le milieu rural semble-t-il moins touché par cette variation qui s'est stabilisée entre 1988 et 2001.

### 3.2 Nuptialité et Fécondité des enfants et adolescents

#### 3.2.1 Nuptialité des adolescents de 10 à 14 ans

L'étude de la nuptialité au Niger requiert beaucoup de précautions du fait de la survivance de certaines traditions en vertu desquelles le terme épouse ou époux sont abusivement utilisés. Ces expressions sont couramment utilisées non seulement dans des ethnies où le lévirat est pratiqué, mais aussi par des cousins croisés, des parents ou même des futurs conjoints lorsque le processus de fiançailles est assez avancé ou dans des cas de mariages « arrangés » pour repousser de futurs postulants lorsqu'il s'agit d'une fille. Ce type d'union n'étant pas collecté pendant les opérations de recensement, l'analyse qui suit ne prend pas en compte ces réalités de certaines sociétés nigériennes.

Les questions sur la nuptialité ont été administrées aux personnes des deux sexes âgées de 10 ans ou plus afin de recueillir leur « situation matrimoniale par rapport au mariage ». La présente étude n'aborde pas la question de type d'union (polygamie) qui est amplement traité dans l'analyse du thème « *NUPTIALITE ET SITUATION MATRIMONIALE* ».

##### 3.2.1.1 Volume et répartition des enfants selon le statut matrimonial

Les données collectées concernant la situation matrimoniale des adolescents âgés de 10 à 14 ans sont représentées par les tableaux 8 et 9 ci-dessous.

**Tableau N°8** : Répartition des adolescentes de 10 à 14 ans selon la situation matrimoniale et la région

	Niger	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey
<b>Femmes</b>									
Effectifs	558785	19483	18886	82523	98552	92020	109261	91746	46314
Cél.	477633	18016	16061	73667	80742	76256	96743	71927	44221
Mariés	75930	1124	2377	8347	17155	14518	11951	18787	1671
Veufs	2139	101	211	237	249	522	323	407	89
Divorcés	2479	232	179	190	349	647	210	553	119
Autres	604	10	58	82	57	77	34	72	214
<b>Hommes</b>									
Effectifs	600216	20406	20005	87513	110403	104284	112758	101275	43572
Célibataires	599772	20406	19950	87471	110353	104226	112739	101239	43388
Mariés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Veufs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divorcés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	444	0	55	42	50	58	19	36	184

Il ressort de l'examen de ces deux tableaux que les adolescents de sexe masculin ne sont pas concernés par les unions. En effet, aucun cas de mariage, de divorce ou de veuvage n'a été

enregistré au sein de cette catégorie. L'analyse qui suivra ne concerne donc que les enfants de sexe féminin. Ainsi, le tableau 9 présente les effectifs d'adolescentes par région selon la situation matrimoniale.

**Tableau N°9** : Répartition des adolescentes de 10 à 14 ans suivant la situation matrimoniale

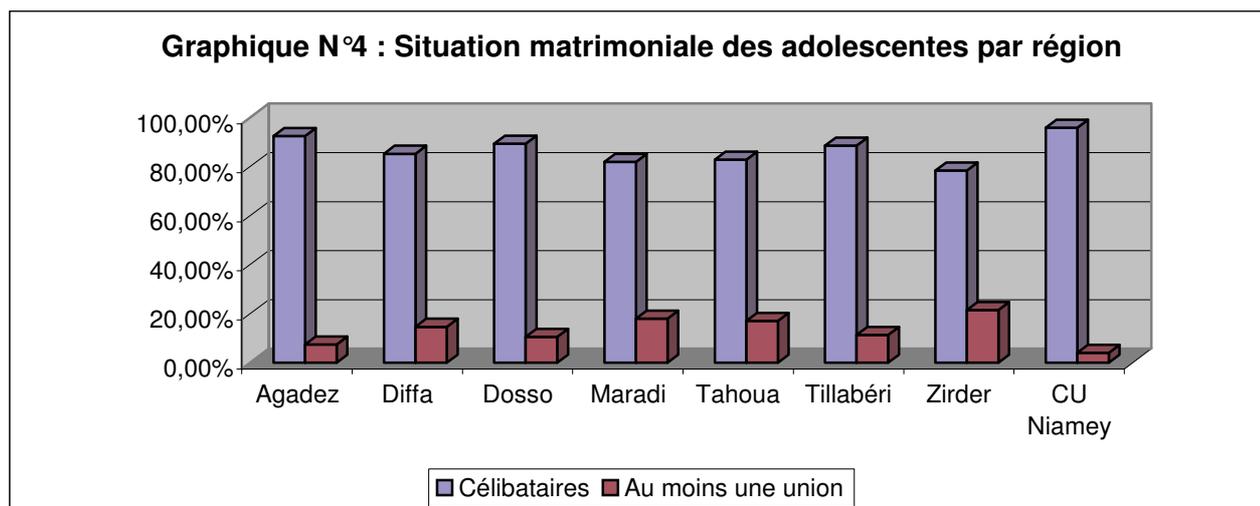
Région	Niger	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey
Effectifs	558785	19483	18886	82523	98552	92020	109261	91746	46314
Effectif Global	558785	19483	18886	82523	98552	92020	109261	91746	46314
(Effectif sans autres)	558181	19473	18828	82441	98495	91943	109227	91674	46100
Célibataires.	477633	18016	16061	73667	80742	76256	96743	71927	44221
Mariés	75930	1124	2377	8347	17155	14518	11951	18787	1671
Veufs	2139	101	211	237	249	522	323	407	89
Divorcés	2479	232	179	190	349	647	210	553	119
Au moins une union	80548	1457	2767	8774	17753	15687	12484	19747	1879
Autres	604	10	58	82	57	77	34	72	214

A la lecture de ce tableau on relève que sur les 558 181 adolescentes recensées, 80 548 ont contracté une union parmi lesquelles 4 618 sont déjà en rupture d'union. D'une région à l'autre les célibataires sont 5 à 10 fois plus nombreux que les adolescentes ayant contracté une union. Cette situation est représentée plus en détail dans le tableau ci-dessous et le Graphique N°4 qui traitent de la structure des adolescentes suivant la situation matrimoniale et la région.

**Tableau N° 10** : Structure des adolescentes suivant la situation matrimoniale et la région

Région	Niger	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey
Etat matrimonial									
Effectifs	558785	19483	18886	82523	98552	92020	109261	91746	46314
Autres	604	10	58	82	57	77	34	72	214
(Effectif sans autres)	558181	19473	18828	82441	98495	91943	109227	91674	46100
Célibataires	477633	18016	16061	73667	80742	76256	96743	71927	44221
<b>Taux de célibat</b>	<b>85,6%</b>	<b>92,5%</b>	<b>85,3%</b>	<b>89,4%</b>	<b>82,0%</b>	<b>82,9%</b>	<b>88,6%</b>	<b>78,5%</b>	<b>95,9%</b>
Mariées	13,6%	5,8%	12,6%	10,1%	17,4%	15,8%	10,9%	20,5%	3,6%
% des veuves	0,4%	0,5%	1,1%	0,3%	0,3%	0,6%	0,3%	0,4%	0,2%
% du divorce	0,4%	1,2%	1,0%	0,2%	0,4%	0,7%	0,2%	0,6%	0,3%
<b>Au moins une union</b>	<b>14,4%</b>	<b>7,5%</b>	<b>14,7%</b>	<b>10,6%</b>	<b>18,0%</b>	<b>17,1%</b>	<b>11,4%</b>	<b>21,5%</b>	<b>4,1%</b>
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Il ressort de ce tableau qu'au niveau national, 14,4% d'adolescentes âgées de 10 – 14 ans (première adolescence) sont ou ont déjà vécues en union. La région de Zinder enregistre le taux le plus élevé de mariage d'enfants (21,5%). Elle est suivie de Maradi, 18% et de Tahoua, 17%. Le taux le plus faible est enregistré à la Communauté Urbaine de Niamey (4,1%). Cette situation est illustrée par le graphique ci-dessous.



De même que les unions sont précoces chez les filles au Niger, les ruptures d'unions sont aussi très fréquentes. Le tableau N°11 ci-dessous présente la structure des adolescentes ayant contacté au moins une union.

**Tableau 11 :** Structures des adolescentes ayant contacté au moins une union

Région	Niger	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey
<b>Encore en union</b>	<b>94,3%</b>	<b>77,1%</b>	<b>85,9%</b>	<b>95,1%</b>	<b>96,6%</b>	<b>92,5%</b>	<b>95,7%</b>	<b>95,1%</b>	<b>88,9%</b>
Veuves	2,7%	6,9%	7,6%	2,7%	1,4%	3,3%	2,6%	2,1%	4,7%
Divorcée	3,1%	15,9%	6,5%	2,2%	2,0%	4,1%	1,7%	2,8%	6,3%
<b>Total ruptures d'union</b>	<b>5,8%</b>	<b>22,8%</b>	<b>14,1%</b>	<b>4,9%</b>	<b>3,4%</b>	<b>7,4%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,9%</b>	<b>11,0%</b>
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Paradoxalement, les régions qui enregistrent de faibles taux d'union semblent être plus touchées par les divorces et le veuvage. Cette situation concerne essentiellement les régions d'Agadez, de Diffa et la Communauté Urbaine de Niamey.

En effet, à Agadez, 23% des unions contractées entre 10 et 14 ans sont rompues avant que la jeune fille ne fête son 15<sup>ième</sup> anniversaire contre 14% et 11% respectivement à Diffa et Niamey.

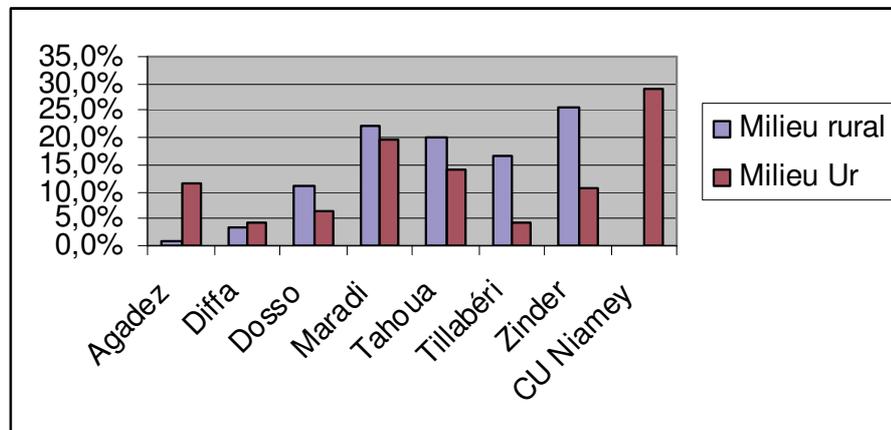
A Agadez, 16% des unions contractées entre 10 et 14 ans sont rompues du fait de divorce contre 6,5% et 6,3% respectivement à Diffa et Niamey. Le veuvage est, quant à lui, plus répandu à Diffa (7,5%) suivie de la région d'Agadez 7% et de Tahoua 3,3%.

Ces différents indicateurs pourraient s'expliquer par une soumission des filles lors du choix du conjoint qui peut être vite abandonné lorsqu'on aurait satisfait les exigences des parents (cas de divorce) ou qui décède peu de temps après les noces parce que très vieux. A ce niveau, seule une étude approfondie de la nuptialité au Niger pourrait nous éclairer sur ce mal de société. Toutefois, l'analyse différentielle de la nuptialité par milieu de résidence, ethnie et mode de vie pourrait en dégager les premières pistes.

### 3.2.1.2 : Nuptialité des adolescentes selon le milieu et le mode de vie

Le Graphique N°5 représente les proportions des adolescentes en union suivant la région et le milieu de résidence

**Graphique N°5** : Proportions des adolescentes en union suivant la région et le milieu de résidence



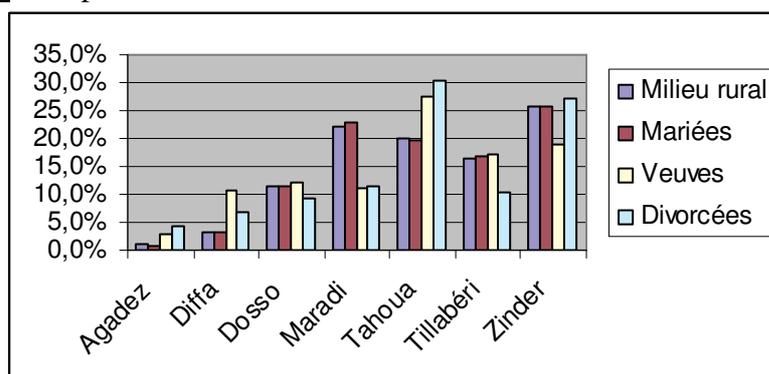
La nuptialité précoce est un phénomène qui touche toutes les régions et tous les milieux au Niger, avec, toutefois, des intensités différentes. En effet, relativement au milieu rural, la région de Zinder enregistre, à elle seule, 25% des unions précoces du pays, suivie de Maradi et Tahoua. Le milieu rural d'Agadez semble en être épargné. En milieu urbain par contre, 30% des femmes en union précoce se trouvent à Niamey. Cette situation pourrait s'expliquer par la migration induite des femmes c'est-à-dire que des mariages pourraient être célébrés ailleurs et comme le mari réside Niamey, la femme ayant suivi son mari se trouve enregistrée dans ladite localité. Un croisement avec le lieu de naissance, des deux époux pourrait donner une piste d'analyse du phénomène.

**Tableau N°12** : Répartition des enfants de moins de 15 ans ayant contracté au moins une union par type d'union selon le milieu de résidence et la région<sup>7</sup>

	Niger	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey	Total
<b>Milieu rural</b>	<b>74074</b>	<b>0,9%</b>	<b>3,4%</b>	<b>11,3%</b>	<b>22,3%</b>	<b>19,9%</b>	<b>16,5%</b>	<b>25,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0</b>
Mariées	70472	0,8%	3,1%	11,3%	22,8%	19,5%	16,6%	25,9%	0,0%	100,0
Veuves	1753	2,9%	10,6%	12,2%	11,0%	27,3%	17,2%	18,9%	0,0%	100,0
Divorcées	1849	4,2%	6,9%	9,4%	11,4%	30,5%	10,5%	27,1%	0,0%	100,0
<b>Milieu Urbain</b>	<b>6177</b>	<b>11,7%</b>	<b>4,5%</b>	<b>6,4%</b>	<b>19,5%</b>	<b>14,1%</b>	<b>4,3%</b>	<b>10,6%</b>	<b>29,0%</b>	<b>100,0</b>
Mariées	5458	10,2%	3,6%	6,9%	19,5%	14,4%	4,5%	10,3%	30,6%	100,0
Veuves	386	13,2%	6,5%	6,2%	14,8%	11,1%	5,4%	19,7%	23,1%	100,0
Divorcées	630	24,4%	8,3%	2,5%	22,1%	13,2%	2,5%	8,1%	18,9%	100,0

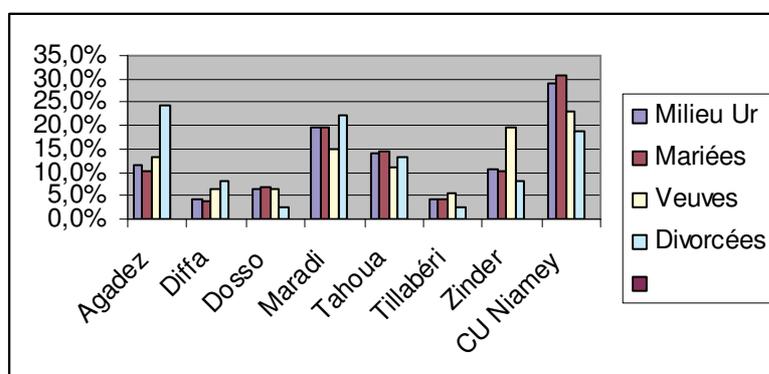
En milieu rural, les ruptures d'unions d'adolescentes voulues (divorces) et/ou non désirées (veuvage) ont atteint un seuil critique à Tahoua avec 30,5% et 27,3% respectivement. Elle est suivie de Zinder puis de Maradi. Les taux les plus faibles sont enregistrés à Agadez.

<sup>7</sup> Les adolescentes dont la situation n'a pas été spécifiée et qui apparaissent sous la rubrique autres (297) ont été déduites des totaux

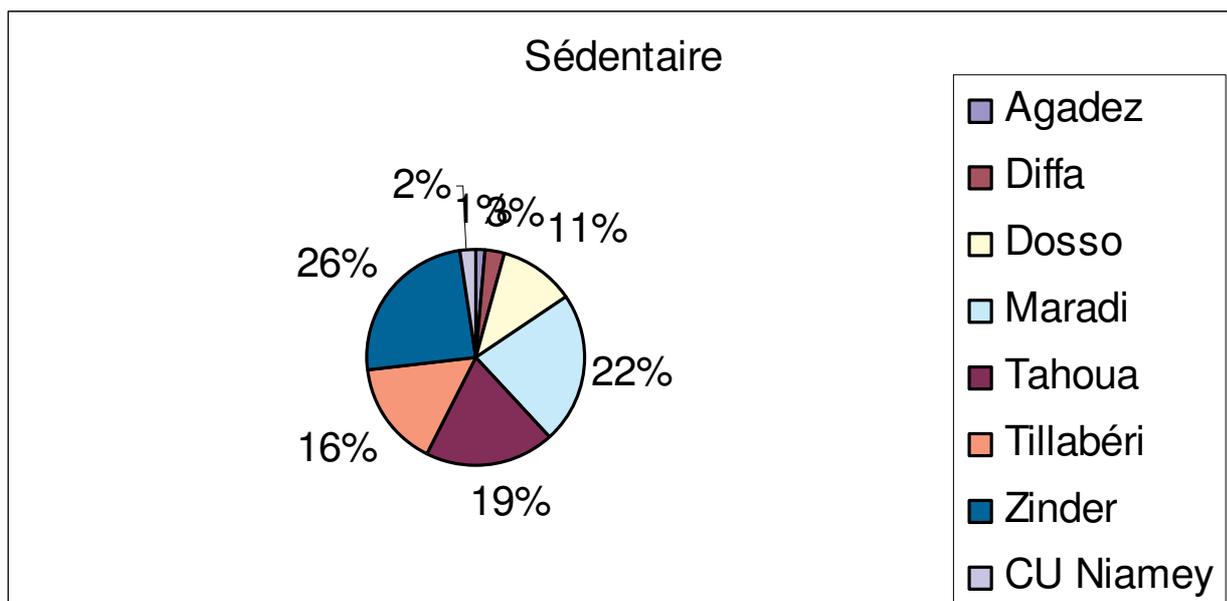
**Graphique N°6** : Proportion des adolescentes du milieu rural en union et en rupture d'union

En milieu urbain les divorces sont plus fréquents à Agadez (24%), Maradi (22%) et à Niamey (19%). Par contre, le veuvage des adolescentes en milieu urbain est plus élevé à Zinder (20%) suivie de Maradi et d'Agadez. Les régions de Tillabéri et Dosso enregistrent les niveaux les plus faibles.

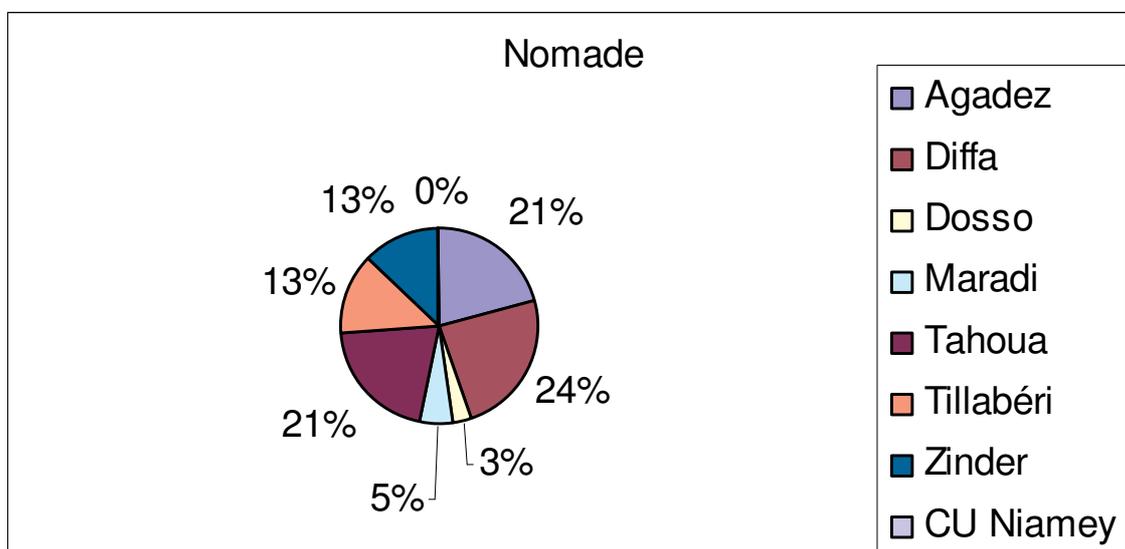
Comme on peut le constater, les régions ayant de fortes proportions de la population urbaines se trouvent être celles où l'on enregistre le plus d'adolescentes divorcées. Les villes nigériennes exercent – elles une attraction sur cette sous-population ?

**Graphique N°7** : Proportion des adolescentes du Milieu Urbain en union et en rupture d'union

Il serait difficile de répondre à ce niveau d'analyse sans une véritable enquête sur les déterminants de la migration. Sur les 80 548 adolescentes ayant contacté au moins une union, 79 209 sont sédentaires soit 98,3% contre 1 339 de nomades. La région de Zinder totalise 26% d'adolescentes mariées du Niger, Maradi et Tahoua viennent en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position avec respectivement 26% et 22%.

**Graphique N°8** : Répartition des adolescentes en union chez les sédentaires

Chez les nomades, c'est la région de Diffa qui bat le record avec 24% des unions suivie d'Agadez (21%) et de Tahoua 20%. Les régions de Dosso et Maradi interviennent pour 3 et 5% respectivement.

**Graphique N°9** : Répartition des adolescentes en union chez les nomades

### 3.2.2 Fécondité des adolescentes

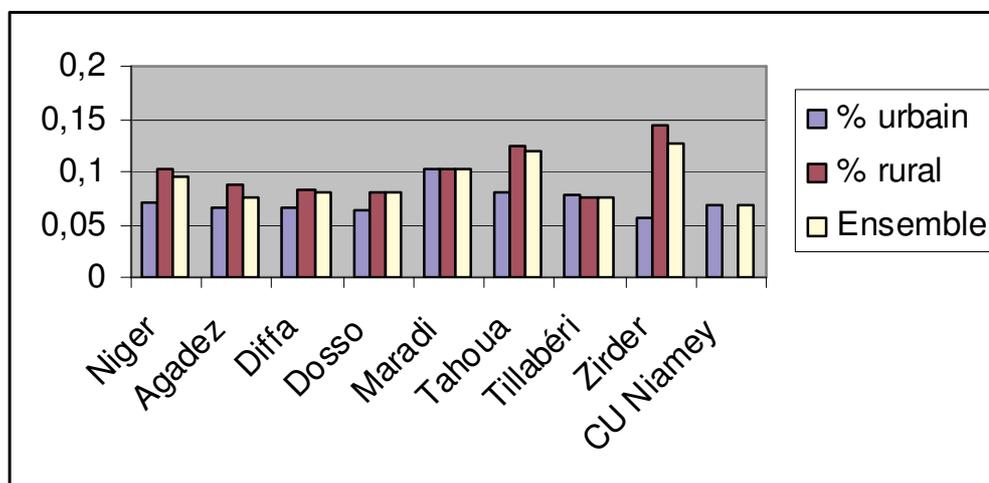
Le tableau N°13 et le graphique N°10 ci-dessous représentent la répartition des adolescentes mères suivant la région et le milieu de résidence.

**Tableau N°13.** : Répartition des adolescentes mères par région et milieu de résidence

	Niger	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey
Pop Ur	119461	11388	3418	8094	15629	12183	5435	17000	46314
Ado mères	8 544	754	223	509	1593	984	427	946	3 108
%	7,2%	6,6%	6,5%	6,3%	10,2%	8,1%	7,9%	5,6%	6,7%
Popo Rur	439324	8095	15468	74429	82923	79837	103826	74746	0
Ado mères	44 996	701	1295	6 069	8 437	9 930	7820	10 744	0
%	10,2%	8,7%	8,4%	8,2%	10,2%	12,4%	7,5%	14,4%	0
Ens. Ado. mères	53 540	1 455	1518	6 578	10 030	10 914	8247	11 690	3108
%	9,6%	7,5%	8,0%	8,0%	10,2%	11,9%	7,5%	12,7%	6,7%
Population des ado .	558785	19483	18886	82523	98552	92020	109261	91746	46314

Sur les 558 785 adolescentes âgées de 10 à 14 ans, dénombrées en 2001 au Niger, 53 540 ont au moins un enfant soit 9,6%. Parmi ces adolescentes 8 544 vivent en milieu urbain et 44 996 en milieu rural. Aussi, la fécondité précoce est – elle plus présente en milieu rural où 10% des adolescentes sont déjà mère contre 7% pour le milieu urbain.

S'agissant du milieu urbain, on relève que la région de Maradi vient en tête avec 10,2% d'adolescentes mères suivie de Tahoua et Tillabéri 8% et de Zinder Agadez 7%.

**Graphique N°10** : Proportions des adolescentes mères par Milieu de résidence

Par contre, en zone rurale, la région de Zinder occupe le premier rang avec 14,4% d'adolescentes mères, elle est suivie de Tahoua 12%. Le niveau le plus bas est enregistré en zone rurale de Tillabéri, 7,5%.

Cette fécondité précoce serait – elle tributaire du mariage précoce ou de l'insuffisance d'encadrement de la petite fille avant et au moment d'avoir ses premiers rapports sexuels. Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la distribution de ces adolescentes mères selon le statut matrimonial.

**Tableau N°14** : Répartition des adolescentes mères suivant le statut matrimonial et la région

Statut	Région								
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey	Ensemble
Effectifs	1455	1518	6578	10030	10914	8247	11690	3108	53540
Célibataires	34,3%	21,3%	46,7%	43,4%	35,9%	39,3%	29,7%	62,7%	38,9%
Mariées	49,5%	63,7%	49,8%	53,1%	57,9%	56,2%	64,3%	32,0%	55,7%
Veuves	6,0%	10,1%	2,3%	1,9%	2,9%	2,6%	2,8%	2,5%	2,8%
Divorcées	9,9%	3,8%	1,0%	1,5%	3,0%	1,8%	2,1%	3,3%	2,3%
Autres	0,3%	1,1%	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,1%	0,9%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Dans l'hypothèse où la fécondité des veuves et des divorcées est intervenue pendant qu'elles sont en union, la fécondité des adolescentes imputable au mariage précoce est de 60,8% au niveau national. La fécondité hors union des adolescentes s'élève à 39%. Cette dernière dénote, si besoin en est, de l'inefficacité de l'encadrement de la petite fille quant à ses premières expériences en matière de rapports sexuels.

Aussi, la situation se présenterait elle différemment lorsque l'analyse porte sur le milieu de résidence. Les tableaux 15 et 16, traitent de la structure de la fécondité des adolescentes en milieu urbain et en milieu rural.

**Tableau N°15**. Répartition des adolescentes mères du **milieu urbain** suivant le statut matrimonial et la région

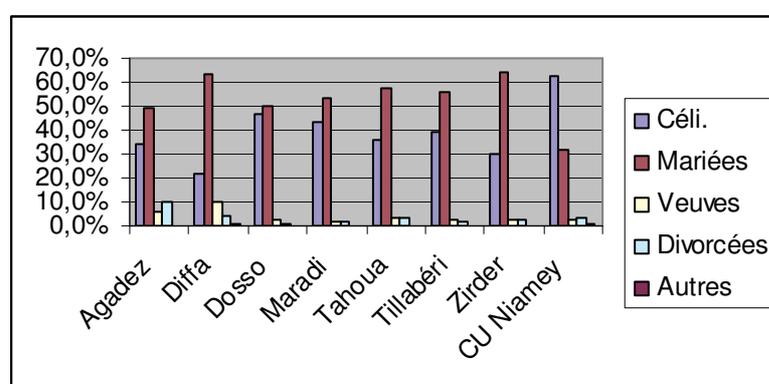
Statut	Région								
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
Effectifs	754	223	509	1593	984	427	946	3108	8544
Célibataires	39,8%	36,3%	50,5%	52,4%	53,0%	57,4%	56,7%	62,7%	55,3%
Mariées	43,5%	46,6%	43,8%	39,5%	37,0%	34,7%	31,6%	30,7%	35,7%
Veuves	5,8%	9,4%	4,1%	3,0%	2,4%	4,4%	7,0%	2,5%	3,7%
Divorcées	10,5%	7,6%	1,6%	4,8%	7,0%	3,5%	4,2%	3,3%	4,8%
Autres	0,4%	0,0%	0,0%	0,4%	0,5%	0,0%	0,5%	0,9%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Si le milieu urbain se présente comme un facteur retardant l'âge d'entrée en union, il constitue aussi un puissant vecteur de fécondité précoce hors mariage. En effet, 55% des adolescentes mères du milieu urbain sont célibataires contre 36% de mariées. A la communauté urbaine de Niamey 63% des adolescentes mères sont célibataires contre 57% pour Zinder et Tillabéri. Le niveau le plus bas est enregistré à Diffa, 36%.

**Tableau N°16.** Répartition des adolescentes mères du **milieu rural** suivant le statut matrimonial et la région

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey	Ensemble
Effectifs	701	1295	6069	8437	9930	7820	10744	0	44996
Célibataire	28,4%	18,7%	46,4%	41,8%	34,2%	38,3%	27,4%	0	35,8%
Mariées	55,9%	66,6%	50,3%	55,6%	59,9%	57,4%	68,1%	0	59,5%
Veuves	6,3%	10,2%	2,2%	1,6%	3,0%	2,5%	2,4%	0	2,7%
Divorcées	9,3%	3,2%	1,0%	0,9%	2,6%	1,7%	2,0%	0	1,9%
Autres	0,1%	1,3%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0	100,0%

**Figure N°11** : Représentation des niveaux de fécondité par statut matrimonial



La proportion des adolescentes célibataires mères est de l'ordre 63% à Niamey, 47% à

Dosso, 43% à Maradi. Tillabéri se situe autour de la moyenne nationale, 39%. Les niveaux les plus bas sont observés à Zinder 30% et Diffa 21%.

Une étude approfondie des déterminants de la fécondité des adolescentes célibataires pourrait mieux éclairer sur les dispositions à prendre pour la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive de la petite fille. Aussi, une analyse plus poussée sur le phénomène des célibataires mères (filles mères) s'avèrerait – elle nécessaire pour en connaître leur statut social et économique à partir des variables socioculturelles (l'âge, survie des parents, milieu de résidence, mode de vie, ethnie, religion, scolarisation etc.)

### 3.3 Les enfants et la migration

L'étude du statut migratoire des enfants révèle un double avantage. Il permet, non seulement de saisir l'ampleur du phénomène dans cette sous-population, mais aussi de faire ressortir les déterminants du phénomène lorsque l'on sait que la migration chez les enfants est presque toujours induite. L'enfant migre parce que sa famille a changé de résidence ou lorsqu'il est obligé de quitter sa famille, son village pour des raisons d'études du fait de l'inexistence des infrastructures appropriées dans sa localité ou pour rejoindre son mari pour les jeunes filles.

Partant de ce qui précède, l'analyse de la migration chez les enfants de moins de 15 ans, à partir des données du RGP/H 2001, si elle intègre les tranches d'âge inférieures à 10 ans risque de ne rien

apporter de significatif. C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser seulement la migration des adolescents 10 – 14 ans, présentée au Tableau N°17.

**Tableau N°17 : Répartition des enfants selon le statut migratoire et région**

Statut Région	Non Migrant	Migrant retour	Migrant rang1	Migrant chronique	Indéterminé	Ensemble	Taux de migration
Agadez	28258	572	3435	937	6687	39889	12,4%
Diffa	31179	503	2800	692	4717	39891	10,0%
Dosso	157671	2971	6127	2339	928	170036	6,7%
Maradi	195109	4008	5785	2069	1984	208955	5,7%
Tahoua	181560	3173	9556	2046	3969	200304	7,4%
Tillabéri	207420	3850	6588	1979	2182	222019	5,6%
Zinder	176583	3716	6048	1587	5087	193021	5,9%
Niamey	66156	4509	12218	6132	871	89886	25,4%
Total	1043936	23302	47557	17781	26425	1159001	7,6%

Il ressort des données collectées au recensement de 2001 que près d'un adolescent sur 10 a effectué une migration au Niger. Les régions les plus attractives pour les enfants sont Niamey où 25% des adolescents recensés ont au moins changé une fois de lieu de résidence (migration durée de vie), viennent ensuite Agadez (12,4%) et Diffa 10%.

La migration étant définie par rapport au département, il est impossible d'identifier les migrations intra régionales qui peuvent être occasionnées par une mauvaise répartition des infrastructures scolaires des migrations externes et internationales.

Au niveau interne des régions, la distribution spatiale des établissements scolaires, notamment du secondaire, de l'enseignement professionnel et du supérieur oblige les adolescents à des mouvements internes des départements moins nantis vers des zones nanties. Les migrations interrégionales quant à elles peuvent être provoquées par des affectations de parents travailleurs, le « confiage » des enfants, des raisons d'études classiques ou coraniques.

Une analyse plus poussées faisant intervenir des variables niveau d'instruction, le lien avec le chef de ménage, la présence d'un handicap, la survie des parents et l'occupation pourrait permettre de catégoriser les adolescents migrants et fournir des informations sur des pistes de recherches.

*De manière générale, la sous-population des enfants, en 2001 au Niger, se caractérise du point de vue démographique par son importance numérique au sein de la population, 47,5% de la population totale avec une légère prédominance du sexe masculin, 51,3%.*

*Le milieu de résidence et le mode de vie des populations exercent une influence directe sur la distribution spatiale des enfants. En effet, en milieu rural, 48,1% de la population ont moins de 15% contre 44,5% en milieu urbain. Les enfants vivant en milieu sédentaire représentent 98% contre 2% de nomades.*

*Les effectifs des enfants ont plus que doublés entre 1977 et 2001. Cependant, on enregistre une baisse assez sensible du taux d'accroissement qui passe de 4,3% en 1977 – 1988 à 3% entre 1988 et 2001.*

*La situation de la nuptialité et la fécondité des enfants de moins de 15 ans se caractérisent par leur précocité avec des niveaux assez élevés. En effet, la proportion des adolescentes de moins de 15 ans ayant contracté une union conjugale est de 14,4%. Cette catégorie d'adolescentes est de 21,5% à Zinder. On enregistre des niveaux de ruptures d'union aussi alarmants que les niveaux de nuptialité chez les adolescentes de moins de 15 ans. Ils sont de l'ordre de 6% au niveau national, de 23% à Agadez et de 14% à Diffa.*

*Quant à la fécondité 10% d'adolescentes de 10 à 14 ans ont au moins un enfant parmi lesquelles 49% sont des célibataires. C'est dire que les jeunes adolescentes sont mal encadrées pendant la période où elles connaissent leurs premiers rapports sexuels.*

## Chapitre 4

### Environnement social et cadre de vie de l'enfant

#### 4.1 Environnement social

Dans ce chapitre, l'environnement social de l'enfant sera appréhendé à travers la survie et la cohabitation avec les parents tandis que pour le cadre de vie de l'enfant, nous nous intéresserons aux conditions d'hygiène et d'assainissement dans les ménages.

Les parents géniteurs étant les premiers responsables de la création des conditions de l'équilibre psychoaffectif de l'enfant, l'étude de leur survie et surtout de la cohabitation avec eux, nous permettrons de mieux comprendre les exigences de la protection et le développement de l'enfant au Niger.

##### 4.1.1 Survie des parents

L'étude des orphelins de mère âgés de 0 à 4 ans et surtout de moins d'un an permet de donner une idée et des pistes de recherche sur l'ampleur de la mortalité maternelle. Celle des orphelins de mère et de père du même groupe d'âge pourrait, dans certaines mesures, être révélatrice des conséquences du sida.

Sur les 5 248 894 enfants âgés de 0 à 14 ans dénombrés au Niger en 2001, ayant répondu correctement à la question relative à la survie des parents, **246 907** sont orphelins (4,7%) dont 28 564 ont moins de 5ans (0,5%). En milieu urbain, 38 427 ont été enregistrés contre 208 480 en milieu rural soit 4,8 et 4,7% respectivement.

La répartition des enfants selon la survie des enfants est donnée par le tableau N°18.

**Tableau N°18** : Répartition des enfants de 00–14 ans suivant la survie des parents et le milieu de résidence

Milieu	Survie des P	00 – 04 ans	05 – 09 ans	10 – 14 ans	Total
Urbain	Non orph	302082	245208	212525	<b>759815</b>
	Orph mère	1187	3182	5595	<b>9964</b>
	Orph père	2871	7539	15070	<b>25480</b>
	Orphmère&père	296	545	2142	<b>2983</b>
	<b>Total orph</b>	<b>4354</b>	<b>11266</b>	<b>22807</b>	<b>38427</b>
	<b>S/T1</b>	<b>306436</b>	<b>256474</b>	<b>235332</b>	<b>798242</b>
Rural	Non orph	1978157	1450790	811552	<b>4240499</b>
	Orphmère	8628	28507	36974	<b>74109</b>
	Orphpère	14310	42848	59849	<b>117007</b>
	Orphmère&père	1526	4439	11653	<b>17618</b>
	<b>Total orph</b>	<b>24464</b>	<b>75794</b>	<b>108476</b>	<b>208734</b>
	<b>S/T2</b>	<b>2002621</b>	<b>1526584</b>	<b>920028</b>	<b>4449233</b>
Ensemble	<b>Non orph</b>	<b>2280239</b>	<b>1695998</b>	<b>1024077</b>	<b>5000314</b>
	<b>orph</b>	<b>28818</b>	<b>87060</b>	<b>131283</b>	<b>247161</b>
	<b>S/T1 +S/T2</b>	<b>2309057</b>	<b>1783058</b>	<b>1155360</b>	<b>5247475</b>

Il ressort de ce tableau qu'en milieu urbain qu'un nigérien sur 20, âgé de 0 à 14 ans, est orphelin ; contre un sur dix du même groupe d'âge en milieu rural.

S'agissant des enfants de moins de 5 ans du milieu urbain, ils sont 1 187 orphelins de mère contre 2 871 orphelins de père et 296 qui ont perdu les deux parents. En zone rurale les enfants de 0 à 4 orphelins de mère sont deux fois moins importants que les orphelins de père. L'étude de cette catégorie peut fournir un indicateur robuste de la surmortalité des époux face aux épouses. Partant de cet indicateur l'on pourrait s'interroger sur les écarts d'âges entre les conjoints à l'occasion d'une étude spécifique sur la nuptialité.

Par ailleurs, l'importance des enfants orphelins de mère et de père, particulièrement en milieu rural, mérite une attention soutenue. Cette catégorie d'enfants qui viendra grossir le rang des enfants confiés risque, faute d'un dispositif efficace, d'être exposée à une sous-scolarisation et perdre beaucoup de leurs droits.

Le tableau N°19, présente la distribution des enfants selon la survie des parents, l'âge et la région.

**Tableau N°19** : Répartition des enfants de 0 – 14 ans suivant la survie des parents et la région

Catégorie	Parents en vie	Orphelin de mère		Orphelin de père		Orphelin de père et de mère		Ensemble	
		0 - 4 ans	0 – 14 ans	0 - 4 ans	0 – 14 ans	0 - 4 ans	0 – 14 ans	0 - 4 ans	0 – 14 ans
Agadez	143891	350	2814	699	4562	59	705	1108	8081
Diffa	155963	395	2948	543	4094	81	906	1019	7948
Dosso	677753	2081	15711	3693	27171	239	2838	6013	45720
Maradi	1067205	1394	13170	2135	18490	218	2471	3747	34131
Tahaoua	878353	2205	17785	4170	14198	341	4872	6716	36855
Tillabéri	857205	1718	17020	2827	28267	312	3857	4857	49144
Zinder	945095	1194	11008	1780	15830	388	3734	3362	30572
Niamey	276522	478	3617	1080	9621	184	1218	1742	14456
Niger	5001987	9815	84073	16927	122233	1822	20601	28564	226 907

La distribution spatiale des enfants selon la survie des parents montre que la région de Tahoua enregistre les effectifs les plus élevés des enfants orphelins de mère aux bas âges (0-4 ans) suivie de Dosso et Tillabéri. Les enfants orphelins de 5 à 14 ans sont plus nombreux à Tillabéri, Dosso et Tahoua. Le Tableau N°20 et le Graphique qui l'accompagne permet de mieux apprécier les proportions d'enfants orphelins, que nous avons qualifiées de taux, au sein de la population des régions.

**Tableau N°20** : Taux spécifiques d'orphelinat de la population de 0 à 14 ans par région de résidence

Catégorie Région	orphelin de mère	orphelin père	Orphelin mère et père
Agadez	1,9%	3,0%	0,5%
Diffa	1,8%	2,5%	0,6%
Dosso	2,2%	3,8%	0,4%
Maradi	1,2%	1,7%	0,2%
Tahoua	1,9%	3,7%	0,5%
Tillabéri	1,9%	3,1%	0,4%
Zinder	1,1%	1,6%	0,4%
C.U. Niamey	1,2%	3,3%	0,4%
Ensemble	1,7%	2,4%	0,4%

A ce niveau, on constate que la région de Dosso (2,2%), a le taux le plus élevé des orphelins de mère suivie d'Agadez, Tahoua et Tillabéri (1,9%). Le taux le plus faible est enregistré à Maradi. De même, Dosso occupe, avec Tahoua, le premier rang pour le taux des enfants orphelins de père 3,8% et 3,7% respectivement. Elles sont suivies de Niamey (3,3%).

Par contre, la région de Diffa connaît le taux le plus élevé d'orphelins de mère et père, 0,6%, suivie d'Agadez et de Tahoua 0,5. A l'exception de Maradi, dans les autres régions, 0,4% des enfants sont orphelins de père et de mère. Aussi, la contribution des régions dans la constitution de la sous-population de 0 à 4 ans pourra-t-elle nous renseigner d'avantage sur le phénomène ? Le tableau N°21 ci-dessous donne la structure des orphelins âgés de 0 – 4 suivant le type d'orphelinat et la région de résidence.

**Tableau N°21** : Répartition en pourcentages des orphelins de 0 - 4 ans suivant le type d'orphelinat et la région de résidence

Catégorie	Orphelins Mère	Orphelins Père	Orphelins de Mère et de Père
Agadez	3,6%	4,1%	3,2%
Diffa	4,0%	3,2%	4,4%
Dosso	21,2%	21,8%	13,1%
Maradi	14,2%	12,6%	12,0%
Tahoua	22,5%	24,6%	18,7%
Tillabéri	17,5%	16,7%	17,1%
Zinder	12,2%	10,5%	21,3%
C.U. Niamey	4,9%	6,4%	10,1%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Comme on peut le constater, les régions de Tahoua, Dosso et Tillabéri totalisent à elles seules plus de 60% des orphelins de mère et 61% des orphelins de père. La région de Zinder se particularise par la forte perte de mère et père, un peu plus de 21%, suivie de Tahoua, environ 19%.

Cette partie a permis de mesurer l'importance des enfants vivants dans des ménages autres que ceux de leurs parents biologiques. Toutefois, ne pas partager le même toit et les repas avec leurs parents géniteurs, n'est pas seulement réservé aux seuls orphelins de père et mère. D'autres enfants vivent la même expérience bien que leurs parents soient en vie.

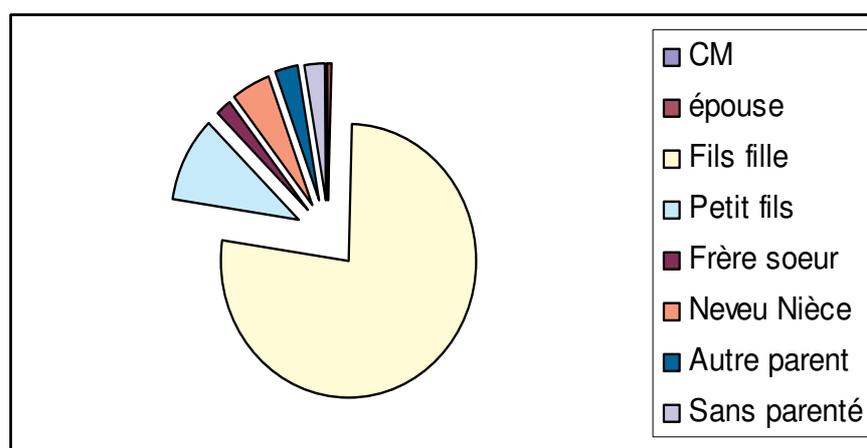
#### 4.1.2 Cohabitation avec les parents

Il s'agit de distinguer à travers ce point, les enfants âgés de moins de 5 ans et de 5 à 14 ans qui vivent avec leurs parents biologiques des enfants de la même tranche d'âge qui vivent sous le toit d'un chef de ménage avec lequel ils ont d'autres liens de parenté. Le tableau N°22 et le graphique N°12 ci-dessous donnent la répartition des enfants de 0 à 14 ans selon le lien avec le chef de ménage.

**Tableau N°22** : Répartition des effectifs des enfants selon l'âge la cohabitation avec les parents

Age	CM	Epouse	Fils fille	Petit fils	Frère soeur	Neveu Nièce	Autre parent	Sans parenté	Ensemble
0 an	--	----	354750	69541	2849	22145	9600	3709	462594
%			77%	15%	1%	5%	2%	1%	100%
1 – 4 ans	--	----	1426122	241169	17493	89876	39452	36313	1850425
%			77,1%	13,0%	0,9%	4,9%	2,1%	2,0%	100,0%
5 – 9 ans			1404149	161626	36437	91875	47113	45418	1786618
%			78,6%	9,0%	2,0%	5,1%	2,6%	2,5%	100,0%
10-14ans	2177	27813	848328	66032	42895	64209	56551	50996	1159001
%	0,2%	2,4%	73,2%	5,7%	3,7%	5,5%	4,9%	4,4%	100,0%
Total	2177	27813	4033349	538368	99674	268105	152716	136436	5258638
%	0,0%	0,5%	76,7%	10,2%	1,9%	5,1%	2,9%	2,6%	100,0

**Graphique N°12** : Répartition des enfants selon le lien avec le chef de ménage?



Il ressort de ce tableau que 33% d'enfants nigériens ne sont pas dans des foyers dirigés par leurs parents biologiques directs. Des investigations sur les facteurs culturels comme l'ethnie, peuvent donner quelques indications sur les fondements de cette solidarité. En effet, les petits fils qui vivent avec leurs grands parents ou dans des ménages dirigés par ces derniers en même temps que avec

leurs parents biologiques représentent plus de 10% des enfants recensés. Cette situation peut s'expliquer par la survivance du statut social des grands parents qui jouent le rôle de nourrisse, de gardiens et d'institution devant faciliter l'éducation lorsqu'il s'agit des enfants de moins de 4 ans.

**Tableau N°23** : Répartition des effectifs des enfants de moins de 5 ans selon l'âge et la cohabitation avec les parents

Age	Fils fille	Petit fils	Frère soeur	Neveu Nièce	Autre parent	Sans parenté	Ensemble
0 an	354750	69541	2849	22145	9600	3709	462594
%	77%	15%	1%	5%	2%	1%	100%
1 – 4 ans	1426122	241169	17493	89876	39452	36313	1850425
%	77,10%	13,00%	0,90%	4,90%	2,10%	2,00%	100,00%
Ensemble	1780872	310710	20342	112021	49052	40022	2313019
%	77,0%	13,4%	0,9%	4,8%	2,1%	1,7%	100,0%

A la lecture de ce tableau on relève que plus de 13% de petits fils vivent dans des ménages dirigés par un grand parent. Cette situation est révélatrice de deux phénomènes, que seule une étude spécifique pourrait dissocier. Le premier est comme nous l'avons indiqué plus haut le statut social des grands parents et le rôle qu'ils jouent au sein de l'institution familiale. Le second c'est la cohabitation de plusieurs générations dans un ménage africain. En effet, il n'est pas rare de voir quatre voir cinq générations cohabiter dans un même ménage tant que le patriarce dépasse 80 ans.

#### 4.1.3 Conditions d'hygiène et d'assainissement dans les ménages

Les enfants constituent une population à risque. Ils sont plus exposés aux maladies lorsqu'ils consomment une eau non potable ou bien quand ils évoluent dans un milieu insalubre. En effet, la qualité de l'eau, source de vie, est fortement corrélée avec l'exposition à certaines maladies quand elle n'est pas potable. Plusieurs études ont en effet montré que l'eau non potable, qui peut provoquer plus de dix maladies toutes aussi mortelles chez l'enfant, est assez dévastatrice quand elle est consommée par les enfants. De même, un milieu mal assaini et qui a des problèmes de types d'aisance, peut polluer aussi la nappe phréatique ou même une adduction d'eau potable.

Un thème spécifique sur le cadre de vie des populations nigériennes à partir des résultats du recensement de 2001 a été retenu et donne plus de détails sur ces aspects. Dans la présente étude, nous limitons l'examen de l'environnement des enfants aux modes d'approvisionnement en eau, d'évacuation des ordures ménagères et au type d'aisance des ménages dans lesquels vivent les enfants âgés de moins de 5 ans. La méthode d'analyse retenue est l'évaluation de l'importance, en termes de proportion, des enfants exposés au risque d'infection.

##### 4.1.3.1 Mode d'approvisionnement en eau des enfants

Les principales sources d'approvisionnement en eau utilisées au Niger sont constituées de sources naturelles, c'est-à-dire des écoulements des nappes perchées consécutifs à une dépression du terrain, de l'eau courante, des forages, des puits et des eaux de surface. Le tableau qui suit représente la répartition des enfants de moins de 5 ans selon la source d'approvisionnement en eau du ménage. Dans cette partie, le concept d'eau potable est utilisé pour le regroupement des sources constituées de l'eau courante à l'intérieur du ménage, de l'eau courante à l'extérieur du ménage et du forage.

**Tableau N°24** : Répartition des enfants de moins de 5 ans selon le mode d’approvisionnement en eau du ménage et la région de résidence

	Source	Eau potable	Puits (moderne & traditionnel)	Eau de Surface	Autres	Total
Agadez	466	29219	28874	235	1415	60209
%	0,8%	48,5%	48,0%	0,4%	2,4%	100,0%
Diffa	7	12962	53305	1389	1762	69425
%	0,0%	18,7%	76,8%	2,0%	2,5%	100,0%
Dosso	649	84979	214158	5129	3410	308325
%	0,2%	27,6%	69,5%	1,7%	1,1%	100,0%
Maradi	871	103606	406659	6994	5769	523899
%	0,2%	19,8%	77,6%	1,3%	1,1%	100,0%
Tahoua	3078	83596	320022	11604	3768	422068
%	0,7%	19,8%	75,8%	2,7%	0,9%	100,0%
Tillabéri	848	96701	228368	38383	4270	368570
%	0,2%	26,2%	62,0%	10,4%	1,2%	100,0%
Zinder	698	169816	268779	4858	6852	451003
%	0,2%	37,7%	59,6%	1,1%	1,5%	100,0%
Niamey	559	91961	11796	260	5244	109820
%	0,5%	83,7%	10,7%	0,2%	4,8%	100,0%
Ensemble	7176	672840	1531961	68852	32490	2313319
%	0,3%	29,1%	66,2%	3,0%	1,4%	100,0%

Ces données montrent qu’au niveau national, moins du tiers des enfants de moins de 5 ans (29,11%) ont accès à l’eau potable (eau courante à l’intérieur des concessions, eau courante hors de la concession et forage). Les sources d’approvisionnement en eau les plus accessibles sont les puits traditionnels et modernes qui fournissent de l’eau à 66,24% des enfants de moins de 5 ans. Cette situation traduit très bien le risque permanent encouru par une grande partie des enfants à travers la consommation d’une eau insalubre.

D’une région à une autre on enregistre d’énormes différences quant aux modes d’approvisionnement en eau. Ainsi, l’accès à l’eau potable est assuré pour 84% des enfants de la Communauté Urbaine de Niamey et à 48,5% de ceux de la région d’Agadez contre 19,8% des enfants de Tahoua et Maradi. Les eaux de surface qui sont exposées aux risques énormes de pollution et qui constituent des sources potentielles de maladies hydriques sont consommées par 10% d’enfants de moins de 5 ans dans la région de Tillabéri.

Le milieu de résidence est déterminant quand il s’agit de l’accès à l’eau potable des enfants.

**Tableau N°25** : Répartition des proportions d’enfants de moins de 5 ans selon le mode d’approvisionnement en eau du ménage et la région de résidence, **Milieu URBAIN**

	Source	Eau Courante	Puits	Eau Surface	Autres	Total	Total
Agadez	1,0%	93,9%	2,3%	0,0%	2,8%	100,0%	28541
Diffa	0,0%	89,2%	8,7%	0,0%	2,1%	100,0%	8603
Dosso	0,2%	84,3%	14,0%	0,1%	1,4%	100,0%	18789
Maradi	0,5%	96,0%	2,9%	0,1%	0,6%	100,0%	46918
Tahoua	0,4%	90,9%	7,6%	0,0%	1,1%	100,0%	35135
Tillabéri	0,2%	88,2%	8,9%	2,0%	0,8%	100,0%	11711
Zinder	0,2%	90,4%	7,4%	0,5%	1,6%	100,0%	47648
Niamey	0,5%	83,8%	10,7%	0,2%	4,8%	100,0%	110020
Ensemble	0,5%	88,8%	7,9%	0,3%	2,6%	100,0%	
Ensemble	1394	272798	24434	791	7948		307365

En milieu urbain, 86,27% des enfants de moins de 5 ans ont accès à l'eau potable tandis qu'en milieu rural, ils ne sont que 6,2%. Cependant, il est important de souligner que, même en milieu urbain où beaucoup d'enfants ont accès à l'eau potable, c'est en grande partie par l'eau courante hors des concessions (57,37%).

**Tableau N°26** : Répartition des proportions d'enfants de moins de 5 ans selon le mode d'approvisionnement en eau du ménage et la région de résidence, **Milieu RURAL**

	Source	Eau Courante	Puits	Eau Surface	Autres	Total	Effectifs
Agadez	0,6%	7,6%	89,1%	0,7%	2,0%	100,0%	31668
Diffa	0,0%	8,7%	86,4%	2,3%	2,6%	100,0%	60822
Dosso	0,2%	23,9%	73,1%	1,8%	1,1%	100,0%	289536
Maradi	0,1%	12,3%	85,1%	1,4%	1,2%	100,0%	476481
Tahoua	0,8%	13,4%	82,0%	3,0%	0,9%	100,0%	386933
Tillabéri	0,2%	24,2%	63,7%	10,7%	1,2%	100,0%	356859
Zinder	0,1%	31,4%	65,8%	1,1%	1,5%	100,0%	403355
Ensemble	0,3%	20,0%	75,2%	3,4%	1,2%	100,0%	
Total	5782	400242	1507527	67561	24542		2005654

En milieu rural, ce sont les puits qui constituent les principales sources. Ce mode d'approvisionnement en eau fournit de l'eau à 75,2% des enfants de moins de 5 ans. Les eaux de surface et autres sources indéterminées bien que représentant une infime sources d'approvisionnement en d'eau se situent à des niveaux assez préoccupant. Elles concernent 92 103 enfants soit 4,6%.

Le forage comme mode d'approvisionnement fournit l'eau à 13,76% des enfants en milieu rural alors qu'en milieu urbain, il ne la fournit qu'à 2,49%<sup>8</sup>, soit un peu plus de quatre fois. Ces différents constats montrent que des efforts restent encore à faire par rapport à l'alimentation en eau des enfants. Ces efforts, même s'ils sont perceptibles à travers les efforts de substitution de puits traditionnels en forage, restent encore insuffisants. Or l'eau non potable est cause de plusieurs maladies diarrhéiques très mortelles pour les enfants.

#### 4.1.3.2 Assainissement du milieu

Outre l'eau potable, le mode d'évacuation des ordures ménagères et le type d'aisance utilisé par les ménages sont aussi sources de nuisances et de maladies pour les enfants. Un milieu insalubre est en effet un nid de moustiques et devient cause de plusieurs maladies, notamment le paludisme.

##### 4.1.3.2.1 Mode d'évacuation des ordures ménagères

Les activités quotidiennes de l'homme sont très souvent source de production de déchets (emballages, résidus alimentaires, eau de toilette et de lessive, les déchets produits par le système d'ombrage, l'action du vent, etc.). Ces déchets, s'ils ne sont pas évacués constitue une source de nuisance pour l'être humain notamment les enfants de moins de 5 ans. C'est pourquoi l'homme a développé des systèmes d'évacuation, de récupération, de recyclage ou de destruction de ces déchets. Le tableau 27 présente la répartition des enfants de moins de 5 ans selon les risques encourus par leur cadre de vie du fait des modes d'évacuation des ordures ménagères pratiqués par les ménages dans lesquels ils évoluent.

<sup>8</sup> CF Tableau détaillé en annexe

**Tableau N°27** : Répartition des enfants de moins de 5 ans selon le mode d'évacuation des ordures ménagères du ménage et la région

	Dépotoir Pub	Tas d'Ordures	Enfouissement	incinération	Nature	Total
Agadez	10189	11232	387	878	37523	60209
%	16,9%	18,7%	0,6%	1,5%	62,3%	100,0%
Diffa	1753	29072	1039	1489	36072	69425
%	2,5%	41,9%	1,5%	2,1%	52,0%	100,0%
Dosso	5101	104066	7864	6069	185225	308325
%	1,7%	33,8%	2,6%	2,0%	60,1%	100,0%
Maradi	26747	350407	13810	6465	125970	523399
%	5,1%	66,9%	2,6%	1,2%	24,1%	100,0%
Tahoua	8681	143804	7357	6841	255385	422068
%	2,1%	34,1%	1,7%	1,6%	60,5%	100,0%
Tillabéri	6970	119984	7797	6646	227173	368570
%	1,9%	32,6%	2,1%	1,8%	61,6%	100,0%
Zinder	10723	224728	10426	7464	197662	451003
%	2,4%	49,8%	2,3%	1,7%	43,8%	100,0%
Niamey	42 362	37 564	4 415	2 063	23 616	110 020
%	38,5%	34,1%	4,0%	1,9%	21,5%	100,0%
Ensemble	112526	1020857	53095	37915	1088626	2313019
%	4,9%	44,1%	2,3%	1,6%	47,1%	100,0%

Au Niger les données du RGPH montrent que plus de 90% des enfants vivent dans un milieu où l'évacuation des ordures ménagères se fait à travers les tas d'immondices (44,1%) et dans la nature (47,1%). Seulement 4,9% des enfants sont dans un environnement qui utilise les dépotoirs publics. L'incinération et l'enfouissement ne sont utilisés que dans des ménages regroupant respectivement 1,6 et 2,3% des enfants nigériens.

Les modes d'évacuation ne présentent pas les mêmes risques selon qu'ils sont utilisés en milieu urbain ou en milieu rural du fait de la constitution physique des déchets et des conditions climatiques et géophysiques. L'environnement des centres urbains du Niger est dit insalubre. Cette situation serait – elle attribuée à l'incapacité des municipalités à évacuer les ordures ou au modes d'évacuation utilisé par les citoyens ? Le tableau qui suit présente la répartition des enfants de moins de 5 ans du milieu urbain selon le mode d'évacuation des ordures ménagères du ménage.

**Tableau N°28** : Répartition des proportions d'enfants de moins de 5 ans selon le mode d'évacuation des ordures ménagères du ménage et la région **en Milieu Urbain**

	Dépotoir Pub	Tas d'Ordures	Enfouissement	incinération	Nature	Total	Effectifs
Agadez	35,3%	23,0%	1,1%	1,1%	39,5%	100,0%	28541
Diffa	11,6%	55,7%	3,6%	3,6%	25,5%	100,0%	8603
Dosso	16,7%	47,4%	4,4%	2,0%	29,5%	100,0%	18789
Maradi	40,1%	47,9%	3,4%	1,4%	7,2%	100,0%	46918
Tahoua	11,7%	40,7%	2,0%	2,1%	43,4%	100,0%	35135
Tillabéri	15,4%	59,3%	2,2%	1,8%	21,3%	100,0%	11711
Zinder	3,0%	78,0%	1,8%	2,2%	15,1%	100,0%	47648
Niamey	38,5%	34,1%	4,0%	1,9%	21,5%	100,0%	110020
Ensemble	26,9%	45,1%	3,0%	1,9%	23,1%	100,0%	
Effectifs	82753	138713	9254	5716	70929		307365

En milieu urbain du Niger, 27% seulement des enfants de 0 à 4 ans vivent dans des ménages qui utilisent les dépotoirs publics comme mode d'évacuation des ordures contre 68,2% dont les ménages contribuent à la pollution du cadre de vie en utilisant des tas d'immondices (45,1%) et la nature (23,1%). La faible utilisation des dépotoirs publics est enregistrée à Zinder 3% et le niveau d'utilisation le plus élevé revient à Maradi 40% suivie de Niamey, 38,5%.

Cette faible utilisation des dépotoirs publics est rendue possible par l'absence des équipements appropriés dans les centres secondaires. Une analyse tenant compte de la typologie des villes du Niger pourrait donner des indicateurs plus significatifs. La situation du milieu rural est représentée par le tableau ci-dessous.

**Tableau N°29** : Répartition des proportions d'enfants de moins de 5 ans selon le mode d'évacuation des ordures ménagères du ménage et la région en **Milieu Rural**

	Dépotoir Pub	Tas d'Ordures	Enfouissement	incinération	Nature	Total	Effectifs
Agadez	0,4%	14,8%	0,3%	1,8%	82,9%	100,0%	31668
Diffa	1,2%	39,9%	1,2%	1,9%	55,7%	100,0%	60822
Dosso	0,7%	32,9%	2,4%	2,0%	62,1%	100,0%	289536
Maradi	1,7%	68,8%	2,6%	1,2%	25,7%	100,0%	476481
Tahoua	1,2%	33,5%	1,7%	1,6%	62,1%	100,0%	386933
Tillabéri	1,4%	31,7%	2,1%	1,8%	63,0%	100,0%	356859
Zinder	2,3%	46,5%	2,4%	1,6%	47,2%	100,0%	403355
Niamey	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	1,5%	44,0%	2,2%	1,6%	50,7%	100,0%	
Effectifs	29773	882144	43841	32199	1017697		2005654

L'examen de l'évacuation des ordures ménagères par milieu de résidence montre qu'aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les enfants courent quasiment les mêmes risques, même s'il est un peu plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, si 26,9% des enfants en milieu urbain sont dans des ménages qui utilisent les dépotoirs publics, en milieu rural ils ne sont que 1,5%.

Ces chiffres prouvent, qu'il est impérieux de repenser la politique d'assainissement au Niger si on veut que les enfants soient préservés de certains risques liés à la dégradation de leur cadre de vie.

Il ressort donc de tout ce qui précède, qu'il faut une meilleure organisation du système d'évacuation des ordures ménagères parce que, de toute évidence, il y a des insuffisances. On sait que la société civile nigérienne commence à s'occuper de ce genre de dossier, mais il y a encore beaucoup de choses qui restent à faire si l'on examine la disparité qui existe entre le milieu urbain et le milieu rural.

#### 4.1.3.2.2 Type d'aisance utilisée par les enfants des ménages

Les types d'aisance font référence à l'existence et au type de WC (moderne ou traditionnel), de latrine (moderne ou traditionnelle) dans les ménages abritant des enfants de moins de 5 ans. Quand l'un ou l'autre de ces types n'existe pas, la modalité utilisée est Nature/Brousse. Le tableau suivant donne la répartition des enfants de moins de 5 ans habitant dans les ménages nigériens par milieu de résidence selon le type d'aisance.

**Tableau N°30** : Type d'aisances des enfants de moins de 5 ans

Type d'aisance	Milieu Urbain	%	Milieu Rural	%	Ensemble	%
WC moderne	24373	8,2	9214	0,4	33587	1,4
Latrines	47614	16,0	21828	1,1	69442	3,0
WC traditionnel	145059	48,6	87755	4,3	232814	9,9
Nature/Brousse	81245	27,2	1930501	94,2	2011746	85,7
Autre	0		8	0,0	8	0,0
Ensemble	298291		2049306		2347597	100,0
%	12,71		87,29			100,0

Il ressort de ce tableau que seulement 4,4% des enfants vivent dans des ménages qui ont soit un WC moderne (1,4%) soit une latrine (3,0). Le caractère rural du pays est présent au niveau de cette question puisqu'on a l'utilisation de la nature et brousse comme type d'aisance par 85,7% des enfants de moins de 5 ans. Le WC traditionnel vient en seconde position avec 9,9% des enfants de moins de 5 ans.

Quand on prend les milieux de résidence, on note une grande disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, 72,6% des enfants utilisateurs des WC modernes sont en milieu urbain. De même, 95,96% des enfants utilisateurs de la brousse sont en milieu rural.

*En conclusion, on peut retenir que les enfants de moins de cinq ans vivent, dans leur majorité, dans des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable, utilisant la nature comme mode d'évacuation des ordures ménagères et comme lieu d'aisance.*

## Chapitre 5

### Satisfaction des droits de l'enfant

La vingt septième session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies, tenue le 10 mai 2002 a engagé l'ensemble des pays membres à créer les conditions de réalisation d'un monde digne des enfants. Le paragraphe 44 du point B du plan d'action de mise en œuvre de la convention, stipule ce qui suit : « A cet effet, nous nous engageons à mettre en place des systèmes d'enregistrements de tous les enfants à la naissance ou peu après et respecter le droit de chaque enfant à un nom et à une nationalité, conformément à la législation nationale et aux instruments internationaux pertinents ». Bien avant cet engagement, le Niger a expérimenté, depuis 1984, avec le projet « ETAT CIVIL », l'enregistrement des naissances sur l'ensemble du territoire à travers les formations sanitaires, les auxiliaires et agents d'état civil installés dans chaque circonscription administrative de base (secteur). Le recensement général de la population et de l'habitat offre l'opportunité de mesurer de manière indirecte les efforts accomplis dans ce domaine à partir des proportions de population dont l'âge exact a été déclaré.

Après le droit à l'existence la communauté internationale s'est engagée, et a engagé les pays membres, à « promouvoir une existence meilleure et plus saine »<sup>9</sup> à travers la lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Le Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2001 n'a pas posé des questions directes par rapport à la satisfaction de ce besoin mais plutôt a choisi de mesurer les conséquences d'un mauvais accès aux services de santé à travers des niveaux de mortalité. Dans le cadre de cette analyse la satisfaction de ce droit fondamental des populations notamment des enfants ne sera pas abordée. Toutefois, un tome spécifique sur l'analyse de la mortalité à partir des résultats du RGPG/2001 a été préparé par l'INS.

Le troisième droit reconnu aux enfants par la communauté internationale est l'accès à une éducation de qualité. Les données du recensement ne permettant pas de mesurer la qualité, notre analyse sera axée autour des influences probables de l'environnement social de l'enfant (survie des parents, la cohabitation avec un parent et la présence d'un handicap) sur l'accès à l'école (admission), la fréquentation scolaire et les abandons précoces.

Aussi, aborderons-nous le quatrième souci de la communauté internationale, qui est : « la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence » à travers l'analyse des questions relatives aux activités économiques des enfants.

#### 5.1 Droit à l'existence

Au cours du 3<sup>ème</sup> recensement général de la population du Niger, il a été demandé aux agents recenseurs de demander les extraits de naissance ou les carnets de suivi de grossesse pour l'enregistrement des informations relatives aux enfants de moins de 10 ans. Partant de ce fait, l'on est en droit d'estimer que les enfants dont la date exacte de naissance a été donnée sont détenteurs de leur pièce d'état civil et bénéficient donc de la protection liée au droit d'existence.

L'exploitation des informations recueillies pourrait nous indiquer les performances ou les contres performances selon la progression des effectifs des bénéficiaires au fil du temps. Une croissance des proportions selon l'âge, des vieilles générations aux plus récentes indique la vivacité du

---

<sup>9</sup> Nations Unies, Plan d'action de mise en œuvre de la CDE point B paragraphe 35, Un monde digne des enfants p.33

système tandis qu'une régression témoigne des difficultés du plaidoyer. Le système de déclaration des naissances sera analysé en fonction du sexe au niveau national et selon le milieu de résidence

### 5.1.1 Au niveau national

Le tableau qui suit représente les proportions des déclarations par sexe des âges des enfants âgés de 0 à 14 ans.

**Tableau N°31** : Répartition de la population résidente âgée de moins de 15 ans née au Niger par sexe et par groupe d'âges selon la nature des données recueillies sur l'âge

Groupe d'âges	Date de naissance complète	Age estimé en années révolues	Total pop	% des enfants dont la date complète de leur naissance a été déclarée
<b>Ensemble</b>				
00 an	32917	431560	464477	7,1%
01 - 04ans	87934	1751676	1839610	4,8%
05- 09 ans	70260	1705560	1775820	4,0%
10 - 14 ans	67536	1079893	1147429	5,9%
Total	258647	4968689	5227336	4,95%
<b>Sexe Masculin</b>				
Groupe d'âges	Date complète	Age estimé	Total pop	% âges exacts
00 an	15737	213905	229642	6,9%
01 - 04ans	41736	861012	902748	4,6%
05- 09 ans	33181	827151	860332	3,9%
10 - 14 ans	32122	520632	552754	5,8%
Total	122 776	2 422 700	1 545 476	4,8
<b>Sexe Féminin</b>				
00 an	17180	217665	234845	7,3%
01 - 04ans	46198	890664	936862	4,9%
05- 09 ans	37079	878404	915483	4,1%
10 - 14 ans	35414	559 261	594675	6,0%
Total	135 871	2 545 994	2 681 865	5,1

A la lecture de ce tableau on constate qu'entre 1986 et 1991, près de 6% des enfants sont enregistrés dès leur naissance au Niger. Les périodes 1992 – 1996, 1997 – 2000, connaissent des proportions allant de 4 à 5% tandis que les enfants de moins d'un an sont enregistrés à plus de 7%. Cette situation pourrait s'expliquer de deux manières.

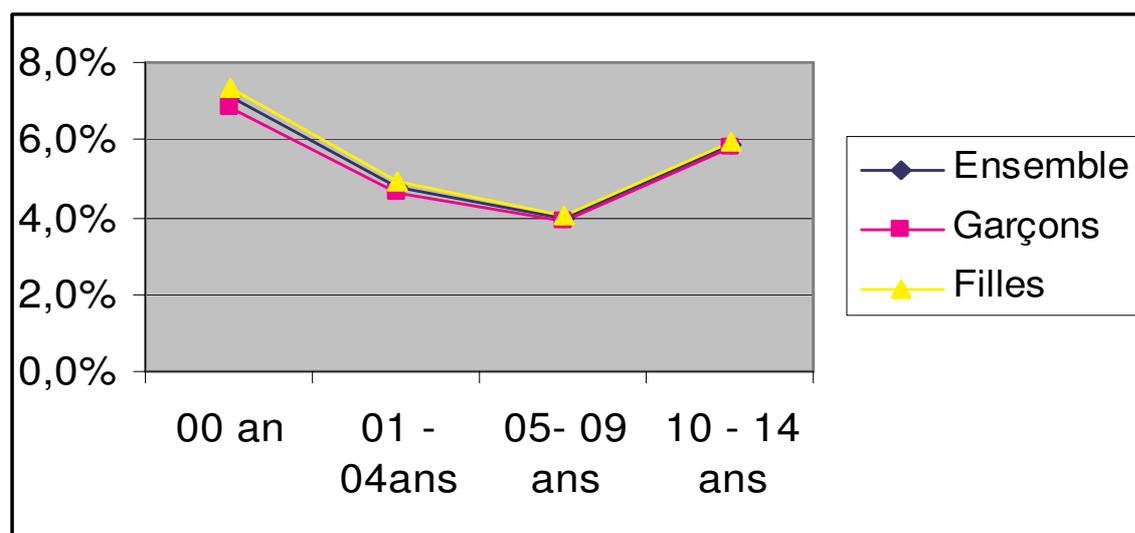
En l'absence d'une épidémie qui ait frappé les zones où l'enregistrement se fait plus ou moins bien, provoquant une surmortalité des enfants, le défaut de mémoire des parents, sur les dates de naissance de leurs enfants âgés de 5 à 10 ans, serait la principale cause explicative. Cette hypothèse sous-entend que les enfants de 10 -14 ans déclarent eux-mêmes leurs âges parce que la proportion des scolaires parmi eux pourrait améliorer la déclaration.

Le cas des enfants nés entre 1986 et 1991 laisse entrevoir un sous-enregistrement des naissances pour la décennie qui suit du fait qu'elle correspond à la période de pleine activité du projet état civil

et que si la déclaration est faite par un membre du ménage, l'effet de mémoire devrait frapper davantage les générations vieilles.

On relève aussi que les déclarations des âges exacts des jeunes filles gagnent 2 à 4 points sur celles des garçons d'une part, et d'autre part, l'allure des déclarations entre les générations est respectée quelque soit le sexe comme représentée sur le graphique 13. Une évaluation du système d'état civil nigérien pourrait donner des explications plus plausibles des faibles niveaux et des irrégularités constatées à travers les données recueillies par le RGP/H 2001.

**Graphique N°13 : Evolution des proportions d'enfants enregistrés à l'état civil**



Lorsqu'on examine l'allure des courbes représentées sur le graphique ci-dessus, l'on se rend compte que le taux de déclaration du sexe féminin est meilleur à celui des garçons. Cela voudrait-il signifier une sur déclaration du sexe féminin au détriment du sexe masculin ou une moindre importance accordée à l'âge du jeune garçon.

## 5.1.2 Les déclarations d'âge selon le milieu de résidence

### 5.1.2.1 Les déclarations d'âge en milieu urbain.

Le milieu urbain nigérien concentre plus de 60% du personnel de la santé qui a, entre autres missions, celle de sensibiliser et d'encadrer les couples et les femmes en âge de procréer. En effet, les centres de protection maternelle et infantiles implantés au sein des CSI assurent les consultations pré- et post natales. La régularité de ces consultations conduit à la satisfaction du droit de l'enfant à l'existence à travers la détention d'un carnet de suivi et la délivrance d'un extrait de naissance.

Le niveau de déclaration des âges exacts en milieu urbain est donc un indicateur de la bonne utilisation des services de santé. Les tableaux N° 32 présentent les effectifs et les proportions des enfants ayant été déclarés à la naissance.

**Tableau N°32:** Répartition des enfants enquêtés en milieu urbain sexe selon les groupes d'âges

Ensemble	Groupe d'âges	Date complète	Age estimé	Total pop	% âges exacts
	00 an	17172	49342	66514	25,8%
01 - 04ans	51845	185685	237530	21,8%	
05- 09 ans	43202	209589	252791	17,1%	
10 - 14 ans	43909	186744	230653	19,0%	
<b>Total</b>	<b>156 128</b>	<b>631 360</b>	<b>787 488</b>	<b>19,8</b>	
Sexe Masculin	Groupe d'âges	Date complète	Age estimé	Total pop	% âges exacts
	00 an	8302	24330	32632	25,4%
01 - 04ans	25316	91828	117144	21,6%	
05- 09 ans	21087	103974	125061	16,9%	
10 - 14 ans	21628	94877	116505	18,6%	
<b>Total</b>	<b>76 333</b>	<b>315 009</b>	<b>391 342</b>	<b>19,5</b>	
Sexe Féminin	Groupe d'âges	Date complète	Age estimé	Total pop	% âges exacts
	00 an	8870	25012	33882	26,2%
01 - 04ans	26529	93857	120386	22,0%	
05- 09 ans	22115	105615	127730	17,3%	
10 - 14 ans	22281	91867	114148	19,5%	
<b>Total</b>	<b>79 795</b>	<b>316 351</b>	<b>396 146</b>	<b>20,1</b>	

Il ressort de ces tableaux que 19,8% seulement des enfants du milieu urbain en 2001 ont été déclarés à leur naissance dont 19,5% pour le sexe masculin et 20,1% pour les filles. Cependant, en procédant à une observation chronologique de 1986 à 2001, on assiste à une nette amélioration du système, les taux sont passés de 19% à 26% avec un léger avantage au profit du sexe féminin.

La faiblesse des déclarations des naissances, si elle peut indiquer une mauvaise utilisation des services de la santé, doit aussi orienter les recherches sur le fonctionnement du dispositif de l'Etat Civil et les conditions d'accès aux services chargés du suivi et de l'encadrement de « la venue d'un nouveau né ».

Cette contre performance du système d'enregistrement de l'Etat Civil, est- elle valable en milieu rural ?

### 5.1.2.2 L'Etat Civil en milieu rural.

Le dispositif d'enregistrement des naissances en milieu rural est constitué d'auxiliaires d'Etat Civil et des formations sanitaires communautaires (CSI et case de santé). Le tableau N° 33 traite de l'évolution des effectifs et proportions des enfants ayant correctement déclaré leur date de naissance.

**Tableau N°33** : Répartition des enfants enquêtés en milieu rural par sexe et groupe d'âges selon les données recueillies sur l'âge

Ensemble	Groupe d'âges	Date complète	Age estimé	Total pop	% âges exacts
	00 an	15745	382218	397963	4,0%
	01 - 04ans	36089	1565991	1602080	2,3%
	05- 09 ans	27058	1495971	1523029	1,8%
	10 - 14 ans	23627	893149	916776	2,6%
	Total	102 519	4 337 329	4 439 848	2,3
Sexe Masculin	Groupe d'âges	Date complète	Age estimé	Total pop	% âges exacts
	00 an	7435	189575	197010	3,8%
	01 - 04ans	16420	769184	785604	2,1%
	05- 09 ans	12094	723182	735276	1,6%
	10 - 14 ans	10494	425755	436249	2,4%
	Total	46 443	2 107 696	2 154 139	2,1
Sexe Féminin	Groupe d'âges	Date complète	Age estimé	Total pop	% âges exacts
	00 an	8310	192643	200953	4,1%
	01 - 04ans	19669	796807	816476	2,4%
	05- 09 ans	14964	772789	787753	1,9%
	10 - 14 ans	13133	467394	480527	2,7%
	Total	56 076	2 229 633	2 285 709	2,4

Il ressort de ce tableau que les enfants enregistrés dès leur naissance sont dix fois moins importants qu'en milieu urbain (2,3% contre 20%). En effet, si une naissance sur cinq est enregistrée en milieu urbain, c'est une naissance sur quarante qui l'est en milieu rural.

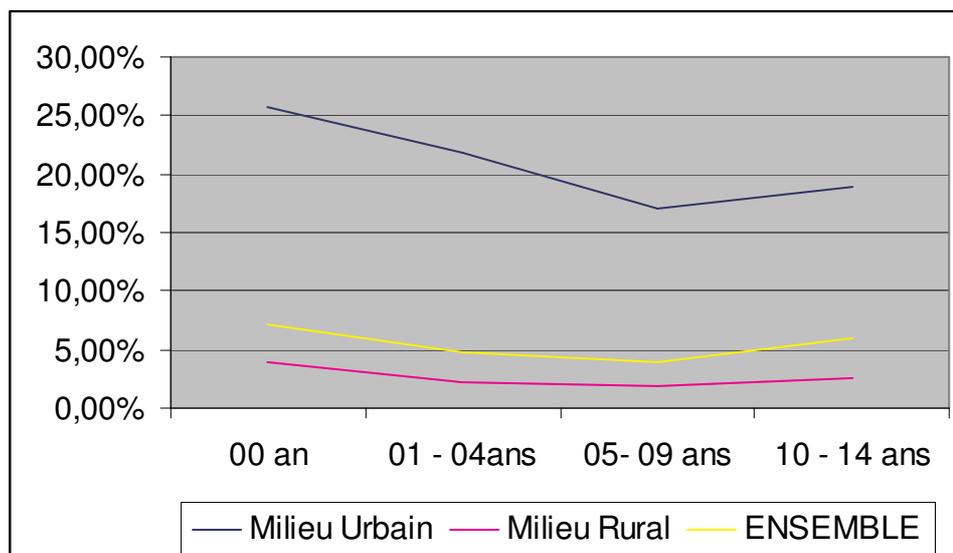
Toutefois, comme en milieu urbain, les filles sont mieux enregistrées que les garçons avec respectivement 2,4 et 2,1 % des détenteurs d'extraits de naissance.

D'une manière générale, qu'il s'agisse du milieu urbain ou rural, le taux d'enregistrement des naissances est inférieur à la proportion des femmes suivies pendant leurs grossesses. Le décalage observé peut-il signifier que les prises en charge de l'accouchement repoussent certaines femmes ? Cela peut être vrai en milieu rural où très souvent ce sont les hommes qui accouchent les femmes.

En milieu urbain, cela ne peut s'expliquer que par le faible pouvoir d'achat des citadins ou par une mauvaise définition du centre urbain qui englobe tous les centres secondaires constitués des chefs-lieux de départements et communes dites urbaines.

Le graphique ci-dessous montre les disparités entre les milieux urbain et rural.

**Graphique N°14** : Répartition des enfants de 0 à 14 ans selon les données enregistrées sur l'état civil et le milieu de résidence



*De ce qui précède l'on relève que le droit à l'existence des enfants en terme d'enregistrement à l'état civil dès la naissance est insuffisamment respecté au Niger. Des gros efforts sont à fournir pour améliorer le système d'enregistrement à l'état civil.*

## 5.2 Accès des enfants à l'éducation

L'éducation est un droit universellement reconnu aux enfants et une porte ouverte pour la préparation des ressources humaines indispensables pour le développement de toute nation. C'est pourquoi, tout gouvernement, soucieux du progrès et du développement de son pays doit s'investir pour assurer une bonne éducation aux enfants en âge d'aller à l'école.

Les efforts que consent le gouvernement du Niger dans le domaine de l'éducation permettent de scolariser un nombre de plus en plus croissant d'enfants dans le primaire chaque année, même si ces efforts s'avèrent encore insuffisants face à la demande sociale. L'essentiel des composantes du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) est axé sur l'éducation de base. De ce fait, la présente analyse traite seulement de la scolarisation au niveau primaire

Parmi les thèmes réalisés dans le cadre de l'analyse des résultats du RGPH/2001 figure celui intitulé « Alphabétisation et Fréquentation scolaire ». Il y est fait une analyse détaillée de la scolarisation par sexe et milieu de résidence, variables différentielles le plus souvent utilisées dans l'étude du système éducatif. Dans le cadre de la présente analyse, outre ces variables, l'accès à l'éducation est étudié selon d'autres variables différentielles, non moins importantes, liées à l'environnement social de l'enfant: la survie des parents, le lien avec le chef de ménage et la présence d'un handicap. L'essentiel du travail se focalise ainsi sur la recherche des interrelations entre la fréquentation scolaire et le cadre de vie de l'enfant.

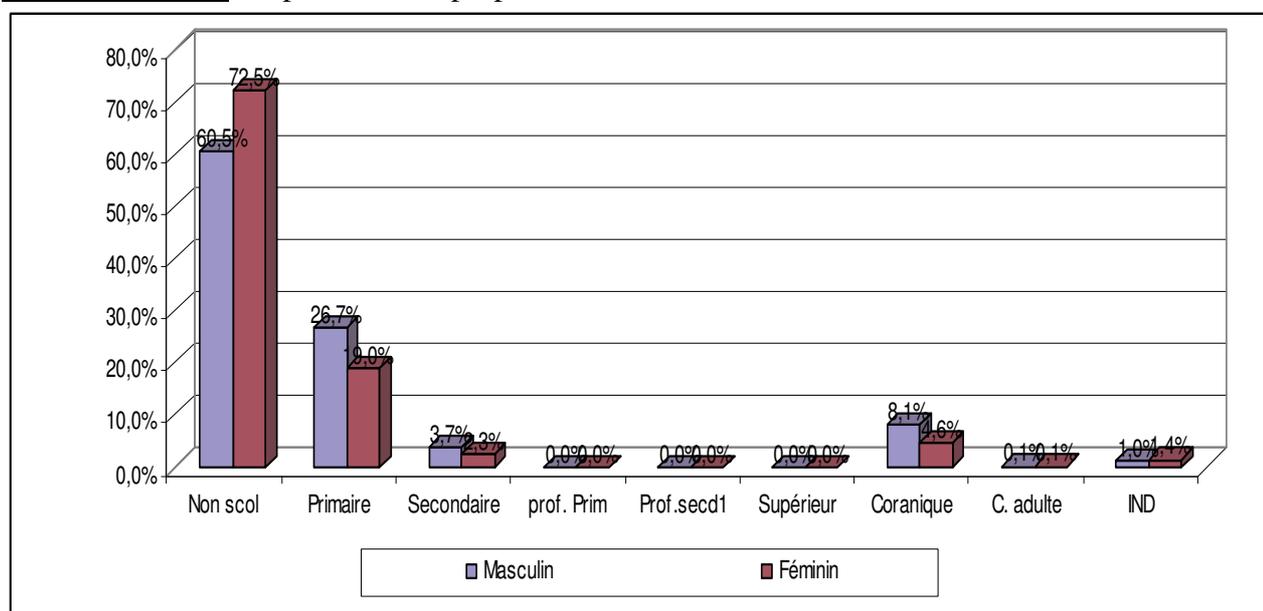
Auparavant, signalons que, parmi les maux qui minent notre jeunesse, figure en première place sa sous-scolarisation. Celle-ci hypothèque tous les efforts entrepris en faveur d'un changement de comportement. Le tableau qui suit traite des différentes sources d'alphabétisation au Niger.



**Tableau N°36** : Répartition des enfants âgés de 7 à 18 ans de sexe Féminin selon la fréquentation scolaire

Non scol	Primaire	Second1	prof. Prim	Prof.secd1	Supérieur	Coranique	C. adulte	IND	Total
18487	20472	3367			3	1712	79	599	44719
38,4%	42,5%	7,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	0,2%	1,2%	0,929091
32650	10109	1378				3576	18	401	48132
67,8%	21,0%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	7,4%	0,0%	0,8%	100,0%
182326	50726	4714			2	10147	206	5171	253292
72,0%	20,0%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	4,0%	0,1%	2,0%	100,0%
256074	50114	3718			2	19412	849	3206	333375
76,8%	15,0%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	5,8%	0,3%	1,0%	100,0%
207010	54189	4362			1	24055	95	2735	292447
70,8%	18,5%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	8,2%	0,0%	0,9%	100,0%
261563	44074	3329				3357	171	5044	317538
82,4%	13,9%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,1%	1,6%	100,0%
234021	41956	4750			1	15865	95	3254	299942
78,0%	14,0%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	5,3%	0,0%	1,1%	100,0%
48730	54317	14575			68	1373	16	3151	122230
39,9%	44,4%	11,9%	0,0%	0,0%	0,1%	1,1%	0,0%	2,6%	100,0%
1240861	325957	40193	0	0	77	79497	1529	23561	1711675
72,5%	19,0%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	4,6%	0,1%	1,4%	100,0%

La structure selon le sexe laisse apparaître que près de trois filles sur cinq ne savent ni lire ni écrire dans aucune langue contre 60% de garçons. Le graphique N°15 présente les proportions d'enfants selon le sexe et la scolarisation.

**Graphique N°15**: Répartition des proportions d'enfants selon le sexe et la scolarisation

Les indicateurs qui sont calculés ici sont un peu biaisés car pour le taux d'admission nous avons considéré l'ensemble des enfants âgés de 6 ou 7 ans fréquentant l'école primaire sur la population officielle en âge d'aller à l'école c'est – à – dire âgée de 7 ans. Il en est de même pour la fréquentation scolaire où notre population d'étude est constituée des enfants fréquentant une école

sur la population scolarisable au primaire (7 – 12 ans). Les tableaux de base sont en annexe N° 2 Fréquentation scolaire.

### 5.2.1 L'inscription de l'enfant à l'école (admission)

L'inscription de l'enfant dans une école est fonction de son âge et de la sagacité du parent qui l'encadre. Au Niger, l'âge officiel requis pour s'inscrire dans une école est de 7ans. Cependant depuis 1996 il est autorisé aux enfants de 6 ans de s'inscrire au Cours préparatoire première année (CP1) appelé au Niger Cours d'Initiation (CI). La promptitude avec laquelle l'on inscrit un enfant à l'école est souvent tributaire du niveau d'instruction du parent, du degré de parenté, de la place sociale de l'enfant (les attentes des parents) et de l'aptitude physique de l'enfant.

#### 5.2.1.1 L'admission à l'école selon la survie des parents

Le tableau N°37 représente les taux d'admission des enfants selon la survie des parents. Il permet de ce fait de comparer l'inscription à l'école des enfants dont les parents sont en vie à celle des orphelins. Il permet également de comparer la situation des orphelins selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. En effet, l'orphelin de mère ou de père et celui de père et mère ne bénéficient pas du même environnement social.

**Tableau N°37:** Taux d'inscription des enfants au CI d'enfants orphelins par sexe et milieu de résidence

Survie parents Résidence		Parents en vie	Orphelin père	Orphelin mère	Orphelin père/mère	Total Orphelins	IND	Ensemble
Ensemble Niger	Masculin	38,6%	37,9%	36,1%	32,8%	37,0%	32,1%	38,5%
	Féminin	32,1%	31,7%	28,4%	24,4%	30,1%	27,9%	32,0%
	Deux sexes	35,6%	35,0%	32,5%	28,9%	33,8%	30,1%	35,5%
Ensemble Urbain Niger	Masculin	79,6%	82,3%	84,0%	64,4%	82,0%	74,4%	79,7%
	Féminin	78,0%	80,0%	78,8%	64,6%	78,9%	71,6%	78,1%
	Deux sexes	78,0%	80,0%	78,8%	64,6%	78,9%	71,6%	78,1%
Ensemble Rural Niger	Masculin	32,2%	32,1%	31,8%	29,6%	31,8%	24,3%	32,2%
	Féminin	24,6%	24,5%	23,8%	18,9%	24,0%	18,3%	24,6%
	Deux sexes	28,6%	28,6%	28,1%	24,7%	28,2%	21,5%	28,6%

Il ressort de l'examen de ce tableau que les garçons sont plus inscrits à l'école que les filles, que les parents soient en vie ou non et ce quelque soit le milieu de résidence. Les enfants dont les parents sont en vie enregistrent des taux d'admission légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des orphelins respectivement de 38,6% à 37,0% chez les garçons et de 32,1% à 30,1% pour les filles. Pour l'ensemble du territoire, les orphelins de pères sont plus inscrits à l'école que les autres catégories d'orphelins. Mais lorsqu'on s'intéresse au milieu urbain, on constate un accès plus grand des orphelins de mère par rapport aux autres catégories d'orphelins et même à celles dont les parents sont en vie.

Dans l'ensemble, le taux d'admission des orphelins en milieu urbain est nettement meilleur à celui des non orphelins avec une prédominance des orphelins de mère. Cette situation s'explique par la présence dans les agglomérations urbaines des centres caritatifs d'accueil des orphelins surtout ceux issus des mères décédées suites aux dystocies. L'élevage d'un enfant dont la mère décède en lui donnant la vie étant délicat, l'on préfère le confier aux personnels qualifiés qui dans la plus part des cas inscrivent les enfants automatiquement dans une école dès qu'il a l'âge.

Il apparaît alors que l'orphelinat loin des constituer un facteur limitatif de l'inscription à l'école se présente comme un phénomène naturel sans effet sur les chances qu'a un enfant d'aller à l'école.

### 5.2.1.2 L'admission à l'école selon la cohabitation avec un parent

La mise en relation de l'admission à l'école et la cohabitation avec un parent, même si elle permet de comparer la scolarisation des enfants biologiques des Chefs de Ménage (Fils/Filles) avec celle des autres parents (Petit Fils/fille, Frères/sœur, Neveu/Nièce, Autre parent) et celle des sans lien de parenté, doit être interprétée avec beaucoup de précaution. Cela se justifie d'autant plus que l'insuffisance des infrastructures scolaires amène certains parents à envoyer leurs enfants là où l'école existe. Pour les plus petits c'est presque toujours auprès d'un parent et pour ceux qui vont au secondaire (12, 13 et 14 ans) c'est souvent auprès d'un tuteur.

Le tableau qui suit donne la tendance générale des taux d'admission à l'école selon la cohabitation avec un parent.

**Tableau N°38** : Répartition des taux d'admission selon le sexe, la cohabitation avec un parent et le milieu de résidence

Lien avec le CM		Fils/fille	Petit fils/fille	Frère/sœur	Neveu/nièce	Autre	Total Autres Parents	Sans Parenté	Ensemble
Milieu									
Ensemble Niger	Masculin	39,3%	36,7%	27,8%	34,3%	34,5%	34,6%	45,0%	38,5%
	Féminin	33,6%	28,8%	23,3%	27,5%	25,2%	27,3%	25,8%	32,0%
	Deux sexes	36,6%	32,7%	25,9%	30,9%	29,3%	30,9%	32,4%	35,5%
Ensemble Urbain Niger	Masculin	80,6%	77,6%	69,2%	74,2%	67,2%	74,4%	76,0%	79,7%
	Féminin	78,8%	70,9%	56,3%	67,5%	60,5%	67,0%	62,4%	76,4%
	Deux sexes	79,7%	74,2%	62,7%	70,7%	63,8%	70,5%	67,5%	78,1%
Ensemble Rural Niger	Masculin	32,5%	31,5%	25,6%	30,2%	29,4%	30,1%	39,6%	32,2%
	Féminin	25,5%	23,1%	20,9%	22,8%	19,0%	22,1%	20,4%	24,6%
	Deux sexes	29,3%	27,2%	23,6%	26,6%	23,5%	26,1%	26,9%	28,6%

De ce tableau l'on peut relever que les enfants vivant avec un ascendant direct ont plus de chance d'aller à l'école (37%) que les autres catégories. Ils sont suivis dans l'ordre par les descendants du deuxième degré (petits fils/filles) 33%, des sans lien de parenté (32%) tandis que les frères et sœurs viennent en dernière position.

En milieu urbain la parité entre les sexes est presque atteinte (81% pour les garçons contre 79% pour les filles) lorsqu'il s'agit des enfants biologiques.

D'une manière générale, les enfants vivant dans des ménages dirigés par un parent biologique directe (père ou mère) ou de second rang (grand père ou grande mère) vont plus à l'école que les autres catégories d'enfants.

### 5.2.1.3 L'admission à l'école selon la présence d'un handicap

Les enfants handicapés font partie des catégories sociales pour lesquelles l'éducation est beaucoup plus délicate et exige une spécialisation. En effet, leur faible effectif au sein de la population et l'hétérogénéité qui les caractérise, exigent des autorités en charge de l'éducation, l'ouverture de centres spécialisés avec des équipements appropriés. La distribution spatiale de ces infrastructures

peut être déséquilibrée en raison des opportunités qu'offre le milieu de résidence. Très souvent le milieu rural se trouve démuné au profit des centres urbains.

L'admission des enfants handicapés dans le système éducatif nigérien est-elle tributaire du handicap et du milieu de résidence ? Le tableau N°39 ci-dessous représente les taux d'admission par type de handicap selon le milieu de résidence.

**Tableau N°39:** Répartition des taux d'admission par sexe, présence d'un handicap et milieu de résidence

Handicap Milieu/sexe		Non Hand	Aveugle	Sourd	Muet	I.M inférieur	I.M. Supérieur	Déficit Ment	Lèpre	Autre	Total Handicapés	Ensemble
Niger	Masculin	38,7	62,3	8,7	12,0	31,0	35,6	11,3	25,0	19,5	21,5	38,5
	Féminin	32,1	65,7	5,9	30,0	28,3	20,8	2,6	20,0	12,2	32,1	16,1
	Deux sexes	35,6	63,95	23,8	7,9	30,8	31,4	15,3	4,8	19,5	32,0	24,1
Urbain Niger	Masculin	79,8	5,7	14,3	25,0	87,5	50,0	50,0	100,0	47,7	54,7	79,7
	Féminin	76,6	15,0	11,1	66,7	50,0	65,0	0,0	50,0	25,6	37,1	76,4
	Deux sexes	78,2	8,9	13,0	42,9	71,4	56,7	27,3	60,0	38,1	46,5	78,1
Rural Niger	Masculin	32,3	50,0	8,3	10,9	25,0	35,2	7,7	0,0	16,0	18,0	32,2
	Féminin	24,6	56,0	5,4	27,0	25,3	19,2	3,0	0,0	10,5	14,1	24,6
	Deux sexes	28,7	52,5	7,3	18,1	25,1	28,5	6,1	0,0	13,6	16,4	28,6

Il ressort de ce tableau que les enfants frappés d'un handicap connaissent des taux d'admission beaucoup plus faibles que ceux des enfants dits normaux. Pour l'ensemble du pays, les taux d'accès à l'école sont de 35,6% et 32% respectivement chez les non handicapés et les handicapés.

Lorsqu'on s'intéresse au type de handicap, l'on relève que les enfants souffrant d'une infirmité d'un membre inférieur ou supérieur ont des taux proches de la moyenne nationale. Toutefois, il y a lieu de souligner que la qualité des données recueillies sur certaines catégories ne permet pas de faire une analyse comparative sérieuse.

En milieu urbain, moins d'un enfant handicapés sur deux est admis à l'école contre plus de 78% des non handicapés. Cette attitude est à encourager même si certains pensent que du fait que l'handicap rend physiquement invalide et que l'alternative qui reste est le travail intellectuel.

Malgré cette avancée significative, certaines catégories d'handicapés sont laissées à elles mêmes. Parmi les catégories les plus vulnérables figurent les aveugles, 8,9%, et les sourds 13%. S'agissant du milieu rural, 16,4% des handicapés seulement sont admis à l'école avec une prédominance des infirmes.

### 5.2.2 La fréquentation scolaire

L'admission dans une école donne des renseignements pour une année donnée tandis que la fréquentation touche plusieurs années et plusieurs générations. Tout comme l'admission, la fréquentation scolaire peut être affectée par l'environnement social de l'enfant. C'est pourquoi les variables différentielles qui sont examinées ici sont celles relatives à la survie des parents, la cohabitation avec un parent et la présence d'un handicap.

### 5.2.2.1 Fréquentation scolaire selon la survie des parents

La survie des parents constitue un facteur essentiel de prise en charge de la petite enfance. De ce fait elle est facteur de stabilité psychologique chez l'enfant et permet à ce dernier de se maintenir à l'école. Le tableau N°40, représente les taux bruts de scolarisation des enfants selon la survie des parents. Il permet de ce fait de comparer la fréquentation scolaire des enfants dont les parents sont en vie de celle des orphelins.

**Tableau N°40** : Répartition des taux d'inscription des enfants au CI par sexe et milieu de résidence

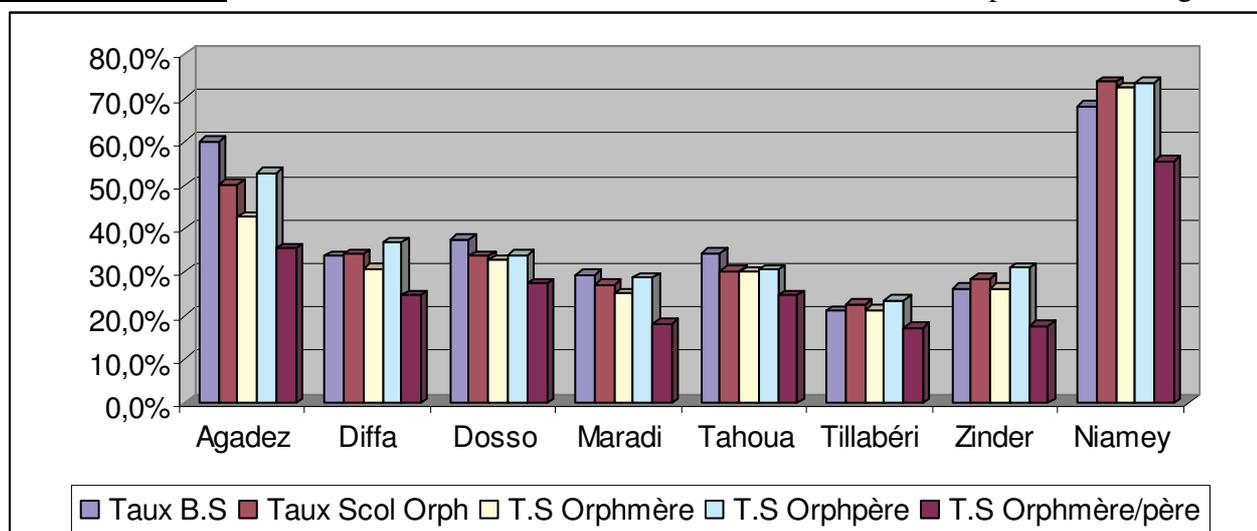
Survie parents		Parents en vie	Orphelin père	Orphelin mère	Orphelin père/mère	Ensemble Orphelins	IND	Ensemble
Résidence								
Ensemble Niger	Garçons	36,3	36,4	33,7	27,6	34,9	28,6	36,2
	Filles	29,5	29,6	24,9	19,6	27,3	23,8	29,3
	Ensemble	33,1%	33,2%	29,6%	23,7%	31,3%	26,3%	32,9%
Milieu Urbain Niger	Garçons	70,8	73,4	75,0	60,0	73,1	56,3	70,9
	Filles	66,4	68,4	66,5	51,2	66,9	51,5	66,4
	Ensemble	68,6%	70,9%	70,8%	55,4%	70,0%	53,8%	68,7%
Milieu Rural Niger	Garçons	29,4	29,4	28,8	23,1	28,7	22,3	29,3
	Filles	21,3	20,7	19,3	14,5	19,7	16,0	21,1
	Ensemble	25,6%	25,4%	24,5%	19,0%	24,6%	19,4%	25,5%

Il ressort de l'examen de ce tableau que les garçons vont plus que les filles à l'école, que les parents soient en vie ou non et ce, quel que soit le milieu de résidence. Les enfants dont les parents sont en vie enregistrent des taux de scolarisation légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des orphelins respectivement de 36,3% à 34,9% chez les garçons et de 29,6% à 27,3% pour les filles.

Les orphelins de pères sont plus inscrits à l'école que les autres catégories d'orphelins, tous milieux confondus.

Dans l'ensemble, le taux de fréquentation des orphelins en milieu urbain est nettement meilleur à celui des non orphelins. Cette situation qui peut être la conséquence de celle décrite plus haut dans la partie admission, tire sa justification de la présence dans les centres urbains des structures de prise en charge des orphelins. Le graphique ci-dessous présente les niveaux de scolarisation des enfants en fonction de la survie des parents.

**Graphique N°16** : Présentation des taux de scolarisation selon la survie des parents et la région



### 5.2.2.2 Fréquentation scolaire selon la cohabitation avec un parent

**Tableau N°41 : Répartition des enfants fréquentant une école selon le lien avec le CM**

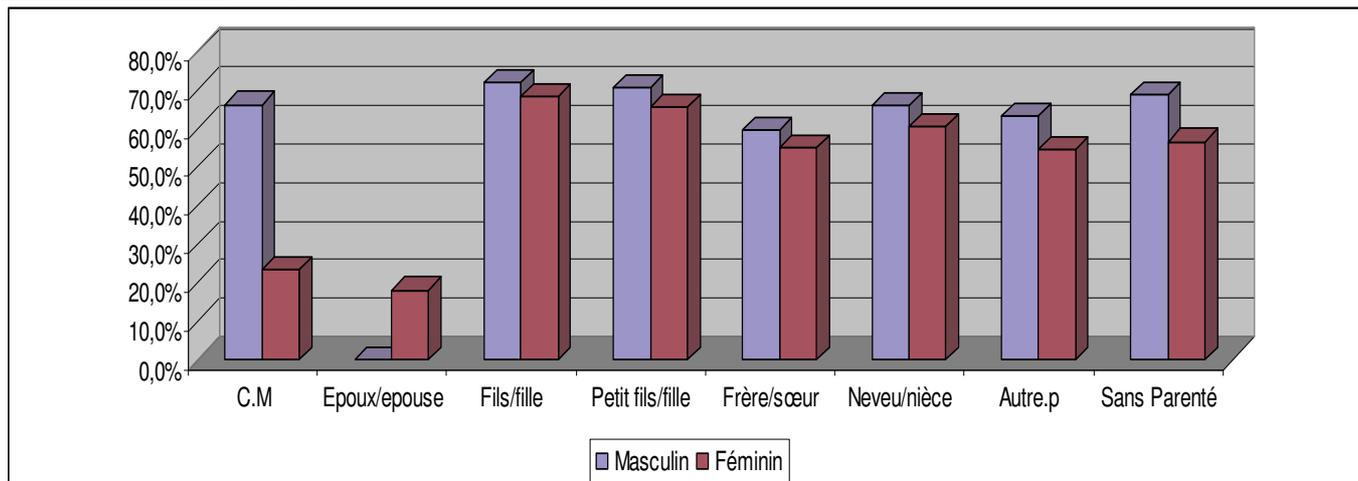
<b>Masc. Niger</b>	Epoux épouse	Fils fille	Petit fils fille	Frère sœur	Neveu	Autre.p	Total Autres Parents	Sans Parenté	Ensemble
Population âgée de 7 à 12 ans		727449	60749	28567	46759	22803	158878	20645	907463
Scolaires de 7 à 12 ans		267325	21385	7341	15665	7438	51829	8878	328270
Taux de Fréquentation		36,7%	35,2%	25,7%	33,5%	32,6%	32,6%	43,0%	36,2%
<b>Fém. Niger</b>	Epoux épouse	Fils fille	Petit fils fille	Frère sœur	Neveu Nièce	Autre.p	Total Autres Parents	Sans Parenté	Ensemble
Population âgée de 7 à 12 ans	2288	612099	63081	21158	45012	31993	161244	30666	806403
Scolaires de 7 à 12 ans	109	187946	17645	4463	11794	7168	41070	7214	236357
Taux de Fréquentation	4,8%	30,7%	28,0%	21,1%	26,2%	22,4%	25,5%	23,5%	29,3%
<b>Ensemble</b>	Epoux épouse	Fils/fille	Petit fils/fille	Frère sœur	Neveu nièce	Autre.p	Total Autres Parents	Sans Parenté	Ensemble
Population âgée de 7 à 12 ans	2288	1339548	123830	49725	91771	54796	320122	51311	1713866
Scolaires de 7 à 12 ans	109	455271	39030	11804	27459	14606	92899	16092	564627
Taux de Fréquentation	4,8%	34,0%	31,5%	23,7%	29,9%	26,7%	29,0%	31,4%	32,9%

Au regard de ce tableau, on peut dire que la cohabitation avec un parent a une faible incidence sur la fréquentation scolaire. En effet, le taux des “sans lien de parenté avec le Chef de Ménage” (31%), dépasse celui des apparentés dans leur ensemble 29%. Toutefois, la fréquentation scolaire des enfants biologiques (fils/filles) du CM (34%), est plus importante que celle des autres (27%).

L'analyse différentielle selon le sexe confirme les tendances générales observées avec des niveaux plus élevés chez les garçons. On relève également que 5% des filles de moins de 15 ans vont à l'école alors qu'elles ont un statut d'épouse. Cette situation indique les limites des politiques visant le relèvement de l'âge au premier mariage à travers la scolarisation et le maintien de la petite fille à l'école.

En milieu urbain, l'influence de la cohabitation avec un parent sur la scolarisation n'est pas assez perceptible. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par l'absence d'opportunités pour les parents à utiliser autrement leurs enfants d'une part et à l'existence des infrastructures d'accueil et d'encadrement des enfants d'autre part.

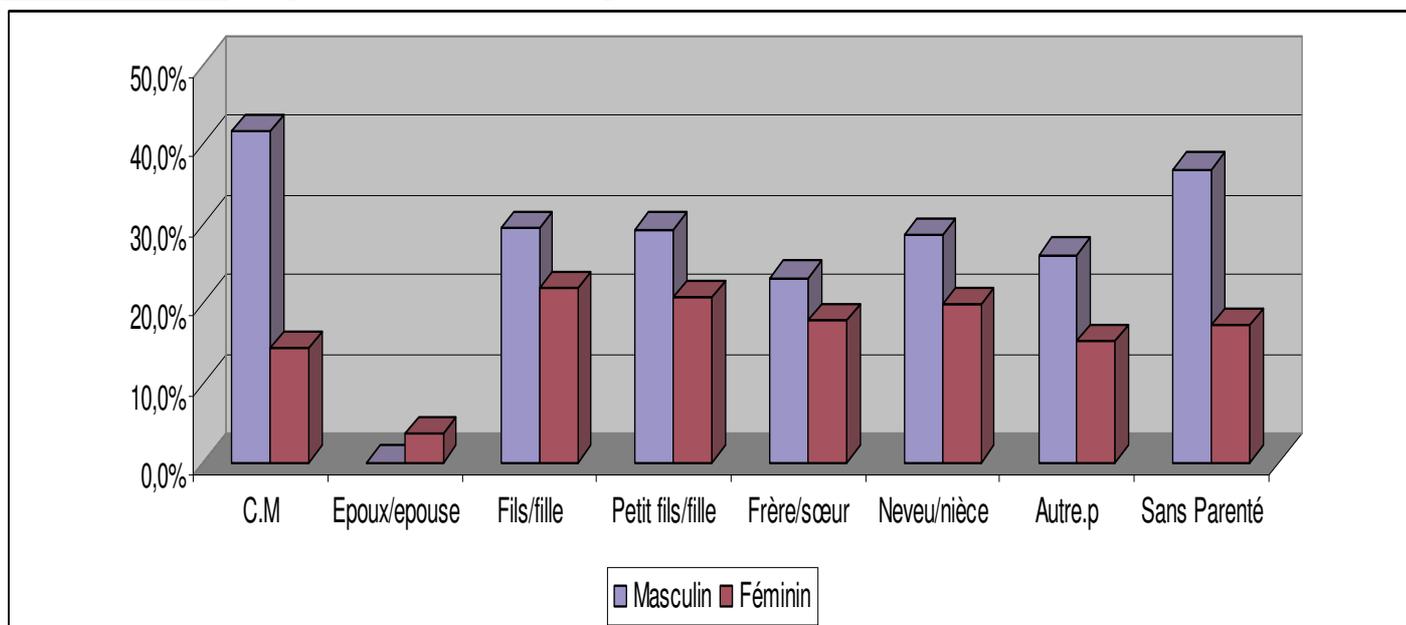
Le graphique ci – dessous représente les taux de scolarisation des enfants selon la cohabitation avec un parent en milieu urbain.

**Graphique N°17** : Répartition des taux de fréquentation selon le sexe en milieu urbain

Les frères et sœurs fréquentent très peu l'école en cohabitant avec leur frère aîné. Cela peut s'expliquer par la différence d'âge entre les frères. Aussi, relève-t-on des niveaux assez élevés pour les petits fils et filles.

Contrairement au milieu urbain, les enfants du milieu rural, n'ayant aucun lien de parenté, au sens du RGP/H (sans lien de parenté) vont à l'école plus que les apparentés. Ceci pourrait être lié à la politique d'implantation des écoles. En effet, dans ce milieu il n'est pas rare de voir une école pour 3 à 7 villages. Ce qui peut avoir une incidence dans l'abandon précoce de l'école.

Toutefois, comme en milieu urbain la fréquentation scolaire est fortement corrélée pour toutes les catégories d'enfants ayant un lien de parenté avec le CM.

**Graphique N°18** : Répartition des taux de fréquentation selon le sexe en milieu rural

De ce qui précède, on peut dire qu'au Niger, la fréquentation scolaire est directement liée à la cohabitation avec un parent. La situation particulière des enfants sans lien de parenté avec le Chef de Ménage s'explique par l'insuffisance voire l'absence d'infrastructures dans certaines localités

qui obligerait les enfants à aller ailleurs suivre leur formation avec l'appui de l'état qui leur accorde des bourses d'études.

La récession économique et les pressions de trésorerie de l'Etat, enregistrées ces dernières années, fait que les enfants pris en charge commencent à éprouver des difficultés pour se maintenir hors de leurs familles, ce qui pourrait justifier les abandons scolaires précoces, surtout dans le secondaire.

### **5.2.3 Abandon scolaire précoce**

La famille constitue le premier cadre de socialisation de l'enfant. De ce fait, elle joue un rôle déterminant dans la formation de l'équilibre psychique et d'un environnement propice à l'apprentissage.

Toute atteinte à ce cadre affecte l'enfant et provoque, très souvent, des troubles ayant des conséquences sur le processus de construction de la personnalité de l'enfant. Ainsi, l'absence d'un parent voire des deux modifie l'environnement de l'enfant et occasionne une redistribution des rôles socioéconomiques dans la famille.

L'inversion des rôles ou la perte d'un ou de plusieurs maillons de la chaîne de production familiale désoriente les enfants et les poussent très souvent à vouloir combler le vide créé en s'adonnant à d'autres tâches incompatibles avec la scolarisation.

L'abandon scolaire précoce a des raisons profondes que seule une étude spéciale pourrait détailler. Ces causes peuvent être d'ordre social ou économique. La nature des données collectées lors du recensement, ne permet que d'aborder certaines des causes d'ordre social comme la survie des parents et la cohabitation avec un parent.

La notion d'abandon précoce est utilisée ici pour désigner la situation des enfants qui ont effectivement été à l'école et qui l'ont quitté avant d'achever le cycle primaire. Sachant que l'âge officiel d'aller à l'école est fixé à 7 ans, sont considérés en situation d'abandon les enfants ayant déclaré avoir un niveau scolaire à la question C06 du questionnaire du RGPH et qui n'ont pas répondu être élève ou étudiant à la question C16 tout en appartenant à la tranche d'âge scolarisable. Sont considérés comme en abandon les enfants âgés de 8 à 10 ayant un niveau scolaire et qui ne partent plus à l'école.

Le Niger a opté pour un enseignement de masse et s'efforce de réduire le fossé qui existe entre l'engagement pris vis-à-vis de la communauté internationale (scolarisation pour tous d'ici 2015) et les niveaux actuels des indicateurs. Ainsi, les conditions de passage à une classe supérieure ont été assouplies. De ce fait l'abandon scolaire précoce est en grande partie attribuable aux conditions d'existence de jeunes enfants c'est-à-dire à son environnement social. C'est pourquoi ce phénomène sera mis en rapport avec la survie des parents et la cohabitation avec un parent.

#### **5.2.3.1 Abandon scolaire selon la survie des parents**

Il a été relevé précédemment que la fréquentation scolaire est fortement corrélée avec la survie des parents. Dans cette section, les taux d'abandon des enfants dont les parents sont en vie sont comparés à ceux des orphelins pour évaluer de façon indirecte les dispositifs prévus par nos sociétés pour une prise en charge responsable des enfants en difficulté familiale comme les orphelins.

Cette analyse permet également de mesurer l'efficacité du système de "confiage" et de mise en formation des orphelins afin de faire d'eux des êtres normaux, capables de s'adapter à toute situation et aptes à relever les défis d'un environnement de plus en plus exigeant. Le tableau ci-après présente les taux d'abandon scolaire des enfants selon la survie des parents et le sexe au Niger.

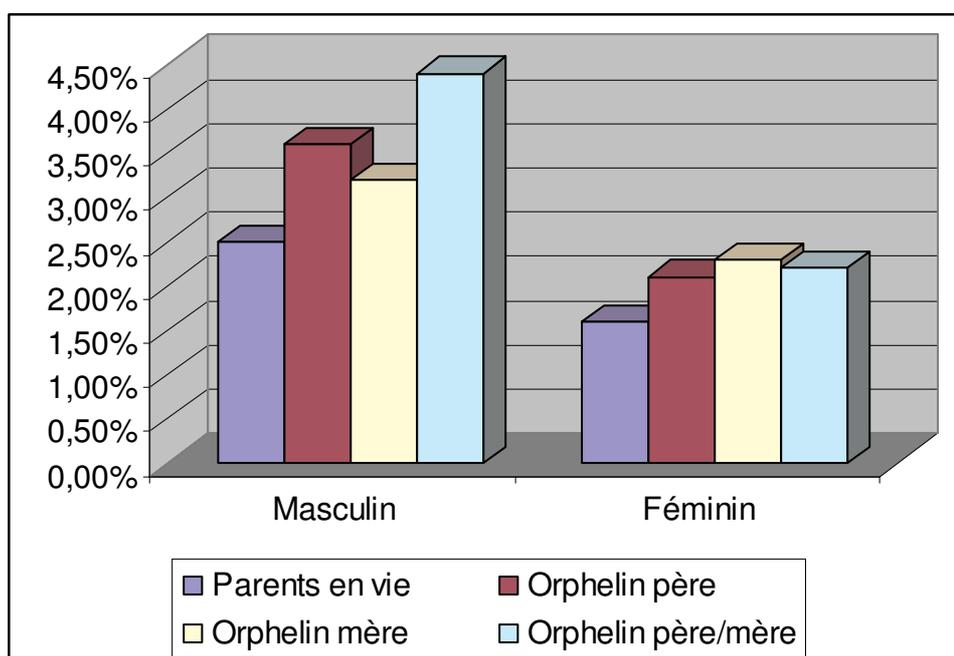
**Tableau N°42** : Répartition des taux d'abandon scolaire des enfants selon le sexe et la survie des parents

<b>Ensemble Niger Masculin</b>	Parents en vie	Orphelin père	Orphelin mère	Orphelin père/mère	Total Orphelins	IND	Ensemble
Population Scolaire au primaire	303126	14963	8505	1282	24750	394	328270
Déscolarisés de 8 à 10 ans	7469	540	269	56	865	7	8341
Taux d'abandon	2,5%	3,6%	3,2%	4,4%	3,5%	1,8%	2,5%
<b>Ensemble Niger Féminin</b>	Parents en vie	Orphelin père	Orphelin mère	Orphelin père/mère	Total Orphelins	IND	Ensemble
Population Scolaire au primaire	219103	10738	5377		16964	290	236357
Déscolarisés de 8 à 10 ans	3427	223	126	19	368	4	3799
Taux d'abandon	1,6%	2,1%	2,3%	2,2%	2,2%	1,4%	1,6%
<b>Ensemble Niger</b>	Parents en vie	Orphelin père	Orphelin mère	Orphelin père/mère	Total Orphelins	IND	Ensemble
Population Scolaire au primaire	522229	25701	13882	2131	41714	684	564627
Déscolarisés de 8 à 10 ans	10896	763	395	75	1233	11	12140
Taux d'abandon	2,1%	3,0%	2,8%	3,5%	3,0%	1,6%	2,2%

Ainsi, les orphelins abandonnent leurs études plus précocement que les enfants dont les parents sont en vie. Le taux d'abandon scolaire est de 3% chez les orphelins contre 2% chez les non orphelins. D'autre part, les orphelins de père/mère abandonnent l'école plus tôt que les autres catégories d'orphelins, 3,5% contre 3% pour les orphelins de père et 2,8% pour ceux dont la mère est décédée. Il est également à souligner que le décès du père provoque plus d'abandons que celui de la mère. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par la place qu'occupe le père dans la chaîne de production familiale. Le respect de la division sociale et familiale du travail amène les garçons, quel que soit leur âge, à prendre la relève.

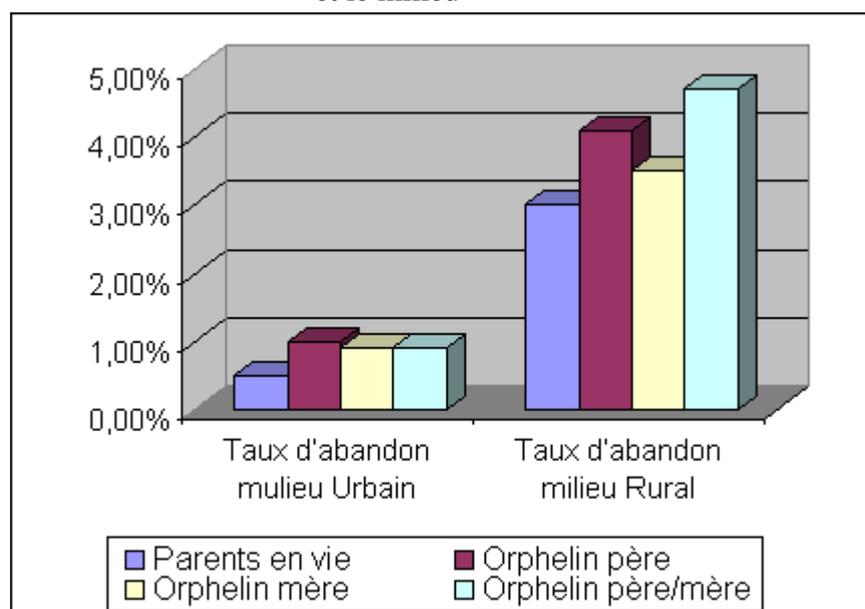
C'est ce qui peut expliquer la prédominance d'abandon scolaire des jeunes garçons par rapport aux filles dans les écoles primaires du Niger. Les différences de niveaux des abandons scolaires selon le sexe sont matérialisées par le graphique ci-dessous.

**Graphique N°19 :** Répartition des taux d'abandon scolaires au primaire selon la survie des parents et le sexe



Chez la petite fille, les orphelines de mère connaissent un taux d'abandon scolaire légèrement supérieur à ceux des autres catégories. Ces données peuvent cacher des disparités régionales et en fonction du milieu de résidence. Le graphique N°20 représente les taux d'abandon au primaire selon la survie des parents et le milieu de résidence.

**Graphique N°20 :** Répartition des taux d'abandon scolaire au primaire selon la survie des parents et le milieu

















Si la répartition par secteur d'activité donne une nette prédominance du secteur primaire dans les autres 7 régions du pays, dans la Communauté urbaine de Niamey ce secteur ne concerne qu'1/3 des enfants seulement.











**Troisième partie**  
**SITUATION DES JEUNES AU NIGER**













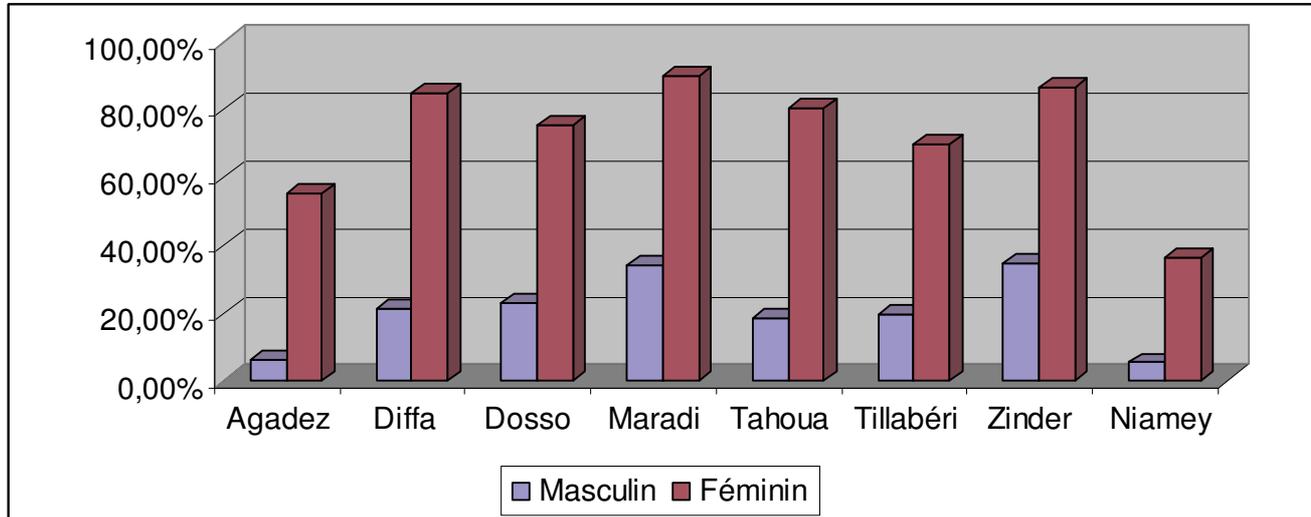






Diffa 54% et de Tahoua 52%. Le taux le plus faible est enregistré à la Communauté Urbaine de Niamey (21%). Cette structure de la nuptialité varie très peu lorsque l'on l'analyse selon le sexe. Le graphique ci-dessous donne la répartition des taux d'union des jeunes selon le genre et la région<sup>12</sup>.

**Graphique N°27:** Répartition des taux d'union par sexe et région de résidence des jeunes de 15 à 24 ans



Si dans la première partie l'on n'a enregistré aucun mariage d'adolescent de moins de 15 ans, pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 23% de jeunes de sexe masculin ont déjà connu une union tandis que 77% de jeunes filles célibataires à 15 ans se marient avant leur 25<sup>ième</sup> anniversaire. Les hommes se marient dans leur grande majorité après l'âge de 25 ans car les taux les plus élevés sont enregistrés à Zinder et Maradi 34% et les niveaux les plus bas à Agadez et Niamey 6 et 5% respectivement. L'essentiel de la nuptialité des femmes intervient avant l'âge de 25 ans ; 77% des jeunes de 15 à 24 ans ont déjà connu une union. Dans la région de Maradi, cet indicateur atteint les 90% de jeunes filles et à Zinder il est de 87%. Le mariage de filles est seulement retardé à Niamey avec seulement 36% de femmes avant 25 ans.

Par ailleurs, contrairement à la situation de jeunes de la première adolescence, les unions semblent être plus stables chez les jeunes de la deuxième adolescence et ceux plus âgés. Les ruptures d'unions dans ce groupe d'âge sont plus importantes à Agadez, Zinder, Niamey et Diffa qui enregistrent des taux de divorce de 6, 4, et 3,5%. Le veuvage est, quant à lui, plus répandu à Agadez (1,7%) suivie de la région de Niamey (1,1%), de Diffa et de Tahoua 1,0%.

<sup>12</sup> Données extraites du tableau de l'annexe2 page 3a















- Combien sont-ils par composante? Comment se répartissent-ils par sexe?
- Où sont-ils (région et milieu de résidence) ?
- Que font-ils ? (répartition selon l'occupation principale, branche d'activité) ;
- Qui sont ils ? (niveau d'instruction, formation professionnelle, ethnie);
- Les indicateurs taux d'activité, taux d'occupation et situation dans l'occupation ; taux brut d'activité, proportion d'inactifs, taux de participation féminine.

Cette section a pour objet d'analyser la situation d'activité des jeunes et les caractéristiques démographiques et socioculturels des jeunes occupés, en chômage ou en quête d'un premier emploi, recensés sur l'ensemble du territoire nigérien en 2001. Il sera procédé à leur répartition spatiale, par sexe, et âge, par milieu de résidence. Ensuite on traitera des métiers qu'ils exercent, de leurs caractéristiques socioculturelles (nationalité ou ethnie), leur niveau d'instruction et du type de formation reçue (enseignement général ou formation professionnelle).

### **7.1 : Répartition des jeunes suivant la situation d'activité**

Au Niger, comme dans la plupart des pays en voie de développement, les jeunes entrent en activité économique un peu tôt, aux environs de 10 ans. Mais, comme indiqué dans la première partie, ce type de travail se confond avec la phase d'apprentissage et que l'âge d'entrer sur le marché de l'emploi se situe autour de 15 ans. Cette période est aussi celle de fréquentation scolaire et d'entrer en union conjugale pour certains jeunes. Ces différents facteurs peuvent être à la base de l'entrée précoce ou tardive sur le marché de l'emploi. De ce fait, ils sont utilisés pour établir une typologie de la jeunesse selon leur position par rapport au marché de l'emploi. Il s'agira à ce niveau de déterminer la situation d'activité des jeunes en analysant les sous populations des jeunes actifs (occupés + chômeurs + CPE) et des jeunes inactifs (élèves/étudiants, ménagères et autres inactifs), de calculer leurs proportions par rapport à l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans, les taux d'activité et d'occupation.

La notion d'actif renvoyant à celle de la disponibilité, les jeunes actifs sont ceux qui sont disposés à produire (à la recherche d'un emploi) et ceux qui sont déjà dans les circuits de production (occupés). Par contre la population est dite inactive lorsqu'elle n'est pas directement utilisable dans la production parce qu'elle va à l'école, occupée par des activités de ménage, parce qu'elle est frappée d'incapacité due à l'âge ou même lorsqu'elle n'a pas la volonté.

Les variables différentielles que sont le sexe, la région, le milieu de résidence, l'ethnie ou la nationalité et le niveau d'instruction des jeunes permettront de saisir leurs caractéristiques. Le tableau ci-dessous donne la répartition des proportions de jeunes nigériens âgés de 15 à 24 ans selon leur situation d'activité.







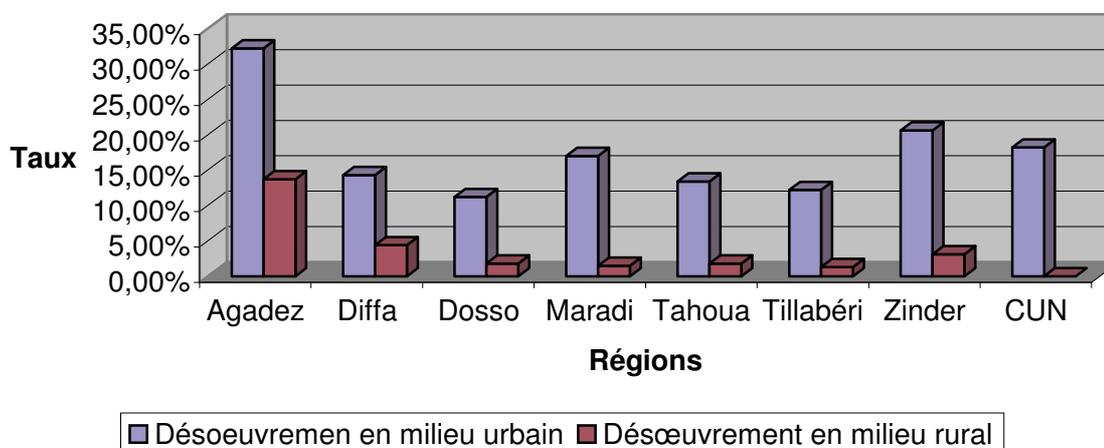








**Graphique N°32: Répartition de jeunes désœuvrés selon le milieu de résidence et la région**



D'une façon générale, le milieu rural semble plus favorable à l'emploi des jeunes que le milieu urbain. A contrario, les jeunes demandeurs d'emploi se concentrent en zone urbaine où ils espèrent s'insérer dans les circuits modernes de l'économie. Les jeunes occupés et ceux à la recherche d'un emploi sont ils différents ? Quelles particularités présente chaque sous-groupe ?

Dans les sections qui suivent, nous allons nous intéresser aux niveaux d'instruction atteints par les occupés et les chômeurs et CPE dans un premier temps et en seconde position nous examinons leur lien de parenté avec le chef de ménage. Cette analyse nous permettra de déterminer ceux qui vivent encore sous la tutelle des parents bien que travaillant et ceux qui, du fait de cette tutelle si livrent à l'oisiveté.

## 7.2.1 Les Jeunes actifs occupés

L'accès au marché du travail peu être influencé dans certaines de nos sociétés par le niveau et le type de formation reçue, les valeurs et considérations communautaires et familiales de certaines professions, etc.

### 7.2.1.1 Caractéristiques socioculturelles des Jeunes occupés

#### 7.2.1.1.1 Le niveau de scolarisation des jeunes occupés

L'accès à un emploi étant tributaire d'une qualification acquise à travers une formation académique ou par "empirisme" (sur le tas) à travers des structures de socialisation et d'apprentissage que sont la famille et la parenté. Le tableau qui suit traite du niveau d'instruction des jeunes occupés selon le sexe et la région de résidence.

















**Tableau N°82 :** La Répartition des proportions des jeunes selon le genre et la situation dans l'emploi

situation \ Milieu/ sexe	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Employé	1,6	0,8	0,3	0,2
Secteur public.	7,6	8,2	0,6	0,2
Secteur para pub.	8,4	16,5	0,6	3,5
Secteur privé	8,5	5,2	0,3	0,1
Indépendant	42,5	53,1	40,5	52,8
Aide familiale	14,9	6,2	51,5	38,2
Tâcherons	0,4	0,1	0,1	0,0
Apprentis	5,3	2,4	0,1	0,0
Membres coop.	0,3	0,1	0,2	0,1
Autres	10,4	7,3	5,7	4,8

Comme on le constate, qu'il s'agisse du milieu urbain ou du milieu rural, les deux situations dominantes chez les jeunes quelque soit leur sexe sont le statut d'indépendant et d'aide familial.

Cependant, si l'exercice d'une activité accorde plus d'indépendance en milieu urbain (42% pour les hommes et 53% pour les femmes), son influence en milieu rural reste mitigée. Toutefois, quelque soit le milieu, les jeunes filles et femmes exercent une activité économique en tant qu'indépendant (53%).

Le statut d'aide familial relativement faible en ville (15% chez les hommes et 6% chez les jeunes femmes) se situe à un niveau encore intolérable car les aides familiaux travaillent sans aucun pouvoir de disposer du fruit de leurs efforts ce qui les rend dépendants de leurs parents ou de tout autre aîné au sens sociologique du terme.

Cette situation concerne plus de 5% de jeunes ruraux de sexe masculin et 38% de femmes. La faiblesse des revenus justifie-t-elle le maintien des jeunes sous contrôle familial même lorsqu'ils sont travailleurs ? La nature de la branche d'activité dans laquelle les jeunes s'insèrent exige-t-elle un investissement de départ qui justifierait le contrôle de la production par les détenteurs du capital ?

### 7.2.1.3 L'occupation des jeunes et la branche d'activité.

L'étude des branches d'activité permet de situer le secteur pourvoyeur d'emploi pour les jeunes.























services ne participe que pour 6% dans l'offre d'emploi aux jeunes tandis que l'artisanat qui, très souvent présenté par les décideurs comme secteur alternatif, n'occupe que 4% des jeunes. Par rapport au statut dans l'emploi, les jeunes sont à 45% installés à leur propre compte (indépendants) et 43% sont des aides familiaux qui ne contrôlent pas leur production et les avantages qui en découlent.

Comme on le constate, les emplois salariés des secteurs public et parapublic ne sont pas accessibles aux jeunes. Cependant, le secteur de l'hôtellerie est dominé par les jeunes de sexe féminin (15% de filles occupées contre 4% de garçons). A l'inverse, les hommes sont plus présents dans les services (4%) que les femmes (2,5%).



sous emploi dans lequel sont plongés les jeunes au Niger. C'est pourquoi beaucoup d'observateurs estiment que les jeunes nigériens ne travaillent pas. Les secteurs des services ne participe que pour 6% dans l'offre d'emploi aux jeunes tandis que l'artisanat n'intéresse que 4% des jeunes.

Au Niger, comme dans la plupart des pays sous développés, les facteurs socioculturels exercent une influence sur la situation d'emploi et le statut dans l'occupation des jeunes. Pour l'atteinte d'un plein emploi et une utilisation optimale des ressources humaines en fonction des besoins de l'économie et non des considérations sociales et sociologiques, des programmes visant un changement de mentalité doivent être menés.

## **Bibliographie Sommaire**

- CEA, **La Situation de la Jeunesse Africaine dans les années 1980**, Addis- Abéba, 20- 24 Juin 1983 ;
- Francis Gendreau et Al., **Jeunesse, Vieillesse, Démographie et Sociétés**, Chaire Quételet, l'Harmattan, Lomé – La- Neuve 2002 ;
- Ministère de la Fonction Publique et du Travail, ANPE, **Rapport étude pour la mise en place d'une base de données sur l'Emploi ;**
- Ministère de la Fonction Publique et du Travail, **Promotion de l'Emploi au Niger, Réalités et perspectives**, 2000- 2003 ;
- Ministère de la Formation Professionnelle et Technique Chargé de l'Emploi des Jeunes, **Programme cadre pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes 2004- 2010**, Juillet, 2005 ;
- Ministère des Finances et de l'Economie, BCR, RGPH 2001, **Codes Numériques des variables qualitatives ouvertes**, Niamey Septembre 2002 ;
- Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, « **Plan d'Action National pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant, 2004- 2010** », Rapport Provisoire, 2004 ;
- Ministère du Plan, BCR, **Manuel de l'agent recenseur**, RGP 2001 ;
- Ministère du Plan, RGPH 1977, **Rapport d'analyse Résultat définitif**, Niamey 1985 ;
- Ministère l'Economie et des Finances, BCR, **Etat et Structure de la population**, RGPH 2001
- Nations Unies, **Programme d'Action Mondial de la Jeunesse**, 50<sup>ième</sup> Session A.G 1996
- Nations Unies, **Rapport Mondial 2005 sur la Jeunesse**, décembre 2004
- République de Côte d'Ivoire, INS, RGPH 98, **Plan d'analyse des résultats, « Situation Socio- économique des enfants et des jeunes »**

# ANNEXES





## **ANNEXES 3**

### **Caractéristiques Socioculturelles des actifs occupés**









**Répartition des jeunes occupés de sexe Féminin selon le lien avec le chef de ménage milieu Urbain**

		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
CM	15 - 19 ans	41	11	19	34	67	10	49	98	329
	20 - 24 ans	53	11	34	40	77	12	49	164	440
Total CM		94	22	53	74	144	22	98	262	769
%		4,8%	3,2%	1,8%	1,6%	4,6%	2,8%	2,4%	2,8%	2,8%
Epouse	15 - 19 ans	183	64	140	792	259	34	538	281	2291
	20 - 24 ans	478	234	506	1810	802	122	1324	1572	6848
Total EP		661	298	646	2602	1061	156	1862	1853	9139
%		33,9%	43,7%	22,3%	54,8%	34,2%	20,1%	44,7%	19,9%	33,1%
P, F/Fille	15 - 19 ans	495	170	793	952	803	203	1071	2171	6658
	20 - 24 ans	311	95	511	355	370	153	530	2143	4468
Total PF		806	265	1304	1307	1173	356	1601	4314	11126
%		41,4%	38,9%	45,0%	27,5%	37,8%	45,9%	38,4%	46,3%	40,3%
F/Sœur	15 - 19 ans	25	3	59	75	50	29	44	172	457
	20 - 24 ans	13	8	37	21	28	18	12	187	324
Total F/Sœur		38	11	96	96	78	47	56	359	781
%		2,0%	1,6%	3,3%	2,0%	2,5%	6,1%	1,3%	3,9%	2,8%
Nev/Nièce	15 - 19 ans	44	9	99	74	90	31	69	309	725
	20 - 24 ans	28	5	50	36	41	16	19	236	431
Tot. Nev/nièce		72	14	149	110	131	47	88	545	1156
%		3,7%	2,1%	5,1%	2,3%	4,2%	6,1%	2,1%	5,8%	4,2%
Autres	15 - 19 ans	55	15	211	99	101	40	101	511	1133
	20 - 24 ans	36	11	174	55	75	35	49	333	768
Total Autre		91	26	385	154	176	75	150	844	1901
%		4,7%	3,8%	13,3%	3,2%	5,7%	9,7%	3,6%	9,1%	6,9%
Total Autres parents		299	83	768	446	510	204	464	2074	4848
%		15,4%	12,2%	26,5%	9,4%	16,4%	26,3%	11,1%	22,3%	17,5%
Sans Parenté	15 - 19 ans	50	11	75	183	121	20	92	549	1101
	20 - 24 ans	37	3	50	138	96	17	47	266	654
Tot. Sans lien		87	14	125	321	217	37	139	815	1755
%		4,5%	2,1%	4,3%	6,8%	7,0%	4,8%	3,3%	8,7%	6,4%
TOTAL G.		1947	682	2896	4750	3105	775	4164	9318	27637

## Répartition des jeunes occupés des deux sexes selon le lien avec le chef de ménage milieu Urbain

		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
CM	15 - 19 ans	96	30	54	1642	168	34	171	569	2764
	20 - 24 ans	498	256	345	8810	700	154	826	1911	13500
Total CM		594	286	399	10452	868	188	997	2480	16264
%		8,6%	9,7%	4,5%	4,4%	8,1%	4,4%	8,1%	7,3%	5,1%
Epouse	15 - 19 ans	183	64	140	20985	259	34	538	281	22484
	20 - 24 ans	478	234	506	31775	802	122	1335	1572	36824
Total EP		661	298	646	52760	1061	156	1873	1853	59308
%		9,6%	10,1%	7,3%	22,3%	9,9%	3,6%	15,2%	5,5%	18,7%
F/Fille	15 - 19 ans	1699	785	2939	56509	3529	1443	3967	7876	78747
	20 - 24 ans	1600	654	2264	42028	2434	1130	3034	9066	62210
Total FF		3299	1439	5203	98537	5963	2573	7001	16942	140957
%		47,8%	48,9%	58,5%	41,6%	55,9%	59,9%	56,8%	50,1%	44,5%
P, F/Fille	15 - 19 ans	142	66	202	2978	219	106	285	487	4485
	20 - 24 ans	136	55	129	1724	151	70	192	487	2944
Total PF/Fille		278	121	331	4702	370	176	477	974	7429
%		4,0%	4,1%	3,7%	2,0%	3,5%	4,1%	3,9%	2,9%	2,3%
F/Sœur	15 - 19 ans	116	50	234	5618	251	139	170	707	7285
	20 - 24 ans	253	80	238	6059	355	168	220	1334	8707
Total F/Sœur		369	130	472	11677	606	307	390	2041	15992
%		5,3%	4,4%	5,3%	4,9%	5,7%	7,1%	3,2%	6,0%	5,0%
Nev/Nièce	15 - 19 ans	169	76	340	5756	305	174	210	989	8019
	20 - 24 ans	238	76	259	3764	274	140	230	1454	6435
Tot. Nev/nièce		407	152	599	9520	579	314	440	2443	14454
%		5,9%	5,2%	6,7%	4,0%	5,4%	7,3%	3,6%	7,2%	4,6%
Autres	15 - 19 ans	169	82	388	10280	223	159	211	1185	12697
	20 - 24 ans	296	111	357	6222	272	175	187	1852	9472
Total Autre		465	193	745	16502	495	334	398	3037	22169
%		6,7%	6,6%	8,4%	7,0%	4,6%	7,8%	3,2%	9,0%	7,0%
Total Autres parents		1519	596	2147	42401	2050	1131	1705	8495	60044
%		22,0%	20,3%	24,1%	17,9%	19,2%	26,3%	13,8%	25,1%	18,9%
Sans Parenté	15 - 19 ans	209	84	248	20799	312	125	275	1407	23459
	20 - 24 ans	617	239	248	12153	415	126	481	2663	16942
Tot. Sans lien		826	323	496	32952	727	251	756	4070	40401
%		12,0%	11,0%	5,6%	13,9%	6,8%	5,8%	6,1%	12,0%	12,7%
TOTAL G.		6899	2942	8891	237102	10669	4299	12332	33840	316974

## Répartition des jeunes occupés de sexe masculin selon le lien avec le chef de ménage Milieu Rural

		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
CM	15 - 19 ans	91	434	1525	1548	2264	1399	3273	0	10534
	20 - 24 ans	715	3346	6665	8587	10129	6238	13876	0	49556
Total CM		806	3780	8190	10135	12393	7637	17149	0	60090
%		10,0%	19,5%	7,6%	8,1%	10,8%	5,6%	17,2%	#DIV/0!	9,8%
Epouse	15 - 19 ans	0	0	1	1	2	0	5	0	9
	20 - 24 ans	3	0	6	1	31	4	20	0	65
Total EP		3	0	7	2	33	4	25	0	74
%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	#DIV/0!	0,0%
F/Fille	15 - 19 ans	3231	6889	42627	51307	48617	49501	37500	0	239672
	20 - 24 ans	2397	4029	30336	40341	30827	37839	26427	0	172196
Total FF		5628	10918	72963	91648	79444	87340	63927	0	411868
%		69,8%	56,4%	67,5%	73,4%	69,0%	64,5%	64,0%	#DIV/0!	67,4%
P, F/Fille	15 - 19 ans	123	489	1729	2204	1297	2421	2680	0	10943
	20 - 24 ans	67	237	828	1369	680	1189	1466	0	5836
Total PF/Fille		190	726	2557	3573	1977	3610	4146	0	16779
%		2,4%	3,8%	2,4%	2,9%	1,7%	2,7%	4,1%	#DIV/0!	2,7%
F/Sœur	15 - 19 ans	195	523	6699	5032	6535	7648	3374	0	30006
	20 - 24 ans	181	507	7195	5808	6445	9467	3681	0	33284
Total F/Sœur		376	1030	13894	10840	12980	17115	7055	0	63290
%		4,7%	5,3%	12,9%	8,7%	11,3%	12,6%	7,1%	#DIV/0!	10,4%
Nev/Nièce	15 - 19 ans	145	353	3379	2520	2909	5419	2222	0	16947
	20 - 24 ans	102	240	2065	2123	1762	3834	1707	0	11833
Tot. Nev/nièce		247	593	5444	4643	4671	9253	3929	0	28780
%		3,1%	3,1%	5,0%	3,7%	4,1%	6,8%	3,9%	#DIV/0!	4,7%
Autres	15 - 19 ans	136	547	2057	1205	1050	3643	1068	0	9706
	20 - 24 ans	164	589	1327	1039	846	3004	833	0	7802
Total Autre		300	1136	3384	2244	1896	6647	1901	0	17508
%		3,7%	5,9%	3,1%	1,8%	1,6%	4,9%	1,9%	#DIV/0!	2,9%
Total Autres parents		1113	3485	25279	21300	21524	36625	17031	0	126357
%		13,8%	18,0%	23,4%	17,1%	18,7%	27,1%	17,0%	#DIV/0!	20,7%
Sans Parenté	15 - 19 ans	175	478	1035	1009	1071	2035	1037	0	6840
	20 - 24 ans	339	687	618	755	730	1699	742	0	5570
Tot. Sans lien		514	1165	1653	1764	1801	3734	1779	0	12410
%		6,4%	6,0%	1,5%	1,4%	1,6%	2,8%	1,8%	#DIV/0!	2,0%
TOTAL G.		8064	19348	108092	124849	115195	135340	99911	0	610799

## Répartition des jeunes occupés de sexe Féminin selon le lien avec le chef de ménage milieu Rural

		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
CM	15 - 19 ans	104	58	109	94	654	131	366		1516
	20 - 24 ans	161	77	360	223	1276	331	653		3081
Total CM		265	135	469	317	1930	462	1019	0	4597
%		5,7%	1,2%	0,8%	0,3%	4,6%	1,0%	1,5%	#DIV/0!	1,4%
Epouse	15 - 19 ans	429	4120	8125	20984	6990	4218	18083		62949
	20 - 24 ans	984	4289	12148	31774	10846	8426	23950		92417
Total EP		1413	8409	20273	52758	17836	12644	42033	0	155366
%		30,5%	74,2%	36,3%	47,0%	42,8%	28,3%	61,5%	#DIV/0!	45,9%
F/Fille	15 - 19 ans	1691	1097	7966	5202	7878	8183	5422		37439
	20 - 24 ans	753	338	1807	1687	1996	2811	2255		11647
Total FF		2444	1435	9773	6889	9874	10994	7677	0	49086
%		52,7%	12,7%	17,5%	6,1%	23,7%	24,6%	11,2%	#DIV/0!	14,5%
P, F/Fille	15 - 19 ans	99	105	589	774	432	713	726		3438
	20 - 24 ans	27	25	140	355	155	253	233		1188
Total PF/Fille		126	130	729	1129	587	966	959	0	4626
%		2,7%	1,1%	1,3%	1,0%	1,4%	2,2%	1,4%	#DIV/0!	1,4%
F/Sœur	15 - 19 ans	74	50	1109	586	857	1192	389		4257
	20 - 24 ans	11	18	258	251	149	369	163		1219
Total F/Sœur		85	68	1367	837	1006	1561	552	0	5476
%		1,8%	0,6%	2,4%	0,7%	2,4%	3,5%	0,8%	#DIV/0!	1,6%
Nev/Nièce	15 - 19 ans	97	145	930	3236	847	1375	809		7439
	20 - 24 ans	15	34	200	1641	173	409	331		2803
Tot. Nev/nièce		112	179	1130	4877	1020	1784	1140	0	10242
%		2,4%	1,6%	2,0%	4,3%	2,4%	4,0%	1,7%	#DIV/0!	3,0%
Autres	15 - 19 ans	102	543	11072	9075	2347	6902	4177		34218
	20 - 24 ans	32	164	6550	5190	1327	5550	1901		20714
Total Autre		134	707	17622	14265	3674	12452	6078	0	54932
%		2,9%	6,2%	31,6%	12,7%	8,8%	27,9%	8,9%	#DIV/0!	16,2%
Total Autres parents		457	1084	20848	21108	6287	16763	8729	0	75276
%		9,9%	9,6%	37,4%	18,8%	15,1%	37,5%	12,8%	#DIV/0!	22,2%
Sans Parenté	15 - 19 ans	36	197	2734	19790	3655	2248	5934		34594
	20 - 24 ans	19	72	1720	11398	2136	1582	2917		19844
Tot. Sans lien		55	269	4454	31188	5791	3830	8851	0	54438
%		1,2%	2,4%	8,0%	27,8%	13,9%	8,6%	13,0%	#DIV/0!	16,1%
TOTAL G.		4634	11332	55817	112260	41718	44693	68309	0	338763

## Répartition des jeunes occupés des deux sexes selon le lien avec le chef de ménage milieu Rural

		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
CM	15 - 19 ans	195	492	1634	1642	2918	1530	3639		12050
	20 - 24 ans	876	3423	7025	8810	11405	6569	14529		52637
Total CM		1071	3915	8659	10452	14323	8099	18168	0	64687
%		8,4%	12,8%	5,3%	4,4%	9,1%	4,5%	11,5%	#DIV/0!	6,9%
Epouse	15 - 19 ans	429	4120	8126	20985	6992	4218	18088		62958
	20 - 24 ans	987	4289	12154	31775	10877	8430	23970		92482
Total EP		1416	8409	20280	52760	17869	12648	42058	0	155440
%		11,2%	27,4%	12,4%	22,3%	11,4%	7,0%	26,6%	#DIV/0!	16,5%
F/Fille	15 - 19 ans	4922	7986	50593	56509	56495	57684	42922		277111
	20 - 24 ans	3150	4367	32143	42028	32823	40650	18682		173843
Total FF		8072	12353	82736	98537	89318	98334	61604	0	450954
%		63,6%	40,3%	50,5%	41,6%	56,9%	54,6%	38,9%	#DIV/0!	48,0%
P, F/Fille	15 - 19 ans	222	594	2318	2978	1729	3134	3406		14381
	20 - 24 ans	94	266	968	1724	835	1442	1699		7028
Total PF/Fille		316	860	3286	4702	2564	4576	5105	0	21409
%		2,5%	2,8%	2,0%	2,0%	1,6%	2,5%	3,2%	#DIV/0!	2,3%
F/Sœur	15 - 19 ans	269	573	7808	5618	7392	8840	3763		34263
	20 - 24 ans	192	525	7453	6059	6594	9835	3844		34502
Total F/Sœur		461	1098	15261	11677	13986	18675	7607	0	68765
%		3,6%	3,6%	9,3%	4,9%	8,9%	10,4%	4,8%	#DIV/0!	7,3%
Nev/Nièce	15 - 19 ans	242	498	4309	5756	3756	6794	3031		24386
	20 - 24 ans	117	274	2265	3764	1935	4243	2038		14636
Tot. Nev/nièce		359	772	6574	9520	5691	11037	5069	0	39022
%		2,8%	2,5%	4,0%	4,0%	3,6%	6,1%	3,2%	#DIV/0!	4,2%
Autres	15 - 19 ans	238	1090	13129	10280	3397	10545	5245		43924
	20 - 24 ans	196	753	7877	6222	2173	8554	2734		28509
Total Autre		434	1843	21006	16502	5570	19099	7979	0	72433
%		3,4%	6,0%	12,8%	7,0%	3,5%	10,6%	5,0%	#DIV/0!	7,7%
Total Autres parents		1570	4573	46127	42401	27811	53387	25760	0	201629
%		12,4%	14,9%	28,1%	17,9%	17,7%	29,7%	16,3%	#DIV/0!	21,5%
Sans Parenté	15 - 19 ans	211	675	3769	20799	4726	4283	6971		41434
	20 - 24 ans	358	759	2338	12153	2866	3281	3659		25414
Tot. Sans lien		569	1434	6107	32952	7592	7564	10630	0	66848
%		4,5%	4,7%	3,7%	13,9%	4,8%	4,2%	6,7%	#DIV/0!	7,1%
TOTAL G.		12698	30684	163909	237102	156913	180032	158220	0	939558

## Répartition des jeunes occupés âgés de 15 à 24 ans selon le niveau d'instruction

		Aucun	Primaire	Secondaire 1	secondaire 2	Prof Prim	Prof.secon d1	Prof.secon d2	Supérieur	Coranique	C.adulte	ND	Ensemble
<b>Sexe Masculin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	293970	81220	53873	3932	205	387	142	381	77220	1124	1933	514387
	20 - 24 ans	243631	46170	22768	8965	494	1071	472	2444	80167	1623	3597	411402
Tot S-Pop		537601	127390	76641	12897	699	1458	614	2825	157387	2747	5530	925789
Occupés	15 - 19 ans	221946	44167	8938	177	59	45	26	15	75279	1099	1076	352827
	20 - 24 ans	196716	39357	14385	1102	187	246	122	120	68053	1558	1243	323089
Tot. Occupés		418662	83524	23323	1279	246	291	148	135	143332	2657	2319	675916
%		77,9%	65,6%	30,4%	9,9%	35,2%	20,0%	24,1%	4,8%	91,1%	96,7%	41,9%	73,0%
		61,9%	12,4%	3,5%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	21,2%	0,4%	0,3%	100,0%
<b>Sexe Féminin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	465178	55148	33500	2454	184	430	133	163	51241	941	2430	611802
	20 - 24 ans	357078	33165	14059	4803	407	1355	453	1172	45193	900	2009	460594
Tot S-Pop		822256	88313	47559	7257	591	1785	586	1335	96434	1841	4439	1072396
Occupés	15 - 19 ans	163686	11741	1751	33	34	41	15	13	20675	532	657	199178
	20 - 24 ans	134556	10804	3485	315	129	308	87	77	16439	463	567	167230
Tot. Occupés		298242	22545	5236	348	163	349	102	90	37114	995	1224	366408
%		36,3%	25,5%	11,0%	4,8%	27,6%	19,6%	17,4%	6,7%	38,5%	54,0%	27,6%	34,2%
		81,4%	6,2%	1,4%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	10,1%	0,3%	0,3%	100,0%
<b>Ensemble</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	759148	136368	87373	6386	389	817	275	544	128461	2065	4363	1126189
	20 - 24 ans	600709	79335	36827	13768	901	2426	925	3616	125360	2523	5606	871996
Tot S-Pop		1359857	215703	124200	20154	1290	3243	1200	4160	253821	4588	9969	1998185
Occupés	15 - 19 ans	385632	55908	10689	210	93	86	41	28	95954	1631	1733	552005
	20 - 24 ans	331272	50161	17870	1417	316	554	209	197	84492	2021	1810	490319
Tot. Occupés		716904	106069	28559	1627	409	640	250	225	180446	3652	3543	1042324
%		52,7%	49,2%	23,0%	8,1%	31,7%	19,7%	20,8%	5,4%	71,1%	79,6%	35,5%	52,2%
		68,8%	10,2%	2,7%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	17,3%	0,4%	0,3%	100,0%

**Répartition des jeunes occupés âgés de 15 à 24 ans selon le niveau d'instruction  
Milieu Urbain**

		Aucun	Primaire	Secondaire 1	secondaire 2	Prof Prim	Prof.secon d1	Prof.secon d2	Supérieur	Coranique	C.adulte	ND	Ensemble
<b>Sexe Masculin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	30170	28661	33028	3493	127	315	102	355	6648	29	607	103535
	20 - 24 ans	29472	15394	12480	7712	363	914	372	2211	12503	77	1031	82529
Tot S-Pop		59642	44055	45508	11205	490	1229	474	2566	19151	106	1638	186064
Occupés	15 - 19 ans	10094	9333	2314	79	15	18	10	12	6157	22	116	28170
	20 - 24 ans	11982	10720	5805	516	80	127	55	104	7264	52	249	36954
Tot. Occupés		22076	20053	8119	595	95	145	65	116	13421	74	365	65124
%		37,0%	45,5%	17,8%	5,3%	19,4%	11,8%	13,7%	4,5%	70,1%	69,8%	22,3%	35,0%
		33,9%	30,8%	12,5%	0,9%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	20,6%	0,1%	0,6%	100,0%
<b>Sexe Féminin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	41942	26462	26187	2323	140	378	104	159	10102	56	659	108512
	20 - 24 ans	32145	15382	10704	4502	355	1261	403	1144	11933	81	599	78509
Tot S-Pop		74087	41844	36891	6825	495	1639	507	1303	22035	137	1258	187021
Occupés	15 - 19 ans	6346	3332	901	21	21	30	12	11	2544	21	89	13328
	20 - 24 ans	5141	3549	2364	205	102	239	68	64	2476	23	86	14317
Tot. Occupés		11487	6881	3265	226	123	269	80	75	5020	44	175	27645
%		15,5%	16,4%	8,9%	3,3%	24,8%	16,4%	15,8%	5,8%	22,8%	32,1%	13,9%	14,8%
		41,6%	24,9%	11,8%	0,8%	0,4%	1,0%	0,3%	0,3%	18,2%	0,2%	0,6%	100,0%
<b>Ensemble</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	72112	55123	59215	5816	267	693	206	514	16750	85	1266	212047
	20 - 24 ans	61617	30776	23184	12214	718	2175	775	3355	24436	158	1630	161038
Tot S-Pop		133729	85899	82399	18030	985	2868	981	3869	41186	243	2896	373085
Occupés	15 - 19 ans	16440	12665	3215	100	36	48	22	23	8701	43	205	41498
	20 - 24 ans	17123	14269	8169	721	182	366	123	168	9740	75	335	51271
Tot. Occupés		33563	26934	11384	821	218	414	145	191	18441	118	540	92769
%		25,1%	31,4%	13,8%	4,6%	22,1%	14,4%	14,8%	4,9%	44,8%	48,6%	18,6%	24,9%
		36,2%	29,0%	12,3%	0,9%	0,2%	0,4%	0,2%	0,2%	19,9%	0,1%	0,6%	100,0%

**Répartition des jeunes occupés âgés de 15 à 24 ans selon le niveau d'instruction Milieu Rural**

		Aucun	Primaire	Secondaire 1	secondaire 2	Prof Prim	Prof.secon d1	Prof.secon d2	Supérieur	Coranique	C.adulte	ND	Ensemble
<b>Sexe Masculin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	263800	52559	20845	439	78	72	40	26	70572	1095	1326	410852
	20 - 24 ans	214159	30776	10288	1253	131	157	100	233	67664	1546	2566	328873
Tot S-Pop		477959	83335	31133	1692	209	229	140	259	138236	2641	3892	739725
Occupés	15 - 19 ans	211852	34834	6624	98	44	27	16	3	69122	1077	960	324657
	20 - 24 ans	184734	28637	8580	586	107	119	67	16	60789	1506	994	286135
Tot. Occupés		396586	63471	15204	684	151	146	83	19	129911	2583	1954	610792
%		83,0%	76,2%	48,8%	40,4%	72,2%	63,8%	59,3%	7,3%	94,0%	97,8%	50,2%	82,6%
		64,9%	10,4%	2,5%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	21,3%	0,4%	0,3%	100,0%
<b>Sexe Féminin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	423236	28686	7313	131	44	52	29	4	41139	885	1771	503290
	20 - 24 ans	324933	17783	3355	301	52	94	50	28	33260	819	1410	382085
Tot S-Pop		748169	46469	10668	432	96	146	79	32	74399	1704	3181	885375
Occupés	15 - 19 ans	157340	8409	850	12	13	11	3	2	18131	511	568	185850
	20 - 24 ans	129415	7255	1121	110	27	69	19	13	13963	440	481	152913
Tot. Occupés		286755	15664	1971	122	40	80	22	15	32094	951	1049	338763
%		38,3%	33,7%	18,5%	28,2%	41,7%	54,8%	27,8%	46,9%	43,1%	55,8%	33,0%	38,3%
		84,6%	4,6%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,5%	0,3%	0,3%	100,0%
<b>Ensemble</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	687036	81245	28158	570	122	124	69	30	111711	1980	3097	914142
	20 - 24 ans	539092	48559	13643	1554	183	251	150	261	100924	2365	3976	710958
Tot S-Pop		1226128	129804	41801	2124	305	375	219	291	212635	4345	7073	1625100
Occupés	15 - 19 ans	369192	43243	7474	110	57	38	19	5	87253	1588	1528	510507
	20 - 24 ans	314149	35892	9701	696	134	188	86	29	74752	1946	1475	439048
Tot. Occupés		683341	79135	17175	806	191	226	105	34	162005	3534	3003	949555
%		55,7%	61,0%	41,1%	37,9%	62,6%	60,3%	47,9%	11,7%	76,2%	81,3%	42,5%	58,4%
		72,0%	8,3%	1,8%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	17,1%	0,4%	0,3%	100,0%

## **ANNEXES 4**

### **Caractéristiques socioculturelles de jeunes Chômeurs**

## Répartition des jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans selon le niveau d'instruction

		Aucun	Primaire	Secondaire 1	secondaire 2	Prof Prim	Prof.secon d1	Prof.secon d2	Supérieur	Coranique	C.adulte	ND	Ensemble
<b>Sexe Masculin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	293970	81220	53873	3932	205	387	142	381	77220	1124	1933	514387
	20 - 24 ans	243631	46170	22768	8965	494	1071	472	2444	80167	1623	3597	411402
Tot S-Pop		537601	127390	76641	12897	699	1458	614	2825	157387	2747	5530	925789
Chômeurs	15 - 19 ans	4845	3441	1168	62	5	10	5	16	153	2	72	9779
	20 - 24 ans	10759	2707	2042	187	32	95	26	68	1738	15	361	18030
Tot. Chômeurs		15604	6148	3210	249	37	105	31	84	1891	17	433	27809
%		2,9%	4,8%	4,2%	1,9%	5,3%	7,2%	5,0%	3,0%	1,2%	0,6%	7,8%	3,0%
		56,1%	22,1%	11,5%	0,9%	0,1%	0,4%	0,1%	0,3%	6,8%	0,1%	1,6%	100,0%
<b>Sexe Féminin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	465178	55148	33500	2454	184	430	133	163	51241	941	2430	611802
	20 - 24 ans	357078	33165	14059	4803	407	1355	453	1172	45193	900	2009	460594
Tot S-Pop		822256	88313	47559	7257	591	1785	586	1335	96434	1841	4439	1072396
Chômeurs	15 - 19 ans	2039	1069	396	23	13	27	5	14	24	0	26	3636
	20 - 24 ans	866	645	615	58	36	142	33	30	132	4	19	2580
Tot. Chômeurs		2905	1714	1011	81	49	169	38	44	156	4	45	6216
%		0,4%	1,9%	2,1%	1,1%	8,3%	9,5%	6,5%	3,3%	0,2%	0,2%	1,0%	0,6%
		46,7%	27,6%	16,3%	1,3%	0,8%	2,7%	0,6%	0,7%	2,5%	0,1%	0,7%	100,0%
<b>Ensemble</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	759148	136368	87373	6386	389	817	275	544	128461	2065	4363	1126189
	20 - 24 ans	600709	79335	36827	13768	901	2426	925	3616	125360	2523	5606	871996
Tot S-Pop		1359857	215703	124200	20154	1290	3243	1200	4160	253821	4588	9969	1998185
Chômeurs	15 - 19 ans	6884	4510	1564	85	18	37	10	30	177	2	98	13415
	20 - 24 ans	11625	3352	2657	245	68	237	59	98	1870	19	380	20610
Tot. Chômeurs		18509	7862	4221	330	86	274	69	128	2047	21	478	34025
%		1,4%	3,6%	3,4%	1,6%	6,7%	8,4%	5,8%	3,1%	0,8%	0,5%	4,8%	1,7%
		54,4%	23,1%	12,4%	1,0%	0,3%	0,8%	0,2%	0,4%	6,0%	0,1%	1,4%	100,0%

**Répartition des jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans selon le niveau d'instruction Milieu Urbain**

		Aucun	Primaire	Secondaire 1	secondaire 2	Prof Prim	Prof.secon d1	Prof.secon d2	Supérieur	Coranique	C.adulte	ND	Ensemble
<b>Sexe Masculin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	30170	28661	33028	3493	127	315	102	355	6648	29	607	103535
	20 - 24 ans	29472	15394	12480	7712	363	914	372	2211	12503	77	1031	82529
Tot S-Pop		59642	44055	45508	11205	490	1229	474	2566	19151	106	1638	186064
Chômeurs	15 - 19 ans	1646	2386	816	44	1	6	4	13	43	1	43	5003
	20 - 24 ans	4547	2001	1633	145	23	85	25	67	866	5	170	9567
Tot. Chômeurs		6193	4387	2449	189	24	91	29	80	909	6	213	14570
%		10,4%	10,0%	5,4%	1,7%	4,9%	7,4%	6,1%	3,1%	4,7%	5,7%	13,0%	7,8%
		42,5%	30,1%	16,8%	1,3%	0,2%	0,6%	0,2%	0,5%	6,2%	0,0%	1,5%	100,0%
<b>Sexe Féminin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	41942	26462	26187	2323	140	378	104	159	10102	56	659	108512
	20 - 24 ans	32145	15382	10704	4502	355	1261	403	1144	11933	81	599	78509
Tot S-Pop		74087	41844	36891	6825	495	1639	507	1303	22035	137	1258	187021
Chômeurs	15 - 19 ans	785	888	329	13	7	26	5	14	11	0	23	2101
	20 - 24 ans	463	574	582	50	29	137	28	30	85	4	16	1998
Tot. Chômeurs		1248	1462	911	63	36	163	33	44	96	4	39	4099
%		1,7%	3,5%	2,5%	0,9%	7,3%	9,9%	6,5%	3,4%	0,4%	2,9%	3,1%	2,2%
		30,4%	35,7%	22,2%	1,5%	0,9%	4,0%	0,8%	1,1%	2,3%	0,1%	1,0%	100,0%
<b>Ensemble</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	72112	55123	59215	5816	267	693	206	514	16750	85	1266	212047
	20 - 24 ans	61617	30776	23184	12214	718	2175	775	3355	24436	158	1630	161038
Tot S-Pop		133729	85899	82399	18030	985	2868	981	3869	41186	243	2896	373085
Chômeurs	15 - 19 ans	2431	3274	1145	57	8	32	9	27	54	1	66	7104
	20 - 24 ans	5010	2575	2215	195	52	222	53	97	951	9	186	11565
Tot. Chômeurs		7441	5849	3360	252	60	254	62	124	1005	10	252	18669
%		5,6%	6,8%	4,1%	1,4%	6,1%	8,9%	6,3%	3,2%	2,4%	4,1%	8,7%	5,0%
		39,9%	31,3%	18,0%	1,3%	0,3%	1,4%	0,3%	0,7%	5,4%	0,1%	1,3%	100,0%

## Répartition des jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans selon le niveau d'instruction Milieu Rural

		Aucun	Primaire	Secondaire 1	secondaire 2	Prof Prim	Prof.secon d1	Prof.secon d2	Supérieur	Coranique	C.adulte	ND	Ensemble
<b>Sexe Masculin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	263800	52559	20845	439	78	72	40	26	70572	1095	1326	410852
	20 - 24 ans	214159	30776	10288	1253	131	157	100	233	67664	1546	2566	328873
Tot S-Pop		477959	83335	31133	1692	209	229	140	259	138236	2641	3892	739725
Chômeurs	15 - 19 ans	3199	1055	352	18	4	4	1	3	110	1	29	4776
	20 - 24 ans	6212	706	409	42	9	10	1	1	872	10	191	8463
Tot. Chômeurs		9411	1761	761	60	13	14	2	4	982	11	220	13239
%		2,0%	2,1%	2,4%	3,5%	6,2%	6,1%	1,4%	1,5%	0,7%	0,4%	5,7%	1,8%
		71,1%	13,3%	5,7%	0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	7,4%	0,1%	1,7%	100,0%
<b>Sexe Féminin</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	423236	28686	7313	131	44	52	29	4	41139	885	1771	503290
	20 - 24 ans	324933	17783	3355	301	52	94	50	28	33260	819	1410	382085
Tot S-Pop		748169	46469	10668	432	96	146	79	32	74399	1704	3181	885375
Chômeurs	15 - 19 ans	1254	181	67	10	6	1	0	0	13	0	3	1535
	20 - 24 ans	403	71	33	8	7	5	5	0	47	0	3	582
Tot. Occupés		1657	252	100	18	13	6	5	0	60	0	6	2117
%		0,2%	0,5%	0,9%	4,2%	13,5%	4,1%	6,3%	0,0%	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%
		78,3%	11,9%	4,7%	0,9%	0,6%	0,3%	0,2%	0,0%	2,8%	0,0%	0,3%	100,0%
<b>Ensemble</b>													
S.Pop	15 - 19 ans	687036	81245	28158	570	122	124	69	30	111711	1980	3097	914142
	20 - 24 ans	539092	48559	13643	1554	183	251	150	261	100924	2365	3976	710958
Tot S-Pop		1226128	129804	41801	2124	305	375	219	291	212635	4345	7073	1625100
Chômeurs	15 - 19 ans	4453	1236	419	28	10	5	1	3	123	1	32	6311
	20 - 24 ans	6615	777	442	50	16	15	6	1	919	10	194	9045
Tot. Chômeurs		11068	2013	861	78	26	20	7	4	1042	11	226	15356
%		0,9%	1,6%	2,1%	3,7%	8,5%	5,3%	3,2%	1,4%	0,5%	0,3%	3,2%	0,9%
		72,1%	13,1%	5,6%	0,5%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	6,8%	0,1%	1,5%	100,0%

